



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



Y. BONNIVARD, 2007

■ En contrebas du hameau, le ravin du Cray Blanc.

Le hameau du Premier-Villard

Costumes et feu d'artifice donnent des couleurs à la fête

Comme le veut la tradition, la journée du 15 août a débuté par le rendez-vous devant l'église de Saint-Colomban où les premières personnes revêtues du costume ancestral, ancien ou confectionné à l'identique, les fidèles voulant suivre la messe à l'intérieur du bâtiment ou de simples curieux sont arrivés vers dix heures.

Dans une église comble, l'office religieux a commencé à dix heures et demie célébré par le père Durieux qui était accompagné par une chorale improvisée dirigée par Blandine Teyssier, et dont les chants à trois voix ont fortement ému l'assemblée des fidèles.

A la fin de la messe, le pain bénit, offert par l'Association des Villarins et amis des Villards, a été distribué par Bernadette Mouterde et Florence Perrard. Puis l'église s'est vidée de ses

Richard. Toute l'île s'est vêtue de ses occupants laissant les femmes et les hommes costumés se préparer à sortir dans un défilé toujours aussi étincelant de couleurs sous un soleil qui s'était enfin décidé à « refaire surface » pour ce jour de fête.

Le cortège était composé d'une quarantaine de Villarinches pour seulement une dizaine de messieurs. Passionné du patrimoine local, Xavier Mugnier, « le Monsieur costume de la vallée » comme le nomme Isabelle Calendre dans l'un des deux articles qu'elle consacre à la fête du 15 août aux Villards dans l'édition du *Dauphiné libéré* du 16 août 2007, a habillé avec son équipe (« une dizaine de mains amies ») trente femmes et jeunes filles.

Dans ce cortège les spectateurs pouvaient admirer des petits « ramoneurs », des « bergers » et des Villarinches plus ou moins jeunes accompagnées, ou non, d'hommes en tenue du dimanche. On retrouvait des personnes habituées à ce rendez-vous... ou d'autres beaucoup moins. C'est le cas de Pierre-Yves Bonnivard, jeune attaché au pays, qui ne s'était pas costumé depuis dix-sept ans.

Après la séance photos sur le parvis de l'église, le défilé et les nombreuses personnes qui l'accompagnaient se sont dirigés (par la route de La Pierre) devant le bassin du pré de foire pour l'apéritif offert par la municipalité de Saint-Colomban. C'est aussi à ce moment là que tous ceux qui ont revêtu les costumes traditionnels se retrouvent pour une photographie de groupe.

Pendant ce temps, sur la place du Chef-Lieu, étonnamment déserte, quelques enfants ont commencé à fréquenter quelques stands déjà en place.

L'après-midi, toujours sur la place du Chef-Lieu, on retrouvait différents stands. Cependant, sur la vingtaine de personnes contactées par la Maison du tourisme, seules six avaient fait le déplacement : on trouvait une dégustation de cerdon, des bugnes, des objets d'art traditionnels, et une pêche aux canards. Les deux derniers stands étaient tenus par des Villarins : Sébastien Sorbet qui proposait ses fromages de chèvre, et Simon Cartier-Lange qui a réussi à captiver l'attention du public jusqu'en fin

d'après-midi avec des démonstrations de tournage sur bois.

Le personnel de la Maison du tourisme s'est occupé pour sa part de la kermesse pour les enfants composée de dix jeux loués pour l'occasion à Anima-Jeux, une association de La Motte-Servolex. Après avoir acheté une carte au prix de trois euros, les enfants devaient participer aux dix jeux. Ils totalisaient ainsi un nombre de points qui leur permettait de déclencher un lot quel que soit le score obtenu. Une soixantaine de cartes ont été écoulées.

La Maison du tourisme s'est aussi chargée d'animer la pesée du jambon avec l'aide de Colette et Maurice Bouchet-Flochet et de Stéphane Pezzani, jambon gagné par Georges Vanini (Le Frêne).

A partir de dix-sept heures de nombreuse personnes ont assisté au spec-



marques. Tous ces jeunes devaient d'ailleurs rejoindre La Plagne du 17 au 19 août pour une grande compétition sportive de free-style. Ils ont été envoyés par la société Hurrican, basée à Montpellier et spécialisée dans l'événementiel des sports extrêmes.

La soirée a démarré vers 18 heures à l'Hôtel de la poste avec un karaoké, animé par Pierre Gasparini, qui s'est poursuivi jusqu'à 1 heure du matin. A 21 h 30 a débuté le feu d'artifice au plan d'eau, sous la responsabilité de Gérard Vigneron, artificier professionnel, qui a animé durant l'été deux stages d'une semaine pour les gamins. Pendant une bonne quinzaine de minutes, celui-ci a adapté son spectacle au décor en utilisant notamment des fusées sur le plan d'eau et en embrasant la forêt derrière La Perrière. Ce feu d'artifice, tiré en un lieu inhabituel a attiré bon nombre de spectateurs repartis satisfaits.

A partir de vingt-deux heures trente, tous ceux qui avaient participé à cette journée se sont retrouvés à la salle des fêtes pour un bal organisé par le club des sports. Pour les quelques « anciens » présents à cette soirée dansante avec sono « même de qualité, ça ne faisait pas bal du 15-Août ».

Malgré l'entrée libre et des consommations à tarif unique (2,5 €) il y a peut-être eu moins de monde qu'à l'accoutumée. Cette soirée, qui a néanmoins satisfait les jeunes, a été légèrement écourtée vers quatre heures du matin, au moment de l'arrêt de la musique et de la réapparition de la lumière dans la salle en raison du déclenchement de l'alarme incendie. Cet incident n'a provoqué aucune crainte et aucune panique, tout le monde pensant bien qu'il résultait de l'accumulation de la fumée envoyée par le DJ pendant la soirée. Mais aucun élément n'a pour l'instant établi le lien entre les deux. Peut-être s'agissait-il tout simplement d'une fausse manœuvre.

**Pour Christian Chassagne,
directeur de la Maison du tourisme :
« Il faut revoir le contenu de la fête »**

Pour Christian Chassagne, directeur de la Maison du tourisme, le 15-Août a été « une grosse journée » dont « les points positifs ont été la kermesse des enfants, mise en place dès 14 heures par la Maison du tourisme, la démonstration de vélo acrobatique, et le feu d'artifice du soir tiré sur le plan d'eau du Clos », même si « la sortie de messe est toujours un moment de bousculade ».

En effet, « le défilé des personnes costumées a été perturbé car il est passé par la route du bas pour rejoindre le lieu de l'apéritif alors que les cyclistes avaient mis leur structure sur la petite place dans le coin de la Maison du tourisme ce qui a généré de petites difficultés de circulation ; quand ils s'entraînaient ça coupait la route. Sans parler de quelques difficultés [...] qui ont fait qu'on a pas pu placer une banderole ».

Bousculade aussi autour du bassin pour l'apéritif municipal : « Il y avait du monde et on a pas eu assez de verres. On a servi d'abord les costumés. Moi j'étais au service avec Alain Rostaing le seul conseiller municipal qui a donné un coup de main à Colette et Maurice Bouchet-Flochet et à André Pommier. Tout le monde voulait boire à volonté, c'était du délire... » On a même vu, autour du bassin, une personne non costumée presque « exiger » qu'on lui serve un kir...

Sitôt ce « coup de feu » passé, « après midi, on s'est occupé de l'installation des jeux et des cyclistes. A 15 heures la première démonstration n'a pas eu de succès car il y avait peu de monde sur la place mais à 17 heures, pour la seconde, ce fut un gros spectacle de vélo et là ça a marché très fort avec beaucoup de monde d'autant que l'animateur connaissait le vocabulaire des figures réalisées. Vraiment ça a plu, c'était de haute tenue avec des compétiteurs qui tournaient au niveau international. »

Mais le spectacle le plus original de la journée a été le feu d'artifice du soir dont la créativité a fait l'unanimité. Proposé au plan d'eau, dont



moi je l'ai invité à manger à la maison. L'an prochain la participation à ces stages sera de 30 euros au lieu de 25 euros mais là c'est lui qui encaissera l'argent directement [...]. C'est à renouveler. Tout le monde est demandeur. Mais l'an prochain on va « vendre » Gérard sur les autres stations pour qu'il travaille une semaine dans chacune sachant qu'il faudra le loger et qu'il y trouve son compte pour payer les artifices et gagner un peu de sous. On va travailler là-dessus, mais moi je suis prêt à le loger 2 mois. »

Dans l'ensemble, tout le monde s'accorde à dire que finalement ce 15-Août c'était pas mal mais qu'il y a eu beaucoup moins de monde et d'exposants que les autres années. Christian Chassagne le reconnaît bien volontiers : « J'en suis conscient, mais moi les exposants je peux pas les faire venir de force. En fait, ils ne le disent pas mais ils vont où ça marche. Et en plus ici on ne les fait même pas payer. Or ils sont présents pour faire du chiffre d'affaires et il serait bon qu'ils paient l'électricité qu'ils consomment ou une taxe. Comment ? Je ne sais pas : au forfait, au mètre linéaire, n'importe, mais c'est pas à moi à décider seul. Il devrait y avoir un officier municipal pour faire encaisser une taxe, un droit. Bref, mais concernant les exposants il faudra repenser à faire quelque chose. »

Reste la question de savoir si l'animation doit se faire au Chef-Lieu ou ailleurs (à La Pierre l'an passé) : « *Il y a des gens, les commerçants, qui veulent naturellement qu'on fasse l'animation au Chef-Lieu. Mais il aurait été bien mieux de la faire à La Pierre comme l'an passé où là il n'y a aucune voiture pour nous gêner. Il faut travailler avec tout le monde je suis d'accord, mais parfois ça va à l'encontre de la fréquentation générale* [1]

important, et je ne suis pas sûr non plus que s'il y avait eu plus de prestataires et plus d'exposants il y aurait eu de la place. A La Pierre c'est excentré d'accord mais les commerçants sont prioritaires pour y installer leur buvette. En fait les gens ont des habitudes tellement ancrées. Ils veulent pas [...] essayer de faire mieux que d'habitude. Ils attendent qu'on fasse là [...]. Moi je ne suis pas d'accord car c'est comme ça qu'on évolue. L'intérêt général devrait primer et, pour la sécurité et la place disponible, l'emplacement devant le bâtiment d'accueil à La Pierre est plus adéquat. »

Une question qui sera probablement abordée lors du prochain conseil d'administration de la Maison du tourisme dans le cadre d'un débat plus vaste que M. Chassagne formule ainsi : « *Il faut revoir le contenu de la fête du 15-Août.* »

ÉTÉ

Nette chute de la fréquentation

Globalement, la fréquentation estivale a été nettement moindre que l'été dernier. Une baisse de 34 % environ, un chiffre qu'on peut calculer à partir du nombre de semaines durant lesquelles les 16 gîtes communaux ont été loués : 35 cet été contre 53 l'an passé. Ce qui donne au passage un taux d'occupation de 31 % si l'on estime que chacun de ces gîtes pouvaient être loués 7 semaines, du 7 juillet au 25 août.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse, également constatée ailleurs qu'aux Villards, mais le temps instable et incertain y est sans doute pour beaucoup. « L'été les gens ne réservent pas, explique Christian Chassagne, directeur de la Maison du tourisme, ils savent qu'il y a de la place et cette année, vu le temps, ils ont hésité à venir. »

Cette baisse spectaculaire, également observée à la résidence de La Perrière, s'est ressentie sur l'animation programmée par la Maison du tourisme et sur la fréquentation du club enfants malgré la qualité des prestations offertes (lire ci-contre) : « On pensait que ça allait fonctionner, poursuit M. Chassagne, mais non. On avait un stade par mois l'an passé et, là, on en avait deux mais ça ne se justifiait. J'avais espéré des recettes au club enfants, et ailleurs aussi, mais je ne les aurais pas. »

En juillet « on avait mis en place une palette d'activités quotidiennes pour les adolescents et les adultes et de fait l'animateur s'est retrouvé avec si peu de personnes qu'il n'a pas pu tourner comme souhaité. Certes tous les gens qui ont participé aux activités qu'ont avaient proposées ont été satisfaits ce qui est quelque part une consolation, mais ils étaient peu nombreux. Moi j'avais espéré plus de monde que ça. La gymnastique a bien marché, trois fois par semaines ; où il y avait peu de gens mais des fidèles. »

En somme « on a fait ce qu'on a pu avec ce qu'on avait. On a développé par exemple notre passeport détente avec lequel on pouvait payer les activités proposées par l'animateur, et certains ont joué le jeu : l'équitation, les galapias, Mathieu Taboury, accompagnateur en moyenne montagne qui travaille à Saint-François et ici, etc. On en a vendu quand même une centaine et l'Hôtel de la poste a accepté de prendre au bar les tickets restants pour les écouter car on ne les remboursait pas. On pouvait également régler les participations aux stages artificiers. »

Un effort avait également été fait pour faire du 14 juillet une journée vélo avec deux épreuves, l'une le matin (montée de Cuines) et l'autre l'après-midi (montée du Glandon), articulées autour du mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté. « On aurait ainsi pu faire quelque chose d'un peu plus étroffé et le faire valider par la fédération car d'après ce qu'on m'en a dit, Jean-Noël aurait aimé qu'on développe ce sport aux Villards. Mais l'association ABA n'a

pas souhaité collaborer et on a finalement organisé seuls la montée de Cuines, comme l'an dernier. » Reste que Bruno Janin « a quand même effectué son spectacle devant quelques 150 à 200 personnes » apportant ainsi une touche d'originalité, et que le soir il y a eu un feu d'artifice sur le front de neige et un bal que le personnel de la Maison du tourisme a organisé « aucune association ne voulant s'y coller. »

Pour Festivillards qui n'a pas marché non plus (lire page 4), la déception est grande car « on n'a pas été récompensé compte tenu de ce que ça nous a coûté et compte tenu de la qualité des spectacles. »

Mais la préoccupation du directeur reste la difficulté rencontrée pour constituer un conseil d'administration (lire page 5) car outre le fait que cette situation le contraint, selon lui, à s'occuper de tâches qui ne sont pas de son ressort, les problèmes ne se règlent pas. Comme celui du budget par exemple qui a été revu à la baisse puisque les collectivités locales n'ont pas versé les subventions qui avaient été inscrites dans la version présentée au conseil de la communauté de communes en mars dernier. Un manque de 16 000 euros qui vient s'ajouter aux mauvaises recettes de l'été et au refus de la Satvac de verser sa contribution (15 000 euros). D'où la nécessité « de revoir les dépenses non encore engagées comme l'achat de matériels, la maintenance informatique, et surtout les dépenses liées à l'organisation de la Sybelles-Villarince de février prochain. »

Autre préoccupation : Christian Chassagne en a assez d'utiliser son véhicule personnel pour aller chercher les artistes dans les gares, se rendre dans les foires et les salons et même transporter les poubelles : « j'ai effectué plus de 5 000 kilomètres et j'en suis largement de ma poche ». La meilleure offre pour un véhicule de service neuf s'élèverait à 13 700 euros. Il faut ajouter le carburant, l'entretien, l'assurance. Le président de la communauté de communes n'est pas très convaincu par cette option(*) : « Il est plus urgent de remplacer le matériel vétuste des services intercommunaux. »

Enfin, le directeur va se « battre » pour que des primes de fin d'année soient versées au personnel de la Maison du tourisme. Il y a deux ans, elles avaient été refusées mais Patrick Louadoudi avait alors affirmé que ces primes au mérite pouvaient être justifiées par un rapport du directeur. « Le personnel le mérite par son dévouement précise M. Chassagne. Et les gens sont satisfaits de notre prestation d'accueil et du programme qu'on met en place pour eux. Et ce personnel est pour quelque chose. »

(*) Sur cette demande et sur la question des primes de fin d'année pour le personnel de la Maison du tourisme, lire le compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 14 septembre 2007 (page 18).

Des animations diversement suivies

Toutes animations confondues, 184 personnes ont participé aux prestations proposées en juillet et août par Sébastien Dupraz, l'animateur de la Maison du tourisme.

En juillet, ce sont essentiellement des jeunes résidents qui ont participé aux animations avec souvent le même noyau. Ceci a permis de mener les activités sans trop d'annulations (6 dont 2 à cause du temps, 3 par manque de monde et 1 parce que personne n'a voulu participer). Il est arrivé que des touristes les rejoignent.

Le football mérite plus d'attention. En effet, les jeunes sont intéressés par cette activité mais ne souhaitent pas s'inscrire ; il en résulte son annulation. La solution de repli a été en ces occasions le tennis de table.

Les deux activités qui ont donné le plus de satisfaction sont la pétanque (avec aucune annulation sur 2 programmations) et le tennis de table facile à mettre en place d'autant plus qu'on pouvait compter sur un fidèle petit groupe. Le volley (1 programmation annulée) et le basket (2 programmations annulées) n'ont intéressé personne. Pour le tennis (2 programmations et aucune annulation), avec 3 participants à chaque séance, on peut penser que ce fut un échec. Mais comme un seul court est disponible et qu'une partie de tennis dure assez longtemps, le format du tournoi avec des parties en trois sets gagnants et où tous les participants se rencontrent s'est bien prêté à cette faible fréquentation, les joueurs n'attendant pas excessivement entre deux parties.

En août, toutes les activités ont été annulées excepté le football en libre pratiqué notamment le soir et quelques tennis de table, les touristes n'étant pas intéressés par les animations. Certains adolescents ne veulent pas s'inscrire, ils jugent qu'ils n'ont pas à payer pour pratiquer de telles activités. D'où de fréquentes annulations : 3 fois parce que les personnes ne voulaient pas s'inscrire, 3 fois quand j'ai été délégué au club enfants, et 10 fois par manque de monde

Deux animations nouvelles ont plu. D'abord la gym (8 programmations pour aucune annulation) qui a eu cependant du mal à décoller en juillet avec 3 à 5 personnes ; puis on a pu constater une plus forte affluence en août (12 programmations et 2 annulations), grâce au

bouche à oreille et à une meilleure communication (dans le programme, rappel à chacun des jours concernés et affiché). Le public était principalement constitué de 4 ou 5 résidents où venaient se greffer quelques touristes (3 à 5 à chaque fois). Au total on a eu deux fois plus de monde en gym en août. La gym a plu et bien fonctionné avec un programme dans lequel tous les âges et différentes attentes se retrouvaient

Les deux soirées de loto proposées ont bien marché. Celui du 13 juillet, malgré une date peut-être mal choisie, compte tenu des bals et des feux d'artifice qui avaient lieu dans la vallée le même soir, et malgré une assez maigre fréquentation touristique, a attiré entre 20 et 25 personnes et 45 cartons ont été vendus.

Le loto du 9 août avec plus de 70 participants et près de 300 euros de recettes a été un grand succès. Tout le monde a passé une bonne soirée, et le fait que des petits lots étaient proposés n'a dérangé personne. Il faut dire que le coût du carton était très abordable. Ce loto était programmé à une semaine de forte fréquentation que ce soit des touristes ou des résidents. Les lots présentés correspondaient à ce qui restait du précédent loto. On avait donc des repas, des tee-shirts, des casquettes, des couverts Opinel, mais également d'autres objets offerts par la Poterie de la lune, Chazal et la SAF. Bilan très positif sur cette soirée.

A noter que les hôteliers et les restaurateurs (Auberge du Glandon, Auberge du Coin, Hôtel de la poste) ont offert des repas, la boulangerie un gâteau, la chèvrerie du Pératon des tomates, Le Triandou une bouteille de vin, Simon Cartier-Lange un pilon en bois, et la Maison du tourisme des tee-shirts, des casquettes, etc.

Enfin 6 séances de cinéma ont été organisées avec la projection des Aiguilles rouges (11 juillet, 9 entrées payantes), Vertical limit (18 juillet, 8 entrées payantes et 13 du foyer des handicapés), Camping (7 août, 10 entrées payantes et 11 de la colonie), Arthur et les minimoys (14 août, 71 entrées payantes dont 29 de la colonie), Malabar princess (22 août, 18 entrées payantes) et Charlie et la chocolaterie (29 août, 16 entrées payantes).

[Source : rapport sur l'animation estivale par Sébastien Dupraz]

CLUB ENFANTS

Le club enfants a enregistré 643 inscriptions (dont 144 pour des enfants de moins de 6 ans) pour 36 jours d'ouverture (du 5 juillet au 24 août) : 235 (36,6 %) en juillet et 408 (63,4 %) en août. Soit une moyenne de 18 enfants par jour (contre 23 l'an passé) avec naturellement une différence entre juillet (14 par jour) et août (22 par jour).

Ces enfants se répartissent entre « vacanciers » (54,7 %), enfants de résidences principales (32,8 %) et enfants de résidences secondaires (12,4 %). Si la proportion des enfants des résidences secondaires reste stable entre juillet et août, celle des enfants de vacanciers passe de 43,0 % en juillet à 61,5 % en août et celle des enfants des résidences principales de 43,4 % en juillet à 26,7 % en août.

Comme l'an dernier, la dernière semaine d'août est de loin la plus fréquentée (près de 40 % de la fréquentation d'août) avec près de 32 enfants par jour, la proportion des enfants de vacanciers s'élevant à 69 %. Voilà qui vient infirmer l'idée couramment répandue selon laquelle « après le 15 août il n'y a plus personne aux Villards ».

PARET-GRIS JACQUES Sarl
CENTRE USINAGE FAO
Mécanique de Précision
Matériel Aéroportuaire - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guynemer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 140 rue du Margériaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN

CHIANALE FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

GERLAND Routes
• Travaux communaux
• Accès et abords villas
• Devis gratuit sur demande

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

FESTIVILLARDS

Que faire pour sauver ce festival ?

« Comme pour les autres activités proposées, 100 % des personnes qui sont venues à Festivillards ont été très satisfaites. Mais peu se sont déplacées. » C'est ainsi, avec un brin d'humour et quelque peu désabusé, que Christian Chassagne dresse le bilan moral de la 8^e édition de Festivillards qui a enregistré plus de 610 entrées dont 526 payantes (60 à 80 personnes ayant assisté au concert rock, gratuit, et une vingtaine de personnes ayant été invitées lors de la dernière). Un nombre supérieur à celui de l'an dernier (368) et comparable à ceux de 2004 (630) et 2005 (543).

Pour M. Chassagne, « la programmation n'est pas en cause ; elle était de bonne qualité [...] notamment la partie jazz avec des musiciens pédagogiques qui venaient parler aux tables ; pareil pour ceux du quintet les Pommes de ma douche qui jouaient du jazz manouche. Certes l'humour musical du groupe la Cerise sur le piano n'était pas évident. C'était un spectacle plutôt déjanté qu'humoristique malgré la qualité de l'interprétation. Le spectacle pour les enfants a marché mais il est vrai que tout le club enfants y est allé soit une soixantaine d'enfants. »

Cette année une carte à 25 euros pour 6 concerts (dont 1 gratuit et hors la soirée symphonique dont le prix, 14 euros, était imposé) était disponible. Mais malgré une publicité à

la radio et dans les journaux la Maison du tourisme en a vendu 13 alors que les responsables en attendaient une centaine. Faible fréquentation donc sauf pour l'ouverture à Saint-Alban (105 participants) et la dernière à Saint-Colomban (178 spectateurs). Le bilan comptable est donc déficitaire avec 27 400 euros de dépenses (hors Sacem) pour 5 240 euros de recettes (hors une probable subvention de Sybelles Promotion de 2 500 euros).

Pour expliquer ces désaffections récurrentes depuis quelques années, on a avancé plusieurs explications : ça n'a pas marché car le programme était trop étalé, ou bien les spectacles étaient trop regroupés sur le week-end, enfin les manifestations n'étaient pas de bonnes qualités. Et aujourd'hui que dire devant ce nouvel échec ? Pour M. Chassagne : « Soit cette nouvelle mouture est la bonne mais comme c'est la première année qu'elle est en place il faut la reconduire pour voir si le bouche à oreille va fonctionner et si on va s'en sortir. Soit, malgré nos efforts, ça ne répond pas et on arrête tout. Cependant comme pour Patrick Louadouï il est hors de question qu'on abandonne Festivillards alors on va la faire vivre encore. Il faut que ça vive [...] Mais j'ai pas la solution. La solution doit être collégiale, il faut que les idées fusent. »

EXPOSITION

Des artistes talentueux, des œuvres de qualité

Voici quelques années déjà que se déroule une exposition d'œuvres d'artistes villarins (et résidents). Commencée à La pierre, elle avait lieu cette année les 11, 12 et 15 août à l'entresol de la Maison du tourisme. Elle fut montée « au pied levé » et à la hâte par Dany Favre-Trosson et Bernadette Tronel-Peyroz et de ce fait annoncée tardivement.

Malgré cela, une dizaine d'exposants s'est manifestée avec à tout seigneur tout honneur l'**« ancien »** : Julien Martin-Cocher. Il avait apporté 2 grosses poules à gros-sel taillées de ses mains, à dessus pivotant et au corps fixe creusé dans la masse d'une cavité circulaire et profonde capable de recevoir au moins une livre de gros-sel : objets très pratiques quoique rustiques mais très propres à un habitat montagnard traditionnel comme les Villards.

A ses côtés, Martine Ferroud exposait d'élégantes peintures sur bois dans des tons sobres et clairs et dans des motifs évoquant des végétaux : pétales, fleurs et feuilles... Martine exposait aussi à côté de fines sculptures sur bois réalisées au seul Opinel.

Une nièce de feu Constant Martin-Fardon (Martinan), Danielle Nicol, avait disposait sur un grand présentoir vertical des aquarelles représentant des costumes villarins d'après les photos qu'elle avait prises lors du défilé du 15 août 2006. La couleur est appliquée directement sur le support sans l'appui d'un crayon préalable mais la touche est si délicate dans le rendu des couleurs et des détails des costumes, et jusque dans les visages, que l'on a pu en reconnaître quelques-uns de connus.

Mme Michel, une résidente secondaire du Bessay, vendait de plus petites mais très denses peintures non-figuratives accompagnées de larges cadres de bois blanc bien fins et bien ajustés, et qui mettent bien en valeur ces peintures. Le tout, toile et cadre ensemble formaient un tout. Son art est connu et reconnu hors des Villards puisqu'elle m'a dit exposer et vendre en galerie privée pendant l'année. Une autre fidèle de Saint-Colomban, Mme Pichon, qui nous vient de Rennes, réalise de la peinture sur porcelaine : des assiettes, des plats et divers autres objets de la

table décorés par ses soins. Beaucoup de fleurs de montagne, si belles dans la nature et si bien rendues par son pinceau trempé dans toute la gamme des couleurs de l'arc-en-ciel. Elle a prévu de nous montrer un beau sabot-de-Vénus pour l'année prochaine.

Bernadette Tronel-Peyroz a fait le tour complet des chapelles de la vallée et nous les rend très bien en de petits formats finement « ciselés ». En les voyant là toutes ensemble, on remarque bien qu'elles se ressemblent et cependant qu'elles sont toutes différentes par maints détails que Bernadette n'a pas manqué de voir et de nous restituer. Riche idée toutes ces chapelles côté-à-côte. Alain Rostaing exposait quelques vues de maisons et de hameaux villarins, toujours réalistes et avec ces traits si fins auxquels il nous a habitué.

La famille Favre-Trosson vient clore cette courte évocation des artistes villarins. Michel exposait diverses sculptures en métal et en bois « détourné » provenant de la nature mais retravaillé et mis en scène par ses soins, le tout accompagné de titres évocateurs bien trouvés et toujours plein d'humour ; ils font partie des œuvres et en sont indissociables. Sa femme Dany, avait réalisé, quant à elle, de jolis paysages à l'aquarelle. Leur petite-fille, Marine Jourdan, avait apporté des mangas, bien dessinés et fidèles dans leur forme à l'esprit de ce genre puis joliment mis en couleurs selon son imagination. Le tout formait un bel ensemble.

Enfin la maman de Marine, Carole Jourdan, exposait de grands pastels tout à fait magnifiques. En entrant dans la salle pour la première fois mon regard a tout de suite été attiré par l'éléphant ; j'ai cru au départ à de l'hyperréalisme, façon américaine, tant le rendu est vrai, tel une belle photographie. Parmi les autres tableaux de Carole, beaucoup ont admiré la femme noire au visage peint de divers motifs traditionnels blancs. Comme son expression est bien rendue tant dans les traits de cette tête que dans les couleurs des vêtements ! D'autres beaux pastels de la même veine complétaient l'œuvre présentée par Carole Jourdan.

Bernard Patillon

FÊTE DU PAIN

La réussite d'une belle équipe

« Une réussite ! » De l'avis général des participants (140) et au grand soulagement de l'Association des Villarins et amis des Villards qui l'organise, la 15^e édition de la fête du pain, qui s'est déroulée le 5 août au Pied des Voûtes par un soleil magnifique, a été une réussite. Que l'on doit d'abord aux nombreux bénévoles qui chaque été s'investissent pour que ce rendez-vous perdure.

Qu'on en juge.

Tout commence avec les diverses autorisations administratives nécessaires pour réserver l'emplacement au Pied des Voûtes, l'ouverture de la buvette, la réservation de la salle des fêtes de Saint Colombe pour un éventuel replis en cas de pluie, etc. Puis c'est la corvée de bois pour une demi-douzaine de personnes qui se rendent en forêt pour ramasser du bois sec (essentiellement du bois de résineux) pour la chauffe du four. Cette corvée n'est possible qu'en fin d'après-midi pour pouvoir utiliser les véhicules mis à disposition par la communauté de communes et les municipalités. Ensuite c'est la vérification des stocks et l'achat des marchandises et du matériel nécessaires.

C. MAYOUX

■ Les mitrons d'un jour (de gauche à droite) : Daniel Quézel-Ambrunaz, Christian Roche et Raymond Quézel-Péron.

Ensuite c'est la séance de pluche (65 kilos de pommes de terre pour les gratins et les teillons) qui s'effectue le samedi après-midi au Chef-Lieu pour bénéficier du bassin et de l'appareil automatique de l'*Hôtel de la poste*. La pluche des oignons pour les diots a lieu quant à elle le dimanche matin peu de temps avant leur cuisson.

L'installation des tables, bancs et chaises sur le plateau du Pied des Voûtes n'est pas chose aisée pour 150 personnes d'autant que cette année les tables, bancs et chaises en questions ont été utilisés la veille de la fête du pain, et jusqu'en soirée, par l'association de chasse de Saint-Colomban qui organisait un concours de pétanque avec repas. Mais les chasseurs ont eu la gentillesse de préparer tout ce mobilier sur le véhicule de la communauté de communes pour le dimanche matin à la première heure, ce qui a permis de descendre et de l'installer en tout début de matinée. Pour compléter l'association a voulu emprunter des chaises et des tables du bâtiment d'accueil de La Pierre. Mais surprise le dimanche matin : des tréteaux manquaient certains étaient bien endommagés. Il a donc fallu au dernier moment utiliser des tréteaux appartenant à des convives ou à des membres du bureau.

Autre tâche indispensable, l'élaboration de toilettes « artisanales » avec tubulures acier, bâche et palette. Bien utile parfois...

Mais la tâche la plus importante (quoi de plus normal pour une fête du pain) reste la cuisson des boules de pain (le vendredi, le four étant chauffé la veille) dont la pâte est préparée par le boulanger de Saint-Colomban deux jours auparavant. Cette année la chauffe a été réalisée par Gilbert Quézel-Ambrunaz et Pierre Jamen et la cuisson proprement dite organisée par Raymond Quézel-Péron, Daniel Quézel-Ambrunaz et Christian Roche.

Enfin, vers midi, une fois les nappes installées tout peut commencer avec l'apéritif offert par l'association et servi cette année en présence de Daniel Dufreney, conseiller général, et Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban. Puis c'est le repas, classique, avec charcuterie, diots et gratins/teillons (préparés par Francis Martin-Fardon), tomme des Villards (faite par Adrien Maurino), pâtisseries et/ou fruits, et enfin café malgré quelques réticences de la machine à café.

L'après-midi est musical grâce à l'animatrice, accordéoniste fidèle venue seule cette année, son compagnon participant à une autre fête. Jacques Favre-Teylaz, comme chaque année, y va de son couplet en chantant – par cœur s'il vous plaît – *Etoile des neiges* qui est en passe de devenir l'hymne officiel de la fête du pain. Puis les danseurs occupent la piste pour des danses traditionnelles et cette année, innovation, un cours de danse country...

Incontestablement cette année, la palme de la bonne humeur a été attribuée à Philomène Favre-Teylaz qui n'a quasiment pas quitté la piste, de la première à la dernière chanson.

Vient alors la pesée du jambon (offert par Joseph Féra) remporté par une récidiviste : Pierrette Frasse-Sombet (Le Planchamp) qui a donné le poids exact du jambon (4,975 kg) à 5 grammes près (4,980 kg), comme en il y a deux ans ! Cette année, Gilbert Laposse (qui avait donné 4,950 kg), Pierre Cuttat (4,900 kg), Claude Perfetti (4,850 kg) et Thierry Jamen (4,850 kg) ont gagné chacun un bon d'achat de 10 euros offert par Intermarché (Cuines).

La fin d'après-midi approchant chacun prend congé en se donnant rendez-vous l'année prochaine (très précisément le 3 août 2008). Et commença alors le rangement des lieux, avec notamment le retour sur Saint-Colomban de tout le matériel (tables, bancs, bacs, toilettes, etc.).

Mais cette année, autre innovation, vers 19 heures, une fois tout rangé, tous les bénévoles encore présents ont été invités à casser la croûte en guise de remerciements pour leur participation.

Remerciements qu'il faut aussi adresser aux habitants du Pied des Voûtes avec cette année une mention particulière à deux d'entre eux, M. et Mme Raymond Hunter qui atteints par la « limite d'âge », comme dirait un certain Guy Roux, ont décidé de vendre leur maison du Pied des Voûtes de quitter la vallée, le déplacement en voiture depuis l'Angleterre devenant chaque année plus pénible. « Une dizaine d'années auparavant, le voyage se faisait d'une traite, précise Raymond Hunter, maintenant il faut faire deux étapes, une vers Calais et une autre en Bourgogne. Donc le trajet s'étale sur trois jours... »

Espérons que la fête du pain, qui sans la famille Hunter – qui mettait gracieusement à notre disposition leur terrain et leur électricité – ne sera plus vraiment tout à fait la même, trouve chez les futurs propriétaires aide et compréhension.

Christophe Mayoux



MAISON DU TOURISME

A la recherche d'un conseil d'administration et d'un président...

Depuis le 4 avril dernier, date à laquelle prenait fin le mandat de ses membres, la Maison du tourisme n'a plus de conseil d'administration (CA) et donc plus de président.

Après plusieurs tentatives pour susciter des candidatures, fin mars, seules 4 personnes s'étaient portées candidates : Maurice Bouchet-Flochet, Simone Bozon et Noëlle Noël, anciens membres souhaitant siéger de nouveau, et Colette Bouchet-Flochet, un groupe de 4 bientôt réduit à 3 après le retrait de Maurice Bouchet-Flochet (7 avril 2007) suite à un différend avec le président de la communauté de communes qui est l'organisme de tutelle de la Maison du tourisme.

Depuis, le conseil communautaire (en liaison avec le directeur de la Maison du tourisme Christian Chassagne) expédie les affaires courantes mais, à l'égard de la préfecture, cette situation « boîteuse » ne saurait s'éterniser.

Après une tentative (3 août) pour réunir un CA constitué avec les anciens membres souhaitant continuer à exercer leur mandat, bien que le conseil de la communauté de communes de les ait pas confirmés dans cette fonction comme le stipule les statuts(1), réunion avortée pour cause de quorum non atteint, les associations ont été conviées, le 18 août à la Maison du tourisme(2), à

l'initiative de la communauté de communes, pour débattre de « *la gestion des subventions et du planning des animations pour les prochaines saisons hivernale et estivale* ».

Mais ce jour-là, très vite, la discussion s'est portée sur la situation du CA de la Maison du tourisme, Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, indiquant qu'il souhaitait un « *conseil d'administration opérationnel et fonctionnel* » et Christian Chassagne plaident pour obtenir « *des aides pour les manifestations organisées par la Maison du tourisme* » allant jusqu'à souhaiter que « *les associations délèguent pour cela des adhérents volontaires* ».

Mais comment « obliger » des bénévoles à participer ? Et Patrick Louadoudi d'avancer l'idée d'une convention partenariale avec les associations qui se doivent de participer à la vie festive de la vallée(3), le but étant pour chaque association de promouvoir la vallée et de faire des animations en tant que « force vive » de la vallée. Pour Christian Chassagne, « *les associations sont tournées vers la vallée et, notamment au niveau de la publicité, les animations qu'elles organisent ne concernent que les Villarins et les habitants de la vallée et ne concernent pas ou peu les touristes* ».

C'est alors que reprenant une proposi-

tion de Maurice Frasse (président de l'Association des Villarins et amis des Villards), il a été proposé de constituer un CA avec les représentants des associations (un par association).

Pour Christian Chassagne, cette solution est la bonne : « *Ces délégués viendraient à nos réunions pour bâtir collégialement un programme d'animation et de développement, été et hiver, en fonction de leurs propres desiderata qui seraient ainsi coordonnés. Sachant que si c'est eux qui valident la programmation ils se sentiront davantage concernés et délègueront 1 ou 2 personnes par association pour donner la main et faire vivre ces nouvelles activités qu'on voudrait mettre en place. Et si c'est eux qui décident collectivement ils sont obligés après de s'en occuper. Ils pourront pas dire oui d'un côté et non de l'autre.* »

Et cette aide est capitale. M. Chassagne : « *Moi j'ai 12 000 casquettes : on me demande d'être garde champêtre pour empêcher les gens de fumer dans la salle des fêtes ; on me demande de gérer cette salle donc de la louer et d'aller voir après alors que j'ai pas autorité pour dire : ça c'est cassé ou pas cassé ; on me demande de gérer la bibliothèque quand c'est fermé pour autoriser les gens à aller sur le point informatique mais on ne peut pas le faire de manière systématique et, la preuve, il y a un ordinateur qui ne fonctionne plus ; on me demande de gérer les gîtes, de dire tout ce qui ne va pas au niveau des réparations et de faire remonter l'information [...]. Mais nous notre boulot c'est l'accueil. On a un bâtiment magnifique, le personnel est irréprochable pour l'accueil, la gentillesse et la disponibilité et on dépanne les associations quand il y a un truc.* »

C'est sur cette idée d'un appui sur le milieu associatif que le CA a été convoqué le 15 septembre dernier (*lire ci-dessous*) lequel, faute de participants (des associations aussi importantes que ABA et le club des sports ne se sont pas déplacées) et de consensus, n'a pas réussi à se donner un président.

Christian Chassagne a alors expliqué le rôle du président : « *Il est indispensable de suivre la comptabilité publique, la législation d'une régie touristique, de se rendre à différentes réunions d'élus (Sivav, etc.) et de préparer le budget prévisionnel. Il s'en suit qu'un président par intérim doit être nommé.* » Suite à cette intervention, l'*« assemblée »* a décidé d'un commun accord que Maurice Bouchet-Flochet « *qui n'a jamais cessé de suivre le fonctionnement de la Maison du tourisme soit nommé président par intérim* ». Mission que Maurice Bouchet-Flochet a accepté, affirmant « *oublier ce qui s'est passé pour l'intérêt général.* »

Cependant l'état d'urgence a été déclaré car si la Maison du tourisme n'arrive pas à se doter d'un conseil d'administration elle pourrait perdre son caractère associatif, la communauté de communes, c'est-à-dire les élus, en reprenant la gestion. Pour éviter cette solution, qui priverait le tissu associatif d'une tribune pour participer au développement villarin, une nouvelle tentative aura lieu le 13 octobre. Et cette fois-ci, la surprise pourrait bien venir des associations de... Sainte-Marie-de-Cuines qui vont être appelées en renfort.

(1) Statutairement le CA de la Maison du tourisme est constitué de 6 membres dont 2 peuvent être des élus. Les membres non élus doivent être nommés par le conseil de la communauté de communes. Cet article des statuts n'a jamais vraiment été respecté. L'appel d'offre pour susciter des candidatures se faisant par voix d'affiche, et ces candidatures étant souvent supérieures à 6, le conseil de la communauté de communes a toujours nommé l'ensemble des candidats... Ce qui a conduit à des conseils de 11 membres puis de 7.

(2) Etaient présents : C. Chassagne, P. Louadoudi, Simone Bozon, Colette Bouchet-Flochet, et les représentants des associations Saint-Colomban station fleurie (M. Bouchet-Flochet), l'ACCA de Saint-Colomban (Philippe Martin-Cocher), la Villarine (Bernadette Perrier), les Amis des Villards (Christophe Mayoux) et Vivre aux Villards (Noëlle Noël).

(3) Déjà formulée il y a quelques années, cette idée n'avait pas recueilli l'assentiment des associations.

PROJETS

En attendant des lits

Des projets ? Pour Christian Chassagne il sera difficile « *d'en faire tant qu'il n'y aura pas 1 000 lits de plus* » et « *on aura beau se débattre on ne sera pas récompensé de notre travail* » car « *c'est vrai que quand on fait une activité et qu'il y a moins de 10 personnes c'est peu par rapport à la somme d'énergie dépensée* ». Cependant il faut continuer : « *Il y a toujours des gens qui se demandent pourquoi c'est nécessaire qu'on ait 4 personnes à la Maison du tourisme. Mais puisque le projet villarin c'est le développement du pays il faut bien qu'on commence à proposer des choses pour que petit à petit quand les gens sont là ils voient que ça existe.* »

Par exemple : « *On a fait le 8^e rallye équestre. Mais il a de moins en moins de monde et même si on a étoffé ce rallye par une soirée dansante avec de la musique country et qu'on a attiré quelques personnes qui sont venues au repas c'est pas probant. La journée, c'était 15 cavaliers et beaucoup de travail [...] donc on a dit stop.* »

Pour remplacer ce rassemblement « *J'ai deux projets pour juin qui devront être validés. D'abord un week-end 2 CV : on a l'hébergement, on a un restaurateur qui éventuellement pourrait servir 1 repas ou 2 dans la salle commune, et puis on peut faire 1 programme sur 1 journée ou 2. Ensuite, mi-juin également, je voudrais faire un tournoi de football avec 4 équipes de benjamins ou de juniors. L'idée serait que la commune transforme en vestiaire le chalet qui servait autrefois pour l'accueil et la billetterie à La Pierre et le mettre aux Echets avec l'eau. Ensuite on pourrait organiser des stages en altitude et pourquoi pas faire monter plus tard 1 équipe de national.* »

« *En juillet je voudrais bien de nouveau tenter d'étoffer la journée vélo du 14 juillet. S'il y a des gens qui sont capables de me donner la main pourquoi pas ? Auquel cas maintenant il faut intégrer Sainte-Marie-de-Cuines et ça deviendrait officiel. On ferait la montée en contre la montre individuel pour laquelle j'ai déjà l'accord du maire, Michel Vinit, et puis, éventuellement, on pourrait faire un peu d'animation sur le bas car si*

Sainte-Marie intègre la communauté de communes je pourrais peut-être bénéficier d'un budget supérieur et, à partir de là, il serait normal que la Maison du tourisme s'oriente de temps en temps sur une animation estivale sur le bas. A réfléchir en sachant qu'ils ont une salle polyvalente plus grande que la notre pour y faire éventuellement 1 repas ou 1 loto. Ils ont aussi une esplanade sécurisée pour des spectacles sachant [...] qu'il y a des gens d'ici qui ne descendront pas parce que ça ne se passe pas chez eux et sachant aussi que si ça se passait chez eux ils ne descendent probablement pas.

En hiver M. Chassagne souhaiterait, s'il arrive à négocier des forfaits de ski, inviter une semaine le groupe les Pommes de ma douche. « *Ce serait des vacances pour eux. A moi de les loger et de leur offrir le matériel de ski et les cours, avec moi si besoin. En contrepartie, il ferait trois animations : un petit concert après une descente aux flambeaux, lors du vin chaud ; une soirée apéritif à l'Hôtel de la poste, contre des repas ; un concert dans la salle des fêtes, en semaine. Reste à trouver une date dans la 1^{re} ou 2^{re} semaine de février.* »

Pour Festiblanc, les jeunes sont corrects et rendent une salle propre. Mais compte tenu des nuisances provoquées, du bruit, etc. – il y aurait eu des plaintes à la mairie –, pourquoi ne pas le faire dans une autre station ?

Les descentes aux flambeaux sont difficiles à organiser. Il y en a 4 en février et les préparations de vin chaud sont faites par 4 structures différentes : l'Ecole de ski, le club des sports, les remontées mécaniques, et la Maison du tourisme. Après, les descentes aux flambeaux sont encadrées par les organisateurs de ces soirées. « *Pour l'Ecole de ski c'est Christian Martin-Fardon et les moniteurs. Mais participent également des touristes or il n'y a que les professionnels de la montagne et de la neige qui peuvent pratiquer cette animation [...]. On pâtit toujours de la même chose : le manque de lits. S'il y avait 1 000 lits de plus et qu'on les remplisse il y aurait davantage de moniteurs et de professionnels.* »

Vêtu d'un polo aux couleurs du XV d'Australie, Christian Chassagne avait écourté ses vacances le 15 septembre pour tenter de re-mobiliser les personnes susceptibles de se joindre au pouvoir consultatif en formant le conseil d'administration. Conformément aux souhaits de Patrick Louadoudi, un appel avait été lancé aux associations locales pour qu'elles s'impliquent davantage dans la programmation culturelle, sportive, sociale, environnementale de la vallée, et ce en toutes saisons.

Malheureusement, plusieurs interlocuteurs ne sont pas venus. Etaient représentées : Vivre aux Villards (Noëlle Noël), la chorale La Villarine (Bernadette Perrier), Patrimoine et culture (Martine Ferroud), Saint-Colomban station fleurie (Maurice Bouchet-Flochet), les Amis des Villards (Claude Gauthier). Un comité restreint auquel il faut ajouter Delphine Ferroud, conseillère municipal représentant la commune de Saint-Colomban, un membre du précédent conseil d'administration : Simone Bozon, et Colette Bouchet-Flochet.

Simone Bozon étant la seule candidate au poste de président, premier point à l'ordre du jour, l'assemblée se prête, sans trop de conviction, à un vote à bulletins secrets. Malgré deux tours de scrutin, Simone Bozon

recueille seulement deux voix.

Dans ces conditions, la séance tourna court et Patrick Louadoudi en fut réduit à programmer une nouvelle assemblée, capitale celle-là, le 13 octobre prochain.

D'ici là, les associations de Sainte-Marie-de-Cuines (dont l'admission dans la communauté de communes a été entérinée par délibérations municipales) seront amplement sollicitées. Il n'est pas impossible que cette implication se matérialise aussi, dans les urnes, lors du futur scrutin et qu'un président cuinain assume désormais des responsabilités, jusque-là cantonnées aux Villarins. « *Ce serait surprenant mais je n'y suis pas hostile* » a simplement déclaré pour sa part le directeur de la Maison du tourisme Christian Chassagne.

Le rendez-vous du 13 octobre permettra également d'y voir plus clair sur les futures orientations budgétaires : achat ou non d'un véhicule de service et d'une caisse enregistreuse, tarification de tous les produits dérivés vendus à la Maison du tourisme, poste d'animateur en sursis jusqu'à décembre, salons, spectacles etc.

En somme, il s'agira de démontrer que le costume de la Maison du tourisme n'est pas trop lourd, ni trop grand, à porter !

Claude Gauthier

Un coup pour rien !

Nouvelle baisse des adhésions

Une quarantaine de personnes ont participé le 8 août à l'assemblée générale de l'Association des Villarins et amis des Villards dans la salle du conseil de la mairie de Saint-Alban.

Sur les 159 adhérents, à jour de leur cotisation, seuls 23 étaient présents et 40 représentés (soit les mêmes chiffres que l'an dernier) ce qui a quand même permis à l'assemblée de délibérer – le quorum, établi à 41 votants, étant atteint –, en présence de Maurice Frasse, président, Gilbert Laposse, trésorier, et Christophe Mayoux, secrétaire. On notait aussi la présence de Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban.

Les rapports moral et financier ont été approuvés à l'unanimité. La cotisation reste fixée à 10 euros et l'association continuera à ne pas demander de subventions auprès des collectivités publiques même si celles-ci pourront être sollicitées pour des prêts de matériels ou de ressources diverses.

A la demande de la Maison du tourisme (et sur une proposition de l'association, lire page 5), Claude Gauthier, membre du bureau, représentera l'association au conseil d'administration de la Maison du tourisme (Christophe Mayoux suppléant). Ces deux mandats seront renouvelés chaque année en assemblée générale en même temps que le renouvellement des membres du bureau dont le mandat arrive à expiration.

Cette année c'était le cas de Simone Favre-Teylaz, Jean-Marc Bordas et Christophe Mayoux qui ont tous été réélus pour un nouveau mandat de 3 ans. Philippe Mouterde, membre fondateur de l'association, a décidé de démissionner pour des raisons au sujet desquelles l'assemblée a estimé « qu'on pouvait discuter bien longtemps ». Il a été remercié pour tout le travail qu'il a accompli depuis 35 ans comme membre puis comme président, enfin comme secrétaire. Sa rigueur, sa disponibilité et sa volonté de rechercher constamment l'entente dans la vallée resteront comme un exemple pour tous les membres de l'association.

Philippe Mouterde a été remplacé au bureau par Paul Long, adhérent toujours présent lors des différentes corvées et qui demeure à l'année à Saint-Colomban (c'est le seul dans ce cas au bureau).

Le budget pour l'exercice qui s'ouvre a été adopté à l'unanimité moins une voix contre (Gilbert Pautasso) et une abstention (Jacqueline Dupenloup) à cause de la participation de l'association à l'implantation d'une croix sur le plateau du Balais (lire page 7).

La partie statutaire de l'ordre du jour étant terminée, la discussion a ensuite porté sur la fête du pain que d'aucun souhaite maintenir, et sur les sentiers pour lesquels des adhérents ont regretté l'absence, cette année, de corvée d'entretien. Cependant, pour nombre d'adhérents, le point important serait désormais la réfection des ponts notamment ceux de la combe de la Croix et de la combe des Roches. Il a été proposé de récupérer si possible, suite aux tra-

vaux d'enfouissement des réseaux secs, les poteaux appartenant à EDF ou à Télécom (qui n'auront plus lieu d'être dans les hameaux et qui seront d'ailleurs enlevés) notamment ceux en bois qui sont traités pour résister aux intempéries. Les poteaux en béton sont aussi intéressants mais plus difficiles à manipuler et à couper à la longueur voulue. Un courrier sera adresser dans ce sens à la communauté de communes.

Concernant la journée de nettoyage les Villards vallée propre, il incombe désormais aux collectivités locales de l'organiser comme l'a fait cette année la communauté

de communes. L'assemblée a regretté que peu d'adhérents d'autres associations locales y aient participé cette année. Le bassin de Bon Mollard a été remis en eau et on attend maintenant la remise en état du lavoir promis par la communauté

de communes. Enfin la participation de l'association à l'implantation d'une croix au Balais (sur une idée de Jean-Marc Bordas) a été approuvée, seules quelques personnes estimant que la connotation religieuse de cette action était incompatible avec les statuts de l'association qui interdisent toute « propagande religieuse ou politique ». Pour une majorité d'adhérents cette initiative n'a rien de prosélytique.

Les projets de l'association seront similaires à ceux de l'an dernier avec la fête du pain (3 août 2008), le Téléthon (8 décembre 2007), la distribution de pain bénit le 15 août, etc., l'assemblée générale étant fixée au 6 août 2008. Naturellement d'autres projets seront examinés ponctuellement par le bureau.

Gilbert Pautasso a proposé à l'association de soutenir un club de handball d'Albertville qui, en retour, ferait figurer le logo des Sybelles sur son maillot. Le bureau étudiera ce projet et Georges Quézel-Ambrunaz évoquera ce dossier à Sybelles promotion.

Tous ceux qui sont intéressés par l'association peuvent retrouver des informations dans les pages du site Internet de la commune de Saint-Alban dédiées aux associations.

Maurice Frasse et Christophe Mayoux(*)

(*) Respectivement président et secrétaire de l'Association des Villarins et amis des Villards.

Les recettes de l'association proviennent essentiellement des cotisations versées par les adhérents soit 1 594 euros pour 159 adhésions (niveau le plus bas depuis la création de l'association en 1972). A cela s'ajoutent des produits financiers (416 euros) et les bénéfices tirés de l'organisation de la fête du pain soit, pour l'an dernier, 184 euros pour quelque 140 convives.

Les dépenses (1 570 euros) se répartissent entre la gestion (926 euros), le pain bénit du 15-Août et le Téléthon (313 euros), et les dépenses engagées pour des chantiers ou des corvées (333 euros).

Le budget du prochain exercice prévoit 1 500 euros pour ce dernier poste.

DÉBAT

Questions de méthode

La démission de Philippe Mouterde de l'Association des Villarins et amis des Villards, dont il était l'un des membres fondateurs, n'a pas engendré le débat qu'il espérait (*Le Petit Villarin* numéro 140, juin 2007). Serait-il acquis pour tout le monde que quand on s'associe, aujourd'hui, c'est davantage pour proposer des animations que pour trouver des solutions au sous-développement du pays villarin ?

De fait, la question est loin d'être close comme l'ont montré quelques interventions lors de l'assemblée générale de l'association, le 5 août dernier, même si les sujets abordés étaient « encadrés » et « programmés ».

Une procédure que conteste Gilbert Pautasso : « *Compte tenu du temps dont on dispose, il semble inutile de lire le bilan moral de l'exercice précédent, déjà discuté et approuvé en assemblée générale, ainsi que de lire le bilan moral de l'exercice qui prend fin puisqu'il est envoyé à tous les adhérents. Si un adhérent demande des éclaircissements, naturellement un point ou deux peuvent être développés. Cette façon de procéder permettrait de garder du temps pour débattre du devenir de l'association et donc – question qui a été soulevée durant cette assemblée – de son implication dans la vie politique locale .* »

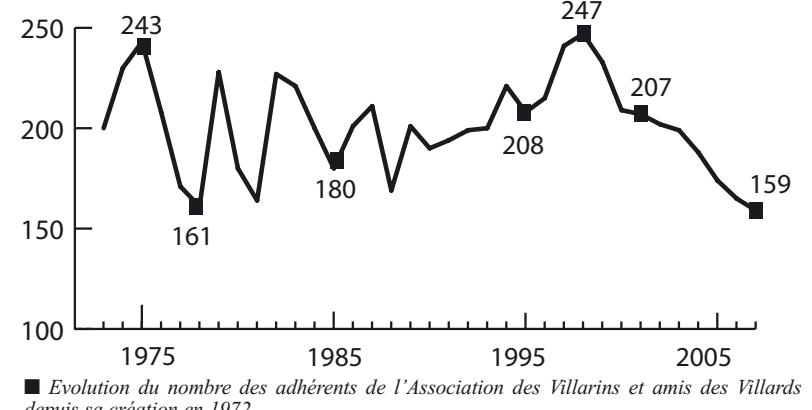
Pour la direction de l'association : « *le compte rendu de l'assemblée générale 2006 doit être approuvé par l'assemblée générale 2007, et comme les non-adhérents sont également invités à participer à l'assemblée générale il paraît normal de les informer.* »

Gilbert Pautasso regrette également que l'on ait repoussé l'examen au fond de la question du devenir de l'association (le bureau ayant répondu : « *On verra* ») alors que le nombre des adhérents s'effrite régulièrement (tableau ci-dessous) : « *En effet, si l'assemblée générale est*

l'assemblée qui donne, ou non, quitus au bureau du mandat de l'année précédente, elle a aussi pour fonction d'être l'organe qui détermine les actions que le bureau doit engager pour l'année à venir. C'est à elle, et à elle seule, de fixer les objectifs, le bureau n'étant que l'organe d'exécution des décisions prises. Et cela même si cette assemblée n'est pas mandatée que par le compte rendu diffusé. Les adhérents qui ont donné un pouvoir ne peuvent pas ignorer que, comme dans toute association, des questions diverses peuvent être mises à l'ordre du jour. Et donc leur mandat doit couvrir aussi cette possibilité de pouvoir discuter des questions qui surgissent au cours des débats de l'assemblée générale. »

Maurice Frasse rejette ce point de vue. Selon lui : « *l'assemblée générale sert surtout à valider la politique exposée et proposée par l'instance dirigeante, à savoir le bureau. Cela peut se faire sous forme de résolutions que l'assemblée générale validera, ou non, une par une. Les propositions des adhérents doivent être proposées au bureau par courrier pour inscription à l'ordre du jour, et bien entendu avant l'envoi des documents aux adhérents, en tenant compte du délai de réalisation de ces documents qui, statutairement doivent, être envoyés un mois avant l'assemblée générale. Tout point non inscrit à l'ordre du jour, normalement, ne peut pas être avalisé par l'assemblée même s'il peut être débattu. Que penseraient les adhérents ayant donné leur pouvoir pour un ordre du jour précis si un projet émanant de l'assemblée générale entamait par exemple la moitié de la trésorerie de l'association ?* » « *Et puis, ajoute le président en exercice de l'association, statutairement, les questions diverses ne sont là que pour lancer les idées et les débats et ne doivent pas*

Lire la suite page 7



BRÈVE

► **BOTANIQUE.** La promenade botanique a eu lieu le 12 août sur le chemin des Granges (après Lachal, rive droite du Glandon) entre la route départementale et la clairière, dans la partie boisée. Bernard Patillon, accompagné de Danièle et Michel Tronel, Michèle et Amandine Cavaillès, Catherine Desfours et Catherine Clément, a trouvé quatre plantes : le plantin moyen, la parisette à quatre feuilles, le saule à grandes feuilles, et le camérisier (autre nom du chèvre-feuille des haies) qui figurent désormais dans l'herbier des Villards qui compte environ 220 plantes et qui était exposé à l'exposition des artistes villarins quoiqu'il n'ait, selon Bernard Patillon, rien d'artistique. « *C'est plutôt de l'artisanat et pas toujours facile d'ailleurs ; j'ai passé récemment plus de 2 heures pour déterminer une épervière glanduleuse.* »

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**

Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales

73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

Questions de méthode

Suite de la page 6

déboucher sur des positions définitives. De nombreuses assemblée générale par ailleurs, notamment celles permettant de voter par correspondance chaque résolution, ne comportent pas à l'ordre du jour de volet « divers ». » Enfin Maurice Frasse estime que ce débat est un peu vain puisque : « aucun projet concret n'a été proposé par des adhérents en assemblée générale cette année. »

Compte tenu de ces règles de procédure, très encadrées, on se demande bien comment va s'exprimer le représentant de l'association (Claude Gautherin) au conseil d'administration (CA) de la Maison du tourisme ? Va-t-on demander à la Maison du tourisme de communiquer à l'association un ordre du jour précis, plusieurs semaines à l'avance, afin que sur les sujets qui y sont inscrits l'association détermine une position ? Et dans ce cas, qui décidera de cette position ? le bureau ? l'assemblée générale ?

Cette participation au CA de la Maison du tourisme est contestée par Gilbert Pautasso : « Participer, mais pour quoi faire ? Dans une petite commune comme la nôtre, même dotée de bons moyens financiers, la tâche du CA de la Maison du tourisme n'est pas seulement de planifier des activités, de définir des objectifs touristiques, de monter un budget et d'en suivre son exécution, c'est aussi et peut-être surtout d'apporter une participation active, c'est-à-dire avec des « bras », aux différentes manifestations programmées comme la Sybelles-Villarinche, la Villarinche, les courses et les concours divers, l'organisation du 15-Août, etc. Car [...] mon expérience d'ancien président du CA de la Maison du tourisme me permet d'affirmer que les animations ne peuvent pas fonctionner s'il n'y a que des « têtes » pour les planifier et pas de « bras » pour les organiser. »

Sur ce point Maurice Frasse maintient sa position : « Notre participation au CA de la Maison du tourisme a été proposée pour débloquer la situation puisque depuis le 4 avril il n'y a plus de CA. Nous sommes satisfaits de voir que notre requête a été entendue puisque toutes les associations villarinches se sont vues proposer d'avoir aussi un représentant à ce CA. Quant à la mise à disposition de « bras », que pouvons-nous faire sauf encourager par voie d'affiches nos adhérents à répondre aux appels de la Maison du tourisme ? » Certes mais ce que veut dire Gilbert Pautasso c'est que les membres du CA doivent aider physiquement aux animations programmées par le CA de la Maison du tourisme. Y sont-ils prêts ? Ce qui semble urgent et nécessaire compte tenu de la baisse du bénévolat dans les associations. Gilbert Pautasso : « On constate depuis quelques années que les bénévoles se font rares dans notre association. Pour de multiples raisons, la principale étant l'absence de jeunes. Ce qui conduit à s'interroger sur son devenir qui apparaît bien sombre. Surtout qu'il ne semble pas que l'on ait pris toute la mesure du cri d'alerte lancé par Philippe Mouterde. Dans ces conditions, attention danger ! »

Pour Maurice Frasse : « Quelle association peut se targuer d'avoir, en nombre et en âge, les adhérents qu'elle désire ? On ne peut forcer quiconque à adhérer d'autant plus qu'il existe d'autres associations villarinches plus proches des préoccupations des jeunes. Mais si certains ont des idées qu'ils n'hésitent pas à venir les défendre à nos assemblées générales, à devenir membre du bureau et à travailler avec nous. »

Implantation d'une croix au Balais

Le 13 août, à l'initiative de l'Association des Villarins et amis des Villards, une croix en acier et les matériaux nécessaires à son implantation (sable, ciment, eau) ont été héliportés(*) des Granges (combe du Merlet, où s'activaient Daniel Quézel-Ambrunaz, Christian Roche, Josette et Georges Noël-Lardin) au sommet du Balais, à 1 980 mètres d'altitude. Là attendaient Jean-Marc Bordas (concepteur du projet), Ulysse Darves-Blanc, Michel Donda et Marc Perret, un ami de Jean-Marc Bordas, qui a contribué à l'installation d'une croix au sommet du mont du Fût (à 2 824 mètres d'altitude), au-dessus de Montaimont, et dont l'expérience fut précieuse.

Le site dévolu pour planter la croix – exactement à la Charmette – est situé sur un plateau localisé sur la commune de Saint-Alban, à droite de la montagne de Fremezan et de la combe des Balmettes, et à gauche de la combe du Merlet. Il a été choisi après le refus de la mairie de Saint-Colomban d'autoriser l'implantation de cette croix au Carrelet, lieu situé au-dessus du col du Glandon quand on se dirige vers les Argentières.

Une vingtaine de personnes s'étaient donc données rendez-vous au sommet du Balais, certaines pour donner un coup de main, d'autres pour immortaliser l'événement. Le soleil était de la partie et la vue panoramique du col de la Madeleine au col du Glandon valait à elle seule le déplacement.

A midi, pour patienter agréablement, chacun sortit du sac un casse-croûte puis, le repas terminé, quelques-uns entreprirent une bonne sieste tandis que d'autres en profitèrent pour découvrir les

alentours. L'attente dura encore une bonne heure si bien que quelques-uns décidèrent de redescendre vers les Villards.

Mais vers 15 heures l'hélicoptère effectua sa première mission au-dessus de l'Ormet durant une petite dizaine de minutes, puis survola le plateau à destination du point de chargement, au Merlet, au grand soulagement de l'équipe d'en bas, qui commençait à désespérer !

Après une première rotation pour les matériaux, on vit enfin arriver la croix, de couleur blanche, d'une hauteur de 4,20



■ Souvent, qui voit la croix voit le sommet.

mètres (1,20 mètre étant enterré) et d'une largeur de 2 mètres. Rapidement implantée puis scellée, chacun put alors admirer cette croix sur laquelle une plaque a été fixée portant quelques indications telles son nom : Croix de la Charmette, et son altitude : 1 980 mètres établie à 2 mètres près par deux GPS. Une petite boîte, également fixée sur la croix, permettra aux visiteurs de laisser

Un alpage, une croix... Pas si simple !

L'implantation d'une croix au niveau de l'alpage du Balais a fait débat ...

L'idée de marquer d'un symbole le site du Balais ne manque pas d'intérêt. A plus de 1 900 mètres d'altitude, il surplombe les hameaux et offre un beau point de vue aérien, de la Lauzière à l'Etandard. L'accès en est relativement aisés depuis la route de Fremezan.

Le balisage cependant reste à faire et il serait sans doute possible de l'accompagner en quelque endroit d'une plaque ou inscription rappelant le drame de 1860 : cette année-là, le 28 juin, la famille de Colomban Frasse-Sombet fut décimée dans son chalet d'alpage du Balais, frappé par la foudre. Le chalet brûla : Colomban Frasse-Sombet, ses 3 filles Virginie, Marie-Adélaïde et Marguerite – dont la plus jeune avait 8 ans – périrent dans l'incendie, ainsi que leur troupeau.

Pierre Bozon dans son ouvrage « Le pays des Villards en Maurienne » recense, en 1860 justement, plusieurs implantations de chalets au Balais, où montaient les familles Bozon, Chaudet, David (2 foyers) et Frasse-Sombet. Aujourd'hui ne restent que des ruines.

L'implantation de la croix attire donc l'attention sur un bel endroit de la vallée et sur son histoire.

Et il est vrai que nombre de nos montagnes sont marquées de ce signe religieux, dont la vue réjouit parfois le

païen le plus endurci : car souvent, qui voit la croix voit le sommet ou, du moins, le but de la randonnée. Et pour certains, qui ne croient ni à Dieu ni à diable, la vue de la croix atteste au moins de l'humaine présence en des lieux qui peuvent être inhospitaliers !

Pour autant, des voix se sont élevées pour demander à l'association des Villarins et amis de la vallée des Villards, qui a pris en charge l'héliportage, de tenir compte du fait que le caractère religieux du symbole aurait dû retenir l'association – laïque de par ses statuts – de participer au financement de l'opération.

Ainsi Yves Martin-Rosset (Plan d'Orgon) : « Concernant l'implantation de la croix de Jean-Marc Bordas (dont je respecte profondément le dévouement) sur un sommet de la vallée des Villards, je ne sais pas si l'avis des gens est sollicité, mais je ne suis pas pour : pourquoi pas un croissant musulman ou, mieux encore, un symbole d'espérance non religieux ? »

Cette proposition d'implantation d'un symbole « humanitaire » pourrait peut-être mettre tout le monde d'accord. Elle est cependant sans doute plus facile à évoquer en paroles qu'à mettre en œuvre concrètement. Affaire à suivre pour un prochain sommet ?

Jacqueline Dupenloup

des petits messages comme autant de traces de leur passage.

Une décoration reproduisant un trèfle à quatre feuilles a aussi été placée à l'intersection des deux bras de la croix comme on en trouvait autrefois sur les croix aux Villards.

Le plateau du Balais étant réputé pour sa capacité à attirer la foudre, ce qui fut le cas quelques jours plus tôt, un câble de cuivre a permis de mettre la croix à la terre. Espérons qu'avec ce dispositif la croix de la Charmette soit protégée des foudres célestes... après s'être attirée les foudres de quelques détracteurs villarins ce contre quoi aucune protection technique n'est connue à ce jour.

En effet, quelques Villarins (lire ci-dessous) ont vu (et déploré) dans cette installation une connotation religieuse qu'on ne peut certes pas nier tout comme il est difficile de nier tous les siècles de civilisation judéo-chrétienne qui ont entre autres façonné la Savoie.

Si on suit le raisonnement de ces personnes, pourquoi alors ne pas baptiser nos communes et les appeler « Glandon » pour Saint-Colomban et « Merlet » pour Saint-Alban, comme pendant les plus belles heures de la Révolution de 1789 ? Avant – vaste programme, aurait dit un Général célèbre – de s'attaquer aux jours fériés à connotation religieuse...

Quoi qu'il en soit, les jours de beau temps et de ciel bleu, la croix est visible de tous les hameaux qui ont vu sur le Balais et nombre de Villarins en ont fait dernièrement un but de randonnée. Ce qui va conduire les responsables publics ou associatifs à mettre en place un balisage digne de ce nom à partir du point de départ du Pré du Rivage et de la combe du Merlet.

Avant de prévoir, l'été prochain, en accord avec le Père Durieux, une bénédiction qui serait suivie d'un pique-nique (avec diots et polenta, cuits au feu de bois) qui pourrait être renouveler tous les ans le jour de la date anniversaire de l'implantation de cette croix qui a été fabriquée bénévolement par Jean-Marc Bordas, seul l'héliportage ayant été à la charge de l'association (200 euros).

Faut-il voir continuer de telles opérations, sur d'autres sommets villarins, avec des croix en bois ? On peut le penser car, si une croix aurait déjà existé au Balais sans que, néanmoins, cela puisse être avéré, certains témoignages de Cornières (habitants de Lachenal) laissent à penser que dans l'immédiat après-guerre une croix avait été installée, transportée à dos d'homme et de mulet, au sommet du pic de Fremezan.

Alors, une prochaine installation sur ce sommet ou sur d'autres de la vallée des Villards (et notamment de Saint-Colomban comme le réclament quelques Villarins de cette commune) est-elle à préparer dès à présent ?

Un projet dont on reparlera sans doute.

Christophe Mayoux

(*) Profitant de l'hélicoptère qui venait survoler la vallée des Villards pour permettre à des photographes de prendre des photos qui serviront au choix de l'emplacement du pylône qui doit être implanté avant la fin de l'année au sommet de l'Ormet, près de l'arrivée du télésiège, pour améliorer les communications téléphoniques établies par portables.

Saint Colomban : un moine rigoriste

La première des 3 conférences programmées cet été par l'association Les Villards patrimoine et culture (20 juillet, à la salle des fêtes de Saint-Colomban), avait pour sujet « Saint Colomban et les Alpes, ou la re-fondation de Pierre ». Présentée par Yannick Grand (université de Savoie), elle a permis à une soixantaine de personnes de replacer l'œuvre de saint Colomban dans le développement du christianisme médiéval.

Au cours d'une période comprise entre la fin de l'Antiquité et le Moyen Âge, le christianisme est le seul « état » stable et lors de la christianisation des Alpes du Nord de nombreux moines irlandais transitent dans les vallées alpines et en Maurienne notamment. La christianisation progresse en même temps que les armées et c'est ainsi au gré des conquêtes militaires que furent créés de nombreux évêchés en Savoie dont celui de Maurienne, en 575, par Gontran, roi des Francs. Sans doute peut-on « attribuer » à cette évangélisation la dédicace de l'église de Saint-Colomban à saint Pierre, comme en atteste le vitrail situé à gauche au-dessus du chœur de l'église paroissiale.

Malgré tout, le christianisme s'implante mal en Maurienne et le paganisme reste présent dans la vallée jusqu'au VII^e siècle car, si officiellement l'Empire romain prend fin en 476, dès 413, pressés par les Huns, à l'Est, les Burgondes arrivent en Savoie, défrichent et développent les fonds de vallée. Les échanges s'accélèrent, l'autarcie n'est plus la norme et le monachisme se développe. Au V^e siècle, on compte déjà plus de 500 abbayes en Occident créées par des moines évangélisateurs : ce sont des lieux de retraite où les laïques viennent faire pénitence à la fin de leur vie alors s'être retirés de la vie publique.

Dès cette époque des moines missionnaires partent en Irlande, et aux VI^e et VII^e siècles, des « descendants spirituels » de ces moines font le chemin inverse pour évangéliser la France ; ce sont des prêtres d'« élites ». Il y en a tant alors que les rois mérovingiens doivent réguler leurs actions par un concile.

Puis l'église traverse une période de crise spirituelle. Jonas de Bobbio, le biographe de saint Colomban, écrit alors « qu'à cette époque la vie religieuse était presque éteinte ».

La Savoie, peuplée par les Burgondes, est sous la menace des Lombards, et les évêques sont des militaires qui guerroyent pour défendre leur territoire sans se soucier de spiritualité.

Pour remettre les choses en ordre, les rois, monarques de droit divin, font alors appel aux moines irlandais. Saint Colomban, dans cette optique, est donc venu en Europe avec des idées de colonisation d'après un modèle chrétien.

On ne connaît que très peu de textes de saint Colomban, aussi, pour retracer son existence, faut-il se référer à des épithèses et à des hagiographies, ou bien aux chroniques du XIII^e et XIV^e siècles quand l'ordre des colombaniens a été dissout pour laisser la place à des ordres moins « violents » comme les franciscains par exemple.

Né entre 535 et 540 dans le Leinster et issu d'une lignée de chefs de clan, saint Colomban fait de bonnes études. Initié à la vie chrétienne à l'abbaye de Bangor, il quitte l'Angleterre vers 590-595, avec 12 disciples dont saint Gall, et

débarque à Coulomb près de Cancale (Bretagne, où existe aujourd'hui un musée Saint-Colomban) puis s'établit à Luxeuil où il est accueilli par Thierry II, roi de Bourgogne. Saint Colomban y ouvre un monastère qui sera un des plus puissants de la chrétienté médiévale, et forme des moines prédateurs qui fondent prieurés et monastères.

Mais ces moines sont durs et dirigeants et, excepté Besançon où ils sont bien accueillis, souvent leurs missions se passent plutôt mal. Si bien qu'en 601, saint Colomban est expulsé de Luxeuil après une brouille avec Thierry II.

Exilé à Nantes (Loire-Atlantique, où se trouve aujourd'hui une commune nommée Saint-Colomban ; il en existe une également au Québec), il est renvoyé en Angleterre. Mais durant la traversée saint Colomban essaie une forte tempête qu'il interprète, dit la légende, comme un signe divin lui intimant de rester sur le continent. Il débarque alors plus au Nord puis se dirige vers les Alpes notamment la Suisse où il fonde de nombreux prieurés et l'abbaye de Saint-Gall.

Sans jamais passer par la Maurienne, il arrive alors à Bobbio (Lombardie, en 613) où il entreprend de moraliser la vie quotidienne prônant la recherche de Dieu dans la pratique de l'humilité et du salut dans l'obéissance absolue. Pour ce faire, les moines sont cloîtrés, préoccupés uniquement du salut de leur âme. Pour bien signifier que la discipline fait accéder à la pénitence (il élabora un recueil de punitions), saint Colomban est le seul saint avec un foulet à la ceinture...

A la fin de sa vie, il instaure le chant dans la vie liturgique et monastique, pratique rapportée d'Egypte. Il décède à Bobbio le 21 novembre 615. La Saint-Colomban se fête officiellement le 23 novembre.

Vers la fin du VII^e siècle l'arrivée de moines colombaniens dans les Alpes s'arrête au moment où s'impose un peu partout la règle de saint Benoît laquelle, moins dure et moins contraignante pour les pénitents, va recevoir l'appui des évêques. Ce qui va conduire à l'extinction puis à la disparition de la règle colombanienne.

En Maurienne, c'est l'un de ses disciples qui va laisser des paroisses d'abord dédiées à saint Pierre puis à saint Colomban avant qu'un synode (640 à Lyon) n'impose que dans chaque diocèse une seule paroisse soit dédiée à saint Colomban. On en trouve aujourd'hui 33 en France et 67 en Italie.

Contrairement à certaines légendes, il n'y pas eu à l'origine de monastère à Saint-Colomban mais plus probablement un couvent de femmes transformé en monastère sous l'influence bénédictine. Celui-ci était situé dans le cimetière.

La doctrine de saint Colomban a eu un énorme impact sur la vie culturelle et artistique, sur l'art roman, sur l'art pictural avec les enluminures, sur la création de cloîtres dans les monastères carolingiens (comme la Grande Chartreuse par exemple).

Yannick Grand a conclu sa conférence en soulignant que saint Colomban était aujourd'hui encore considéré dans certains milieux spirituels comme un élément de promotion d'une Europe unie porteuse d'espoir de paix et de fraternité entre les peuples.

Christophe Mayoux

CONCERT

Le retour de l'enfant prodigue

C'est au cours du XIX^e siècle qu'une famille Frasse-Sombet, originaire de Saint-Alban, émigra en Algérie. Par la suite, les descendants de ces courageux colons se fixèrent dans le midi de la France où, au fil des générations, le nom de la commune natale s'estompait puis disparut des mémoires.

C'est en suivant une émission télévisée que Martine Ferroud, présidente de l'association Patrimoine et culture, découvrit un talentueux musicien : Adrien Frasse-Sombet, un nom bien de Saint-Alban(*). A l'issue de nombreux contacts, ce jeune violoncelliste s'est produit bénévolement le 21 juillet dans l'église de Saint-Alban.

Ce soir-là, une fois les présentations faites par Martine Ferroud, on entrait dans le vif du sujet et l'artiste, commentant chaque fois l'œuvre, donnait l'aperçu de son talent avec les Suites de Bach : *Prélude et Mouvements* écrits en 1720. Pour la petite histoire, le violoncelle d'Adrien date de 1710. Il poursuivait avec *La méditation de Thaïs* de Jules Massenet, qu'il écouta à l'âge de 3 ans et qu'il a transposé pour violoncelle alors que ce classique est un morceau pour violon.

A. Bitz
■ Présentations.

Une pièce pour violoncelle seul, de son ami Xavier Bouchot, et l'air de *La Norma* de Bellini, composé en 1831, mettaient un terme provisoire à ce remarquable concert. Le public était admiratif tant l'osmose et la complicité entre l'artiste et son instrument furent totales.



Né en 1983, Adrien Frasse-Sombet révèle dès l'âge de 4 ans des dons précoces pour le violoncelle. Après les conservatoires de Toulon et de Marseille, il obtient, à l'unanimité, et à 14 ans, le 1^{er} prix au CNR de Paris. Il est diplômé du conservatoire national supérieur de musique de Paris avec un prix de violoncelle et de musique de chambre.

Adrien Frasse-Sombet a remporté de nombreux concours : 1^{er} grand prix au concours du Royaume de la musique à Radio France (1997), médaille d'or au festival international de printemps en Corée, grand prix du

concours international de la fondation Cziffra (1998), etc. Membre des associations Jeunes talents et Nouveaux virtuoses, il participe à de nombreux concerts, en soliste, à la Chaise-Dieu, au Canada, à Radio France, etc.

En 2005, France 3 filme les cours publics qu'il a donnés au conservatoire de Saint-Etienne à l'occasion d'un concert dans cette ville.

Malgré son âge, Adrien Frasse-Sombet a été remarqué par de nombreuses personnalités du monde musical comme Frédéric Lodéon, Livia Rev et Yves Henry avec qui il collabore autour de la musique romantique.

André Bitz

(*) Pour marquer le retour d'Adrien Frasse-Sombet au pays de ses ancêtres, et le remercier de sa prestation, l'association Patrimoine et culture lui a remis un document contenant quelques renseignements généalogiques tirés des archives communales de Saint-Alban par Simone Quézel-Ambrunaz.

BRÈVES

► CONFÉRENCES. Sur les 4 conférences annoncées dans le programme des animations estivales publié par la Maison du tourisme, 3 ont été finalement proposées par l'association Patrimoine et culture, qui ont attiré 131 personnes soit 11 de plus que les 4 conférences programmées l'an passé. Outre celle de M. Laslaz sur « La Meije, un haut lieu alpin » (35 personnes) et celle de François Bollon intitulée « Visages de la montagne alpine, formes insolites » (39), c'est la conférence de Yannick Grand sur saint Colomban qui a attiré le plus de personnes (57).

► EXPOSITION. Cet été la Maison du patrimoine n'a reçu que 260 visiteurs (contre près de 360 l'an passé) même si les documents présentés (des photographies de mariages villarins) ont « bien plu aux visiteurs villarins » selon un responsable de l'association Patrimoine et culture (cette exposition pourrait d'ailleurs être prolongée pour les retardataires). Une désaffection que Martine Ferroud, présidente de l'association, s'explique mal, avançant néanmoins plusieurs raisons : « Il y a avait moins de monde cet été aux Villards ; l'exposition des artistes villarins, qui se déroulait au Chef-Lieu, avait l'an dernier dirigé les visiteurs sur la Maison du patrimoine puisqu'elle se

tenait à La Pierre dans le bâtiment d'accueil ; peut-être aussi y'avait-il moins de publicités dans les bulletins ». Que faire ? « Faut-il aller chercher les gens chez eux ? » A signaler que le mécanisme d'une boîte à musique qui avait disparu, cet hiver, lors de précédentes « portes ouvertes », est réapparu dans le courant de l'été aussi discrètement que lorsqu'il avait été dérobé...

► ORATOIRE. Pour orner le chœur de l'oratoire du Chef-Lieu, qui vient d'être reconstruit après sa destruction par une avalanche en janvier 1981, une Piéta en bois de 60 cm de hauteur a été commandée à un artiste de haute Maurienne par l'association Patrimoine et culture.

► RÉUNION. Un conseil d'administration de l'association Patrimoine et culture aura lieu le 12 octobre 2007 à 18 h 30 à la salle des associations (Martianan). A l'ordre du jour, le bilan de l'été dernier, les grandes lignes des actions et des projets 2008, et l'examen de la participation de l'association au conseil d'administration de la Maison du tourisme. Comme chaque année « cette réunion est ouverte à l'ensemble des membres de l'association, 24 actuellement, qui sont ainsi tous mis à contribution pour mener à bien les activités estivales et en tirer le bilan ».

CHASSE

Présence de vautours fauves sur Belledonne

Le 9 septembre, c'était l'ouverture de la chasse pour les 95 sociétaires de l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban qui compte un nouveau (jeune) chasseur, Bastien Bellot-Mauroz, fils de Philippe Bellot-Mauroz et petit-fils de Jack Bellot-Mauroz, ancien président de l'ACCA, et une nouvelle femme Sérgolène Gauthier.

Cette année, le plan de chasse de Saint-Colomban, pour le gros gibier, est identique à celui de la saison passée.

Par secteur, cela donne 44 chamois sur le massif de Belledonne (21 adultes, 12 jeunes – chamois de 1,5 an –, 11 cabris), 11 sur le massif du Grand Châtelard (6 adultes, 5 jeunes), et 8 (4 adultes et 4 cabris) dans la partie réserve du Grand Châtelard. Concernant le chevreuil, le plan autorise 32 prélèvements, 12 sur le massif du Grand Châtelard et 20 sur le massif de Belledonne. Pour les cerfs, 9 sont à prélever sur la commune soit un de plus que l'année dernière (1 mâle, 1 daguet, 4 biches et 3 faons).

Pour le petit gibier, le plan de chasse est en forte diminution du fait des conditions estivales très défavorables entraînant une très mauvaise reproduction pour le tétras-lyre. Du coup seuls 4 tétras-lyres sont à prélever contre 9 en 2006 et 13 en 2005 ; pour les perdrix bartavelles 2 sont à prélever contre 4 en 2006.

Pour les autres espèces, les plans de chasse sont en stagnation, 4 bartavelles, 10 lièvres variable, 5 lièvres commun sont à prélever.

Le jour de l'ouverture 2 chamois (1 adulte femelle par l'équipe de Guy Emieux aux Echets et 1 éterlou par l'équipe de Luc Martin-Cocher en Bellard) et 2 chevreuils (2 cabris, 1 par l'équipe de Thierry Bozon aux Echets et un autre par l'équipe de M. Pentz sur le secteur Grand Châtelard) ont été prélevés.

Depuis, 4 chamois ont été prélevés par les équipes de Patrick Blanc (dans la combe des Roches), Bernard Lanthelme (dans la réserve), M. Pentz (une femelle, aux Echets), et Patrice Rostaing-Troux (une femelle, dans la réserve). Trois chevreuils ont été prélevés par les équipes

de Cédric Emieux (cabri femelle dans la combe du Tépey), Patrice Rostaing-Troux en Bellard, et Guy Emieux (cabri femelle aux Echets).

Enfin 7 sangliers ont été tués par Bernard Bozon-Vialle (au Sapey), Christian Bozon-Vialle (2 dans la combe de Barral), Frédéric Combet (à l'Ormet), Patrick Rostaing-Troux (aux Echets), Maurice Girard et Alain Emieux (2 au Sapey).

A Saint-Alban, 10 jours après l'ouverture, avec 4 sangliers, 4 chevreuils et un chamois tués, le président de l'ACCA, Hervé Vidal, s'estimait « assez satisfait du début de saison, surtout en ce qui concerne les sangliers, qui ont fait des dégâts dans la commune ».

Le plan de chasse prévisionnel prévoit le prélèvement de 29 chevreuils, d'une trentaine de chamois et de quelques cerfs. (Ces prélèvements peuvent être régulés en fonction des animaux présents sur le terrain, pour une bonne gestion des espèces).

En raison des conditions météorologiques de cet été, l'ouverture de la chasse aux coqs de bruyère a été retardée d'une semaine. Un seul coq doit d'ailleurs être prélevé, tandis que la chasse de la perdrix blanche est totalement interdite cette année sur le territoire de la commune. Quant aux marmottes, le prélèvement est actuellement devenu inexistant.

Le président de l'ACCA de Saint-Alban pointe par ailleurs les problèmes posés par la présence de vautours fauves, arrivés en nombre sur le massif des Belledonnes.

Ce rapace charognard a fait l'objet d'une campagne hostile dans les Pyrénées, car il apparaît que sa nécrophagie « a certaines limites » selon le communiqué de presse de la Ligue de protection des oiseaux, qui titrait en juillet 2007 « Les vautours ne sont pas des tueurs mais des alliés des éleveurs », tout en reconnaissant qu'il peut y avoir des problèmes sur les animaux en difficulté.

Selon les statistiques, environ un cas douteux d'attaque « est relevé chaque 200 vêlages »

Mais que diable faisait-elle ici ?

L'émoi a été fort grand au Premier Villard en juillet quand une, puis deux, puis trois personnes se sont trouvées nez à nez avec... une superbe marmotte, déjà bien dodue, qui est venue pointer son museau à 960 m d'altitude.

L'animal, mignon mais assez sauvage, a refusé catégoriquement de s'expliquer sur l'origine de sa présence en nos lieux et l'on se perd en conjectures.

D'aucuns suspectent un lâcher de marmotte par épervier, ce à quoi d'autres rétorquent que ce rapace n'aurait pas trimballé une si grosse bestiole.

Certains supputent une pitoyable

débandade devant les patous (ce qui nous ramène finalement au problème de la présence du loup dans nos montagnes...).

Enfin, l'hypothèse de l'évasion d'une marmotte tenue prisonnière en quelque endroit secret n'est pas exclue.

En fait, dans le doute, nul ne peut être très affirmatif !

Et si les analyses démontrant un réchauffement du climat étaient bel et bien erronées, et que notre marmotte ait senti venir... une nouvelle ère de glaciation ?

Jacqueline Dupenloup

LES COMPTES DU « PETIT VILLARIN »

L'exercice 2006/2007, clos le 17 août 2007, fait apparaître un déficit de 425,48 € pour 9 255,10 € de recettes qui proviennent des abonnements (906 contre 918 l'an passé), des publicités et de quelques ventes au numéro, et 9 680,58 € de dépenses qui se répartissent essentiellement entre les frais d'imprimerie (7 823,88 €) et les frais postaux (1 630,54 €). Ce déficit est couvert par les produits financiers (486,09 €).

► VIE PAROISSIALE. Au cours du dernier trimestre, des messes seront célébrées, à 10 h 30, les dimanches 21 octobre et 30 décembre, à Saint-Colomban, et le dimanche 25 novembre à Saint-Alban. Des messes auront lieu à La Chambre, tous les samedis à 18 h 30, et à Saint-Rémy-de-Maurienne, tous les dimanches à 10 heures. A partir du 25 décembre une messe sera dite tous les dimanches à 17 h 30 à Saint-François-Longchamp. Enfin, dans la mesure du possible, le père Durieux célébrera des messes le vendredi à 17 h 30 dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban, le 21 septembre, les 5 et 19 octobre, les 9 et 30 novembre, et les 14 et 21 décembre.

► ANCIENS COMBATTANTS. Accueillies par la section de Saint-Rémy-de-Maurienne, les associations des anciens combattants du canton de La Chambre, toutes fédérations confondues, se sont rencontrées le 27 juin. Une première au cours de laquelle chacun a présenté son association. La section des Villards était représentée par son président Gilbert Emieux et par Alfred Bozon. Tous les responsables ont discuté de la meilleure façon de lutter contre l'oubli car un peu partout dans le canton on est conscient qu'il faut s'unir pour perpétuer sans cesse le devoir de mémoire et transmettre aux jeunes générations le souvenir du sacrifice de ceux qui ont lutté pour que notre pays soit libre. Lors de la cérémonie du 14-Juillet, à Saint-Alban, c'est le jeune Vincent Darves-Blanc qui fut chargé de déposer la gerbe au pied du monument aux morts avant que Jean-Marc Bordas n'entraîne l'assistance à chanter *La Marseillaise*.

► CHAUFFERIE AU BOIS. Le 19 juillet a eu lieu, sur le chantier du bâtiment en construction qui abritera des garages communaux et la chaufferie au bois, la présentation, à une centaine de professionnels de la filière bois, d'une nouvelle technique d'utilisation des charpentes bois. La charpente de ce bâtiment (qui est construite pour résister à une surcharge de 1 200 kg/m² et qui sera couverte en tôle laquée acier) est un prototype qui utilise du bois usiné. L'arbre est débarrassé de son écorce puis usiné entier ce qui a pour conséquence d'en réduire les délais de production et de rendre compétitif le bois par rapport à la charpente métallique. A l'issue d'une heure et demie de présentation technique un buffet fut offert sur place aux participants, financé par le syndicat professionnel de la filière bois, et servi au Triandou.

► MICROCENTRALE. Le 29 août vers 23 heures, après une journée de pluies battantes, une crue du Glandon a comblé le bassin de la retenue de Lachal déjà partiellement rempli par le ravinement naturel et quotidien de ce torrent. Les responsables de la FHYT – la société qui exploite la microcentrale – ne jugeant

pas utile curer le bassin chaque année, les dépôts s'accumulent à l'entrée du plan d'eau et font monter le lit du Glandon (en amont) qui recouvre désormais les brise-chargés construits en 1988 en travers du lit du torrent pour diminuer sa force et éviter la détérioration des digues qui protègent, rive droite, le hameau de Lachal. Si on ajoute à cela que les abords de la retenue ne sont toujours pas réhabilités comme convenu (nettoyage, plantation, etc.), et que flottent parfois à la surface du plan d'eau des objets non identifiables (restes de vêlages ? nettoyages d'animaux ?), on ne peut que mesurer le mépris des responsables de la FHYT qui, maintenant que les autorisations d'exploitation ont été acceptées par les mairies, font ce qu'ils veulent.

► ÉCOLE. Malgré un effectif en baisse, ce sont bien deux enseignantes qui ont accueilli les 18 élèves inscrits le jour de la rentrée (contre 27 l'an passé). Amandine Caclin assurera la direction de l'école et aura la charge de 8 élèves, 1 CM2, 1 CM1, 5 grande section et 1 petite section de maternelle le matin, alors que Géraldine Petit aura la charge de 10 élèves, 2 CP, 5 CE1 et 3 CE2. L'après-midi, une autre organisation permettra de regrouper les élèves de manière différente.

► FLEURS. Comme chaque année depuis 1990, le jury intercommunal des maisons fleuries de l'Arvan-Villard a sillonné les villages des deux vallées, carnets de notation en mains (le 10 août, sous la pluie). Les résultats seront rendus publics en septembre. Quelques jours, plus tard, c'était au tour de ceux des associations communales, Saint-Alban en fleurs et Saint-Colomban station fleurie, d'observer les réalisations villa-rinchés. Les palmarès de ces concours locaux ne seront communiqués qu'au printemps, l'association de Saint-Colomban s'alignant désormais sur ce point sur son homologue de Saint-Alban.

► AGRICULTURE. Début août, Nicolas Rostaing-Troux et sa famille (dont deux enfants) ont quitté Saint-Colomban pour s'établir à Valloire dans une ferme communale. Quoiqu'on puisse penser de sa façon de travailler, critiquable par maints aspects et insupportable pour ses voisins du Châtelet, reste que rien n'a été tenté par la commune pour faciliter son travail en l'aidant à s'installer à l'écart du hameau comme cela a été fait, de diverses manières, pour Robert Bozon (à Lachal d'en bas), Jean-Baptiste Favre-Bonté (bergerie du Martinan), le CAEC de la fia (au Mollaret, sous Lachenal) et, récemment, Sébastien Sornet (bergerie du Pératon, à la sortie de Valmaure). Car rien ne dit en effet que, placée dans de meilleures conditions que celles que l'on trouve à l'intérieur d'un hameau, cette exploitation n'aurait pas pu fonctionner normalement comme elle va sans doute le faire en haute Maurienne.



■ La retenue de Lachal après la crue du 29 août.

PÉTANQUE

Richard Tritto et Henri Tamigi remportent les 34^e Six jours

Battus l'an passé en demi-finales, d'un point, par Alain Bozon et Hervé Tardy, futurs vainqueurs du concours, Richard Tritto et Henri Tamigi ont pris cette année une éclatante revanche en remportant les Six jours de pétanque. Un tournoi attristé par la nouvelle de la disparition de Roger Lhermitte qui était un fidèle habitué des concours villarins et auquel les organisateurs ont rendu hommage lors de la distribution des prix organisée à la salle des fêtes et conduite par Alain Bozon.

• Concours de l'ACCA de Saint-Colomban

Samedi 4 août 2007 à l'aire de loisir du Clos (24 doublettes).

Résultats

• Concours général

Quarts de finale : Franck Viallet et Frédéric Fortuna / Alexandre Mugnier et Jacques Lafaurie, 13-2 ; Christian Combet et Eugène Blasco / Frédéric Cornier et Fabrice Bozon, 13-7 ; Richard Tritto et Dominique Pocas / Gérard Mugnier et Pascal Bozon, 13-12 ; Pierre Aubert et Pierre Buis / Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaurie, 13-7.

Demi-finales : Franck Viallet et Frédéric Fortuna / Christian Combet et Eugène Blasco, 13-2 ; Richard Tritto et Dominique Pocas / Pierre Aubert et Pierre Buis, 13-0.

Finale : Franck Viallet et Frédéric Fortuna / Richard Tritto et Dominique Pocas, 13-9.

• Concours complémentaire

Demi-finales : Christian et Aubin Chassagne / Christophe Girard et Christophe Favre-Novel, 13-9 ; Bertrand Mugnier et Virginie Bordon-Biron / Alain Bozon et Jean Rolland, 11-13.

Finale : Alain Bozon et Jean Rolland / Christian et Aubin Chassagne, 13-5.

• Six jours de Saint-Colomban

Organisé au Chef-Lieu par l'association ABA du 6 au 11 août (38 doublettes).

Résultats

• Concours général

Quarts de finale : Richard Tritto et Henri Tamigi / Alexandre Mugnier et Jacques Lafaurie, 13-5 ; Cédric Clavel et Michel Vivier / Denis Perrier et André Viallet, 13-6 ; Frédéric Cornier et Fabrice Bozon / Christophe Favre-Novel et Jean-Louis Pabion, 13-7 ; Thierry Tritto et Bertrand Mugnier / Guy Dussuel et Michel Clavel, 13-8.

Demi-finales : Richard Tritto et Henri Tamigi / Cédric Clavel et Michel Vivier, 13-8 ; Frédéric Cornier et Fabrice Bozon / Thierry Tritto et Bertrand Mugnier, 13-9.

Finale : Richard Tritto et Henri Tamigi / Frédéric Cornier et Fabrice Bozon, 13-9.

• Concours complémentaire

Finale : Emmanuel et Corentin Ledain / Alexandra Favre-Bonté et Sylvain Martin-Cocher, 13-10.

• Concours de l'association ABA

Ce concours, traditionnellement couplé avec un repas typique des Villards, préparé par l'*Hôtel de la poste*, a connu un énorme succès malgré une grosse averse (13 août, au Clos). 41 triplettes étaient inscrites soit une augmentation notable par rapport à l'an passé due au fait que la date se situait en dehors des Six jours. La finale s'est déroulée à 3 heures du matin – (ABA).

Résultats

• Concours général

1^{er}. Sébastien Dufour, Benjamin Maurino

et Gabriel Gépalhont ; 2^e. Robin Bozon-Verduraz, Pierre Aubert et Paul Aubert ; 3^e. Richard Tritto, Alexandre Mugnier et Jacques Lafaurie ; 4^e. Hervé Tardy, Alain Bozon et Christophe Favre-Novel ; etc.

• Concours complémentaire

1^{er}. Norbert Combet, David Castagnet et Christophe Castagnet ; 2^e. James Martin-Fardon, Morgan Martin-Cocher et Romain Bozon ; 3^e. Claude Darves-Blanc, Frédéric Favre-Bonté et Frédéric Cornier ; etc.

• Concours du club des sports

Belle journée pour le concours organisé par le club des sports le samedi 18 août au Premier-Villard, le soleil étant au rendez vous et les participants nombreux puisque 34 doublettes se sont affrontées réparties dans des poules de 4 équipes. Journée festive également que ce soit à l'apéritif ou pendant le repas, ou bien encore lors de la remise des prix qui, joyeuse, clôturait la fin de l'après-midi avec des applaudissements pour les deux vainqueurs Frédéric Cornier et Norbert Combet qui venaient de l'emporter contre les gagnants des Six jours de l'an dernier, la doublette Alain Bozon et Franck Tardy. Un grand merci aux habitants du Premier-Villard qui nous aident chaque année pour la mise en place, le prêt d'un local et de l'électricité, et à Denis Jamin pour l'excellente gnole qu'il a offert aux joueurs après le repas – (Christophe Favre-Novel.)

Résultats

• Concours général

Quarts de finale : Norbert Combet et Frédéric Cornier / James Martin-Fardon et Damien Cartier-Lange, 13-8 ; Emmanuel Ledain et Clément Tardy / Patrick Obitzet et Denis Perrier, 13-10 ; Alain Bozon et Franck Tardy / Jacques Lafaurie et Alexandre Mugnier, 13-8 ; Jean-Louis Pabion et Denis Jamin / Cédric Clavel et Jean-Christophe Pabion, 13-10.

Demi-finales : Norbert Combet et Frédéric Cornier / Emmanuel Ledain et Clément Tardy, 13-5 ; Alain Bozon et Franck Tardy / Jean-Louis Pabion et Denis Jamin, 13-4.

Finale : Norbert Combet et Frédéric Cornier / Alain Bozon et Franck Tardy, 13-6.

• Concours complémentaire

Demi-finales : Jean-Martial Pommier et Benjamin Maurino / Bertrand Mugnier et David Amsellem, 13-12 ; Anne-Lise Ledain et Anne-Sophie Bozon / Fabrice Bozon et Stéphane Bozon, 13-11.

Finale : Jean-Martial Pommier et Benjamin Maurino / Anne-Lise Ledain et Anne-Sophie Bozon, 13-5.

Le 29 juillet, au concours de pétanque organisé par le comité des fêtes de Saint-Etienne-de-Cuines (20 doublettes), Eric Ledain et Norbert Allègre a battu Laurent Guillaud et Jérôme Genin 13 à 2.

En demi-finales ils avaient éliminé, duel « fratricide », Norbert Combet et Bernard Lanthelme (13-11).

Notre ami Roger

J'ai appris le décès de mon ami Roger Lhermitte par Francis Vanini, le jour des parties finales des derniers Six jours.

Par-dessus les larmes se sont trente ans de complicité sur les terrains de pétanque qui ressurgissent, les concours gagnés (une quinzaine ensemble), les parties mémorables et des anecdotes que Marcel Pagnol lui-même n'aurait pas reniées. En voici quelques-unes qui font encore rire et aimer Roger.

Un jour, pendant les Six jours, nous sommes trois avec Roger et Jean-Yves Ibiza à attendre de jouer. Arrive Francis Vanini qui commence à « chambrier » gentiment. Roger pose alors sa montre sur une boule et dit à Francis : « Tu n'es pas capable de toucher la montre à 10 pas ! » Francis prend les boules, rate son premier tir et fait carreau au second ! La montre s'est arrêtée sur 16 h 03 ; on en parle encore entre nous.

Un matin d'août nous partons à Val d'Isère, Roger, Jean-Yves et moi avec un petit jeune de l'époque (Alexandre Mugnier). Nous commençons par rencontrer 4 cm de neige au col de l'Iseran. Jean-Yves, immatriculé dans l'Hérault, n'avait encore jamais vu la neige en août. Arrivés à Val d'Isère, nous croisons Jean Béranger (skieur, président de la Fédération française de ski et pétanqueur de talent) à qui nous demandons : « Le concours aura-t-il lieu ? ». Alors qu'il pleut des cordes et qu'il fait 5 degrés, il se tourne vers le col et répond : « C'est bouché » !! Nous utiliserons de nombreuses fois cette expression, Roger et moi, dans des phases de parties de boules quand le jeu sera fermé. Ce jour-là nous avons fini la journée à Tignes devant un casse-croûte en jouant à la belote...

Autre image de Roger : en allant sur un



concours, au temps où sa pipe ne le quittait pas, il secoue la pipe contre la portière en roulant dans la descente vers Cuines. La pipe lui échappe... et tout le monde se met à chercher l'objet (heureusement retrouvé) dans le talus. Un autre jour, dans une partie nous jouons contre une équipe peu agréable, ils prennent le but et la jette par-dessus un obstacle, Roger me lance alors : « On est parti pour jouer dans les tribunes ». On s'était fait « endofer » sur cette mène.

Mais au-delà de ces anecdotes, Roger était un grand joueur de pétanque, un de ceux qui vous apprennent à aimer ce sport et à l'analyser pour en disséquer les phases de jeu. Il savait garder sa lucidité et son adresse dans les moments importants ; il valorisait la pétanque, ce sport parfois décrié.

Notre dernier concours ensemble fut le challenge des communes chez notre ami Gilbert Ravoire à Montaimont, l'an dernier, où Gilbert nous remis le challenge de l'amitié pour nos 20 ans de participation. Ce qui veut dire beaucoup pour moi. Aussi, au-delà de la profonde tristesse qui nous étreint, nous garderons surtout l'amitié, la grande amitié qui nous faisait nous retrouver avec plaisir chaque année. Et je suis certain que là-haut il a déjà commencé à chercher un concours pour le simple plaisir de jouer.

Merci aux organisateurs des derniers Six jours d'avoir honoré sa mémoire, Roger le méritait bien, un hommage auquel il faut associer Francis et Jean-Yves vainqueurs des Six jours avec Roger, respectivement en 1987 et 1992.

Adieu mon « béou », tu nous manqueras beaucoup.

Eric Ledain

BRÈVES

► **COINCHE.** Grosse déception pour l'association ABA qui organisait ce concours (8 août à 21 heures à la salle des fêtes). « Malgré les affiches, le programme d'animation, et les nombreux lots, seulement 8 équipes inscrites. Mauvaise date ? Plutôt belote que coinche ? Mauvais temps ? Parfois les gens se plaignent qu'il n'y a pas assez d'animation mais pourquoi ne viennent-ils pas quand il y en a ? ». On retiendra, outre la mauvaise humeur de quelques joueurs avant le début des parties, que c'est Anne-Lise Ledain et Christophe Girard qui ont remporté ce concours devant Alexandra Favre-Bonté et Benjamin Maurino, Norbert Combet et Sébastien Dupraz, etc. Les premiers ont gagné un bouquet de fleurs, des grelots (charcuterie) et quatre bouteilles. Les deuxièmes, qui organisaient ce concours, ont remis leur prix (deux bouteilles) au suivants. Enfin les troisièmes ont reçu deux tommes et quatre bouteilles – (C. Mayoux.)

► **TOUR ARVAN-VILLARDS.** Peu de Villarins ont participé au 14^e Tour Arvan-Villards qui s'est déroulé le 14 juillet sur des boucles au départ d'Albiez-Montrond. Sur le petit parcours (88 km et 2 200 mètres de dénivelé), Franck Martin-Garin s'est classé 13^e (sur 166 concurrents classés) à 24 min et 50 s de Guillaume Vinit qui a remporté l'épreuve en 2 h 58 min et 53 s. Jean-Louis Martin-Cocher, Sylvain Martin-Cocher et Patrick Favre-Bonté ont respectivement terminé 137^e, 138^e, et 141^e à quelque 2 h 01 min du premier. Sur le grand parcours (boucle de 125 km avec 3 600 mètres de dénivelé), Christophe Rostaing-Troux (de la Pédale de l'Est, à Haguenau) a terminé 56^e (sur 167 concurrents classés) à 1 h 14 min et 59 s du premier, Patrick Guéraud qui a mis 4 h 19 min et 14 s.

► **MÉMORIAL JEAN-NOËL.** Très grosse motivation de la part de tous les Villarins et amis de Jean-Noël Favre-Bonté pour cette montée de Cuines organisée le 14 juillet (mémorial Favre-Bonté) avec une cinquantaine de participants. Dans une ambiance très détendue les coureurs se sont affrontés durant les 10 km de montée, chacun à son rythme, et les arrivées se sont échelonnées de 26 minutes pour Franck Martin-Garin, le meilleur, jusqu'à 1 h 15 min pour les plus patients. A noter que cette année, dans le peloton, on trouvait un coureur à pied (Thierry Favre-Novel) qui s'est bien comporté (45 minutes !). A l'arrivée les coureurs étaient invités à un apéritif dinatoire organisé à l'*Hôtel de la poste* afin de commenter cette montée et de reprendre des forces avant le bal populaire du soir... – (ABA.)

► **CYCLISME.** Suite à une invitation de la Maison du tourisme, l'équipe junior de Chambéry cyclisme compétition dans laquelle évolue Thibaut Taboury, est venue courant juin à Saint-Colomban pour effectuer un stage de préparation avant de participer au tour du Valromey. Il se pourrait que cette équipe soit aidée par la communauté de communes à hauteur dit-on de 5 000 euros pas ans durant 3 ans.

► **LA VILLARINCHE.** Sur un parcours de 14 km, empruntant le sentier balcon au-dessus de Saint-Alban et de Saint-Colomban (rallongé de 3 km), cette course pédestre a été remportée par Sébastien Espitalier (57 min 27 s). Thierry Favre-Novel a terminé 2^e (57 min 52 s) et Norbert Combet 5^e (1 h 03 min 29 s). Patrick Favre-Bonté a pris la 8^e place (1 h 07 min) et Nathalie Favre-Bonté la 1^{re} chez les dames (1 h 12 min 59 s). Chez les marcheurs, Arnaud Favre-Novel (13 ans) s'est classé 1^{er} dans sa catégorie (2 h 29 min 08 s) et Nadine Favre-Bonté a terminé 2^e en vétéran (2 h 31 min 02 s) – (C. Mayoux.)

AMOURS DES CIMES

Pierre Bozon

Résumé des épisodes précédents

Janine Favre, jeune Villarinche dont René Martin, courageux mais peu fortuné, est amoureux, passe l'été 1948 dans son chalet de Sous-le-Col, avec sa jeune soeur et leur troupeau. Elle aime cette vie.

Peu à peu, elle comprend qu'elle aime René, avec qui elle partage les travaux de la terre et la passion de la montagne.

L'histoire d'amour de nos deux jeunes montagnards, telle que l'a voulu un émouvant Pierre Bozon de 25 ans, intrinsèquement liée à l'amour de la terre villarinche qui doit vivre envers et contre tout, va se conclure...

CHAPITRE XIX

Lac de la Croix. Rencontre Janine - René Aveux réciproques.

René était parvenu sur un haut rocher dominant le lac de la Croix. Il s'arrêta, appuyé sur son piolet, et il contempla le paysage qui s'offrait à ses yeux. C'était le premier dimanche d'août et il faisait bon en ce début d'après-midi à plus de 2 500 mètres d'altitude. Sous le ciel lumineux, où naviguaient quelques nuages blancs, les cimes déroulaient leur cavalcade aux formes rudes et pures. Au loin, par-dessus la ligne douce et élégante des Fraîches, les aiguilles d'Arves plantaient dans le ciel leur trident souverain. Et ici, entouré par les palissades aiguës de l'Argentière et des Arguilles, la combe de la Croix incurvait son paradis de rocs étincelants, de neiges fondantes, d'herbes rases parfumées de fleurs éclatantes, de ruisseaux clairs et purs. Et sous ce rocher, là où l'herbe semblait plus verte et la neige plus blanche, le lac reposait calmement comme un miroir d'une étrange émeraude où se reflétaient le ciel et les cimes voisines.

René regarda un moment l'harmonieux paysage, puis tira ses jumelles de leur étui et scruta les cimes et la combe avec plus d'acuité. Tout à coup, il eut un léger mouvement : il venait d'apercevoir une silhouette humaine, là-bas en face, sur un petit replat dominant le jeune torrent qui sautille sur les pierres lisses parmi les violettes. René regarde avec plus d'attention : c'est une femme en jupe courte, donc une jeune fille ; la démarche, c'est celle d'une montagnarde ; ce doit être elle, Janine !... René remet les jumelles dans leur étui puis saute vers le lac et remonte la pente opposée...

« Janine, bonjour ! Comme je suis heureux !

— Tiens, René ! et elle lui tend la main. Tu t'étonnes de me trouver ici en ce moment, hein ? J'ai quatre brebis égarées et je les cherche. Lily est en champ. François aide papa à rentrer le foin. D'ailleurs les balades solitaires ne sont pas faites pour me déplaire. Comme toi, hein ?

— Comme moi, oui. Aujourd'hui, j'ai profité de ce temps merveilleux pour faire un tour, monter en Sembuis et descendre par la Croix. J'ai pris ma carabine pour faire semblant, mais surtout je voulais passer Sous-le-Col, ce soir, en rentrant.

— Comme ça nous descendrons ensemble. Mais je n'ai toujours pas mes brebis.

— T'inquiète pas. Je les ai rencontrées ce matin, quatre, trois blanches greyes et une bise, là-bas, derrière ces rochers, en descendant de Sembuis.

— C'est bien ça. Merci. Asseyons-nous un peu. Je commence à être fatiguée.

Vêtue d'une courte robe beige, bras nus et jambes nues, fine et musclée, la lourde chevelure brune retombant sur les épaules, Janine est aujourd'hui dix fois plus attrayante que dans un bal. Elle se couche à demi dans l'herbe courte que piquent camomilles et violettes, René pose sac et piolet et s'allonge avec délice sur le gazon frais, mais ses yeux, dans la figure hâlée, brûlent de désir en fixant la jeune fille. Celle-ci

se sent un peu embarrassée d'être ainsi seule avec ce beau jeune homme au milieu de cette solitude. Embarrassée et troublée car, depuis deux semaines, depuis ce dimanche de la corvée, inexplicablement elle a pensé à lui, elle l'a revu dans ses rêves, un peu gauche et timide, mais si calme et si fort et paraissant empreint de tant d'amour. L'amour ! Elle est aimée, elle le sent, mais elle n'aime pas. Elle n'aime pas ? Ce n'est pas sûr... Elle réfléchit, elle a l'esprit perdu, de la souffrance au cœur ; tantôt le sang lui bout, tantôt elle est pleine de lassitude. Toujours René dans son esprit, ses paroles, son sourire. Alors elle l'aime. Non, répond sa raison, pas encore. Janine, la fière, l'indépendante, qui a su dire non au riche Parisien, à l'élégant Georges Reynaud, saura dire non à... Bah !, René c'est autre chose. Enfin, pas de décision, le Destin décidera.

Et le Destin a décidé. Sans se concerter, sans le vouloir, les voilà réunis, seuls, au milieu de cet éden des cimes, comme l'Adam et l'Eve des premiers temps. Janine pressent un vague « quelque chose », et, pour parer au coup, elle taquine.

« Tu aurais pu me les descendre, ces brebis, quand tu les as vues. Tu savais bien que c'étaient les miennes. Ce n'est pas celles de Montrond qui viennent ici.

— J'ai bien pensé qu'elles étaient à toi, mais je ne savais pas que tu voulais les faire descendre. Elles ne sont pas tellement loin d'ailleurs. Tout à l'heure, j'irai te les chercher. Pour toi, je ferai n'importe quoi.

— N'importe quoi, n'importe quoi ! tu dis ça quand il n'y a rien à faire, continua Janine, souriant d'un air moqueur.

— Tu vois Janine, reprend René, tout à coup devenu plus grave, dans cette combe, en montant vers la gauche, on va à l'Argentière. Eh bien ! là-haut, l'an dernier, au mois d'août, j'ai failli devenir assassin pour toi.

— Pour moi ? Qu'est-ce que tu dis ? Et Janine, ne riant plus, ouvre de grands yeux étonnés.

— Oui, pour toi. Ecoute.»

Et René raconte les paroles d'admiration amoureuse prononcées par son élégant et riche client, la jalouse qui le mord tout à coup en même temps que l'amour, l'idée insensée de se débarrasser du rival gênant dans un précipice, les combats terribles qui se partagèrent son âme et, finalement, le sursaut de sa conscience.

« J'ai accepté la lutte loyale avec le bazan. Je t'ai fait confiance car je savais que toi, la fille de la montagne, tu ne pouvais pas aimer cet homme de la ville malgré ses millions et ses belles manières. Et c'est ce jour-là que j'ai décidé de t'avouer mon amour... Janine... mon amour si grand que tout le ciel lui-même n'est rien auprès de lui.

— Comme c'est bizarre la vie, ajoute Janine, d'une voix grave, elle aussi. Un peu de plus, tu brisais ta vie pour une idée fantôme en quelque sorte, puisque je ne t'aimais pas.

— En tout cas, moi je t'aimais assez pour me donner en ce monde et dans l'autre, et je t'aime plus encore maintenant. Janine... et Georges Reynaud ?

— Eh bien ! tu veux savoir s'il m'aime et si je l'aime ? Il m'a aimée bien sûr, surtout pour ma beauté ; et il m'a proposé son amour et sa fortune et j'ai refusé. Tu es content !

— Et pourquoi as-tu refusé ?

— Je suis franche comme toujours. Je n'aime pas les filles qui minaudent et racontent des histoires pour se faire courir après. Je te dirai ma pensée. C'est parce que j'aime trop ma montagne et pas assez la ville, parce que sa richesse, au lieu de m'éblouir, me répugne, parce que son élégance et ses belles manières

comme tu dis, ne me paraissaient pas assez simples et naturelles, et puis parce que le Destin en a décidé autrement.

— Et moi, moi. Janine, est-ce que je ne compte pas un peu pour toi ? est-ce que tu m'aimes pas un peu ?»

Et René prit les mains de Janine dans les siennes, ces mains froides qui tremblaient un peu. Les yeux dans les yeux, tout entier absorbé par son amour, il murmurerait une ardente prière.

« Janine, tu m'aimes un peu, je le sens. Donne moi tout ton amour. Tu me connais, tu sais combien nous avons les mêmes sentiments. Tu sais, je te le dis sans orgueil, qu'il n'y en a point parmi les Villarins qui soit capable comme moi de te comprendre, de t'aimer, moi qui ai presque été capable de détruire deux vies pour toi Janine.

— Oui, René, je t'aime, toi seul, murmura Janine saisie par l'ardeur à la fois douce et sauvage du jeune montagnard.»

Et, sans le vouloir, leurs lèvres se rapprochèrent et s'unirent dans un ardent baiser. Comme dans les poèmes, le Paradis semblait maintenant renaitre pour eux deux. Toute l'ardeur juvénile, qu'ils avaient longtemps contenue

en eux sans pouvoir ou vouloir l'épancher, fit explosion soudain dans cette Thébaïde parfumée des sommets. O Dieu, toi seul qui les vois du haut de ton ciel bleu, bénis ces fiançailles d'âme et de chair qui se déroulent au milieu de la pureté angélique des cimes ! Et suspend le soleil à la voûte azurée pour qu'ils puissent longtemps goûter les heures les plus solennelles et les plus merveilleuses de leur existence.

Le soleil plongeait derrière la haute crête de l'Argentière, lorsqu'ils descendirent vers les vallées. Le torrent glougloutait sur les cailloux polis, les marmottes lançaient des coups de sifflet stridents, un chamois invisible bêlait d'une voix douce, quasi surnaturelle. L'ombre et le soleil jouaient dans les replis des combes et sur la croupe des monts. Un parfum pénétrant de terre, de neige, de fleurs, de pierre, et d'eau sauvage, s'exaltait dans l'air cristallin et léger. Mais les deux amoureux ne voyaient, n'entendaient, ne sentaient plus rien au monde qu'eux-mêmes. Et à grandes enjambées, ivres tous deux d'une allégresse sans borne, ils descendirent vers les chalets.

CHAPITRE XX

Septembre. Janine et René au mariage d'Odette et Gaston.

Le trop court été des cimes s'est enfui rapidement. Septembre est revenu et a vidé à nouveau la montagne de ses troupeaux chantants, de ses faucheurs et de ses fruitières. Le 18 septembre sonne le rassemblement de tous les Villarins épars dans la montagne, avant qu'ils ne se dispersent pour l'hiver dans les basses plaines.

Comme la fin du printemps, le début de l'automne c'est l'époque des mariages. En cette fin de septembre un mariage est à l'affiche : Odette Rosalie Marie Girard et Gaston Jean Joseph Favre-Bonté. Samedi aura lieu ce mariage, aussi les deux fiancés sont très occupés. Au début de la semaine, ils commencent leur tournée d'invitation car, la vie a beau être chère, on ne se marie qu'une fois et il faut faire une petite noce, c'est-à-dire inviter 40 à 50 personnes, parents et amis : « Quelques beaux couples pour s'amuser, quelques bons vieux pour chanter » a dit Gaston.

Maintenant ils arrivent chez les Favre, au Châtelet, pour inviter Janine. Il fait un temps maussade, aussi



■ « Les palissades aiguës de l'Argentière. »

toute la famille est à la maison sauf Lily qui est en champ. Le père Favre fait asseoir ses hôtes. La mère et Janine préparent le café, les gâteaux. On discute gaie-ment, puis Odette attaque d'un ton très sérieux.

« Nous venons t'inviter Janine car tu es ma meilleure copine, mais je ne sais pas si le cavalier que nous te proposons te plaira. S'il ne te plaît pas, dis-nous en un autre. »

Janine mord presque au piège et c'est d'un ton assez refroidi qu'elle demande :

« Quel est ce cavalier ? »

La mère, pourtant fière à l'occasion, lance :

« N'importe qui. Pour un jour, qu'est-ce que ça fait ? Tu n'es pas encore fiancée, ni promise, bien qu'elle sache les assiduités de René Martin, cet été. »

— Devine, reprend imperturbablement Odette, pendant que Gaston sourit malicieusement ; mais Janine ne répond pas et baisse les yeux.

— C'est René des Roches, le grand collègue de Gaston. Maintenant, si tu ne le veux pas, tu es libre. »

Janine rougit, mais ne répond toujours pas. Alors son père, bourru :

« Eh bien ! dit-il, tu en fais des manières pour accepter un cavalier. Pourtant tu lui faisais assez les yeux doux cet été. »

— Elle en est folle, ajoute imprudemment François, mais elle a honte de le dire.

— Alors, ça y est, tu acceptes ?

— Oui, murmure-t-elle enfin.

— Eh bien ! père Joson, elle n'est pas loin de se marier votre fille car elle a changé depuis l'an passé, reprend Gaston, toujours goguenard.

— Si ça lui dit, je veux bien, mais elle n'a pas besoin de se cacher, de baisser les yeux, de faire des singeries. Moi, j'aime la franchise.

— Et je suis franche, papa. Je vais à noce avec René, mais quant à me marier...

— Après, ma fille, bien sûr. Tout vient en sa saison. »

Après les congratulations d'usage, les deux jeunes gens s'en vont chez René l'inviter à son tour.

René sciait du bois devant sa maison lorsque le couple arriva les yeux pleins de bonheur.

« Alors René, ça marche la scie ? lança Gaston.

— Ben, comme vous voyez. Allons, rentrez. »

Et René se précipite vers les bouteilles de liqueur serrées sur l'étagère rustique, au pied du vaisselier.

« Alors, vous voilà heureux, tous les deux ? Moi aussi, ça me fait plaisir votre mariage. Tu es un bon type Gaston et toi, Odette, tu es bien la plus brave fille du pays. »

— Après Janine Favre, sourit Odette. On vient t'inviter et on te met avec elle. Tu es content, j'espère ?

— Vous êtes bien gentils et je n'oublie pas, Odette, que tu as été la première à m'encourager. Seulement, les parents, qu'est-ce qu'ils disent ?

— Vous aimez-vous ? questionne à son tour Gaston.

— Bien sûr qu'on s'aime. Elle a été longue à se décider, et puis un jour...

— Tu l'as eue ? Eh bien, c'est l'essentiel. Demande à Odette.

— Tais-toi maintenant ! René, tu sais, les parents ne te sont pas tellement opposés. Le père Joson adore sa fille mais il t'estime beaucoup, c'est pas d'aujourd'hui je le sais. Il est plus riche que toi mais n'en tire pas vanité. La mère Dide s'en croit beaucoup sans doute. Elle aurait voulu pour sa fille un mariage de prince, mais elle finira par comprendre la raison et, l'année prochaine, vous vous marierez.

— Si ce n'est pas trop tard, ajoute le malicieux Gaston, avec un sourire entendu.

— Gaston tu exagères aujourd'hui, tance à nouveau sa fiancée, et puis ce n'est jamais trop tard quand on s'aime.

— Parlons sérieusement, René. Vendredi, pour les sapins, vous vous rassemblerez chez moi, mon frère Edouard ira avec vous.

— Et qui sera là ?

— Voilà ! D'abord la famille. Mon frère, qui sera avec la petite Mimi ; Marcel Rostaing avec Emma, les deux frères d'Odette, Firmin avec Marie du Grand Jacques, Camille avec ma cousine Irène.

— Et mon cousin Alfred avec Simone Combet, son frère Pierre avec Léa du Blanc.

— Eh bien ! ça fera une belle bande. Je passerai trouver Pierre, Alfred et Marcel et nous descendrons

chez toi. Encore une goutte ? Gaston ? Odette ?

— Merci, nous en avons encore à visiter. C'est un boulot de se marier. Ca ne m'étonne pas si j'ai renvoyé depuis 4 ou 5 ans. Viens, mon amour. A vendredi René. »

Toute la semaine, la noce fut l'objet des conversations : les jeunes parlaient des couples, commentaient leur formation, causaient des toilettes ou des beuveries et des chansons à venir ; les vieux faisaient la critique plus ou moins bienveillante des futurs époux, calculaient la richesse de leurs parents et revenaient aux détails de la noce.

Mais tous parlaient longuement du couple René Martin – Janine Favre. Tous reconnaissaient que c'étaient deux beaux jeunes gens, bien sympathiques l'un et l'autre, avec des qualités qui l'emportaient de beaucoup sur les défauts. Mais tous, invariablement ou presque, faisaient intervenir la question d'argent.

« Ah ! il se place bien le René. Lui qui n'a rien, la fille d'un des plus riches du pays !

— Oui mais il ne l'a pas encore. Les Favre ne sont pas si commodes.

— Il ne l'a pas ? Il y a longtemps qu'il l'a prise. Presque tout l'été, il est monté le dimanche à la montagne, et quand un garçon est seul avec une fille on sait bien ce qui arrive. Surtout que René n'est pas un manche, c'est un beau coq.



■ « ... un long cortège s'avance. »

— Et puis les filles d'aujourd'hui, elles se marient toutes avant d'épouser à la mairie et à l'église.

— Pour avoir un bon complet, il faut bien l'essayer.

— Et puis après tout, s'ils s'aiment. René, c'est un travailleur. Vaut mieux un bon travailleur qu'un jeune richard qui a du poil dans la main... »

Et les conversations sans fin fusaien sur le même sujet, le tournant en tous sens, brodant à qui mieux mieux, annonçant tantôt que Janine était enceinte, tantôt que ses parents l'empêchaient d'aller à noce.

Le grand jour arriva. René se vêtut de son beau complet gris, mit une cravate rouge à pois blancs, se brillantina les cheveux et partit, léger, chercher sa cavalière. Celle-ci l'attendait vêtue d'une robe d'une vert tendre qui mettait bien en valeur son teint légèrement hâlé et sa chevelure brune. René frappa deux coups à la porte, le cœur battant. Le père Joson vint ouvrir.

« Entre, mon garçon, fit-il cordial, et il tendit une chaise à René. »

Ils trinquèrent, même la mère qui prenait un air froid inaccoutumé. François plaisanta.

« Vous en avez de la chance d'aller à noce par un temps pareil. Tachez d'être sages. »

— Nous le sommes toujours, répondit René.

— Et bientôt j'espère qu'on sera aussi de noce, papa.

— Faudra bien que ça arrive un jour. »

René et Janine sortirent.

« Ca fait quand même un beau couple, regarde Dide. René est bâti comme un chêne. Il n'y en a pas un autre qui pourrait mieux aller avec Janine. »

— Tais-toi. Tu ne regardes que l'allure, toi ! A part son beau corps, qu'est-ce qu'il a ton René ? Pas un centime, et il n'est pas débrouillard pour un sou. Cet hiver, il est allé en ville ; il est revenu au printemps plus misérable qu'avant, et maintenant il préfère s'endormir comme les marmottes au coin du feu plutôt que de chercher du boulot pour l'hiver.

— Tu exagères, ma Dide. C'est un travailleur René, et il n'y en a pas un qui le vaille pour n'importe quel travail. Il n'est pas riche et il n'aime pas la ville, mais aux Villards il est courageux. Il a remonté son champ tout seul : ça c'est du travail, fit le père Joson avec admiration.

— Quand je pense que Janine avait tant de prétendants, qu'elle aurait pu faire un beau mariage, avec Louis du maire, par exemple.

— Il s'est fait arranger par René, à la Foire, celui-là, coupa François avec un large rire, au souvenir de la bagarre.

— Et le plus fort, c'est qu'avec cet animal les gens blaguent encore sur Janine, une fille qui était un modèle.

— Tais-toi à présent. Ne recommence pas tes litanies de cette semaine. Moi aussi j'aurais préféré qu'elle se marie richement comme tu dis. Mais elle aime René, c'est indiscutable. Si lui la veut...

— S'il la veut ?!

— Oui, s'il la veut, eh bien ! il n'y a qu'à les laisser marier. Après tout, nous sommes bien riches pour deux. Ce qui compte, c'est le bonheur de la petite qui n'a sûrement pas les mêmes idées que nous sur la richesse.

— Venez voir la noce, cria Lily aux aguets devant la porte. »

Là-bas, en face, sur la route qui descend des Roches, un long cortège s'avance. Derrière l'accordéoniste, vient l'épouse en blanc, au bras de son père, puis les couples d'honneur, les jeunes, les vieux et enfin, fermant la marche, au bras de sa future belle-mère, le fiancé, Gaston. Des chants montent, bien scandés, dans l'espace, tantôt les vieux chants des aïeux retracant les amours des bergères et des dragons d'autan, tantôt les airs légers des danses à la mode, et puis, de temps en temps, l'espèce de chant national villarin : « Chère Eugénie, tu dors bien à ton aise... »

La mairie, l'église, la maison de l'époux : devant la porte de la demeure, dans la petite cour, quatorze sapins font la haie, deux par deux, unis par des guirlandes. Le vendredi après-midi, veille de la noce, au milieu des chants, les garçons de la noce sont allés les couper et ils les ont plantés devant les maisons de chaque époux et devant l'hôtel où l'on festoiera ; les filles ont noué les guirlandes, et les chants et le vin ont coulé à flots jusqu'à minuit passé. Maintenant la noce pénètre dans la cour.

Presque religieusement, comme aux jours antiques, Gaston a saisi son épouse dans ses bras et lui fait franchir le seuil de sa maison. Odette s'empare du balai jeté négligemment dans la pièce et donne un coup symbolique à la poussière. Suivant les rites, c'est désormais une bonne épouse, ménagère accomplie. Les verres se vident, les chants et les plaisanteries reprennent. Marcel serre contre lui son opulente cavalière et René attire Janine sur ses genoux car il n'y a pas assez de chaises aujourd'hui chez le père Bonté.

« Janine, que je suis heureux aujourd'hui ! Devant tout le monde, tu es vraiment mienne. »

— Mais oui, René. Depuis ce merveilleux dimanche de la Croix, je le suis bien, tu le sais.

— Oui, mais aujourd'hui, c'est presque nos fiançailles.

— Tiens, René, bois un coup, interrompt l'oncle de Gaston. »

Et les deux amoureux sont pris à nouveau dans le rythme trépidant de la noce villarin.

Oui mais quand ils auront dansé dans tous les cafés des deux Villards, quand ils auront soupé, quand la nuit sombre étendra son ombre sur la terre, alors, pendant que le bal battra son plein à l'intérieur de l'immense salle, seuls sur le balcon ils pourront s'étreindre et s'embrasser et rêver d'avenir à la clarté des étoiles. L'année prochaine ils se marieront comme Odette et Gaston (la mère consentira bien, après avoir grogné) et sur la terre des aïeux, âpre et rude, au milieu de ce paradis des cimes qui vit leur première étreinte, ils vivront une vie large et douce, ils apprendront à leurs enfants à aimer tout ce qui est noble et pur, tout ce qui est simple et beau.

Oui, ce soir, Janine se blottira dans les bras puissants de l'homme qu'elle a choisi, et leurs lèvres s'uniront dans un long baiser d'amour et d'espérance.

Pierre Bozon

FIN

AFP DE LA COMBE DU NANT

Le tribunal administratif annule l'arrêté de création

Après jugement du tribunal administratif de Grenoble, l'association foncière pastorale (AFP) de la combe du Nant n'existe plus.

Neuf propriétaires avaient, en décembre 2003 et janvier 2004, présenté une requête demandant « l'annulation de l'arrêté du 22 décembre 2003 par lequel le préfet de la Savoie a autorisé la constitution de l'association foncière pastorale de la combe du Nant sur la commune de Saint-Alban [...] »

Dans ses considérations, le tribunal revient sur le processus même de création de l'AFP de la combe du Nant et sur le décompte des adhésions et refus d'adhésions à l'AFP. Il était nécessaire que la majorité des propriétaires concernés, représentant 2/3 des terres, ou bien les 2/3 des propriétaires intéressés, représentant plus de la moitié des terres, soient favorables à l'adhésion (soit en l'exprimant, soit en ne se prononçant pas). Le tribunal rappelle « que sur les 234 convocations adressées aux propriétaires intéressés ont été décomptés 58 adhésions, 78 refus d'adhésions, 54 retours non distribués, 6 retours sans avis exprimés et 38 non-réponses », et que l'AFP s'est créée « en incluant les retours non distribués, par des propriétaires intéressés représentant 54,87 % de la superficie totale du périmètre de l'AFP projetée ».

Les retours non distribués ont été considérés au moment de la création de l'AFP comme favorables à l'adhésion. Dans ces considérations, le tribunal en juge autrement : « Considérant [...] que la commune ne peut être regardée comme ayant pris les dispositions nécessaires pour dûment identifier et convoquer les « propriétaires intéressés » notamment ceux dont elle ne pouvait ignorer le décès ou l'absence de résidence à l'adresse indiquée », le tribunal conclut « qu'une fois déduits du nombre d'adhésions les retours non délivrés, la superficie des parcelles appartenant aux propriétaires adhérent à l'association projetée est inférieure à la moitié de la superficie totale des terres » concernées par le périmètre de l'AFP du Nant. Le jugement stipule notamment que « si la commune fait valoir qu'elle a utilisé les informations données par les relevés de propriétés cadastraux, lesquels, s'agissant de certains défunt, n'étaient pas à jour du fait de non-règlement de leur succession, il

ne ressort pas des pièces du dossier que la commune ait consulté les fichiers hypothécaires à jour ».

En tout état de cause, ce jugement ne fait qu'enterrer une mort latente, l'AFP du Nant n'ayant jamais pu conduire aucune intervention de terrain suite aux oppositions manifestées lors des assemblées générales annuelles : elle n'avait pas engagé le moindre débroussaillage et aucun contrat n'a été signé avec les éleveurs. Les initiateurs de l'AFP, en 4 ans, n'ont pas pu convaincre. Leurs buts étaient de sortir d'une situation peu satisfaisante en terme de pastoralisme dans la zone concernée, de clarifier les rapports éleveurs-propriétaires en fixant des règles d'entretien des terrains, actuellement inexistantes. Ils souhaitaient aussi développer une meilleure gestion des zones boisées ou à boiser, en travaillant avec l'ONF et la chambre d'agriculture. A l'automne 2007, des actions de débroussaillage et de remise en état des lisières auraient pu s'engager sur la zone des Grands Prés, avec une subvention de 50 % de leur montant. Il n'y aura pas de travaux... Certains s'en désolent, qui voient s'enrichir les plus belles zones de la commune. D'autres s'en réjouissent : ils ont toujours pensé que les partisans de l'AFP ne travaillaient qu'à « installer » tel ou tel exploitant privilégié et que la propriété de leurs terrains et de leurs bois allait être remise en question.

Aujourd'hui, plusieurs questions se posent : y-a-t-il, ou non, volonté des propriétaires de maintenir une vocation pastorale sur la zone qui va du Premier-Villard à la forêt du Nant ? Peut-on se passer du pastoralisme et imaginer que cette zone ne soit qu'une zone de bois ? Comment s'en feront alors l'entretien et l'exploitation ? Quelle qualité de paysage, quelle vie agricole et économique doit-on rechercher (afin aussi de favoriser le développement d'un tourisme respectueux du « patrimoine de nos ancêtres ») ?

Sans doute faudra-t-il, pour répondre de façon constructive à ces questions, sortir de débats qui prennent parfois des allures de querelles de clans et parvenir à rassembler toutes les bonnes idées, d'où qu'elles viennent. Il semblerait que la démarche ne soit pas si évidente qu'il y paraît !

Jacqueline Dupenloup

AFP INTERCOMMUNALE

Cinq zones bientôt revalorisées

Le résultat du travail de l'association foncière pastorale (AFP) intercommunale qui gère 31 hectares est actuellement bien visible. Nous avons passé des baux avec les éleveurs, il y a 3 ans, et aucun différend sérieux n'a opposé le conseil syndical – et donc l'AFP – à ces éleveurs. Nous devrons toutefois être plus vigilants dans le domaine de l'entretien des territoires confiés à ces éleveurs. Entretien auquel ils sont astreints. Mais cela relève plus de la routine que d'un réel problème.

Sur le terrain, les améliorations sautent aux yeux, par exemple quand on circule sur la route entre le Planchamp et le Frêne. Si l'on s'engage dans la nature, des zones comme la Borne du renard, au-dessus de Lachenal, ou le secteur sous l'école intercommunale ont nettement changé d'aspect. Au total, autant d'espaces livrés à la pâture et délivrés d'un fouillis qui aurait fait frémir nos anciens.

Mais la remise en état de ces 31 hec-

tares, bien avancée, n'est pas terminée. A l'automne 5 zones d'importances diverses seront revalorisées, et en 2008 nous porterons nos efforts sur le secteur situé au-dessus de la route Bessay – Lachenal jusqu'à la piste de la conduite forcée et le long du chemin du Tremblay. Pour bénéficier des subventions du conseil général nous devons fournir un devis pour le 24 septembre et nous ne pourrons donc pas le soumettre à l'assemblée générale qui se tiendra à la Toussaint. Nous devons également fournir une liste des travaux ultérieurs – 2009 et au delà – dans les meilleurs délais pour faciliter le travail du conseil général qui aide les AFP. Rappelons que sans les subventions du conseil général et de la communauté de communes cette importante action ne serait pas possible.

Edmond Lauminy(*)

(*) Edmond Lauminy est président de l'AFP intercommunale.

POINTS DE VUE

Lettre ouverte aux propriétaires

Le 31 juillet 2007, le tribunal administratif (TA) de Grenoble a annulé l'arrêté préfectoral de décembre 2003 créant l'association foncière pastorale (AFP) de la combe du Nant, suite au recours déposé par neuf opposants. Cette décision peut paraître étonnante au vu des deux audiences du tribunal où le commissaire du gouvernement (qui, contrairement à son appellation, est un magistrat indépendant chargé d'analyser le dossier) avait conclu au rejet des requêtes.

Quoi qu'il en soit, et prenant acte de la décision du tribunal, j'ai adressé à tous les propriétaires, le 7 août dernier, en tant que président de l'AFP pendant trois ans, le courrier personnel suivant (1) :

« *Président de l'AFP de la combe du Nant de 2004 à 2007, j'ai souhaité vous annoncer, sans attendre, la mort de l'AFP. Sérieusement blessée à l'assemblée générale du 28 juillet (2), elle a été achevée le 31 juillet par le jugement du TA [...].* »

« *Dans les objectifs de la liste que je conduisais en 2001 figuraient la renaissance de l'agriculture et la sauvegarde du patrimoine paysager de notre commune. Mettant en œuvre cette politique, le conseil municipal décidait, à l'unanimité de ses 9 membres, d'engager le processus de création de l'AFP de la combe du Nant, créait une commission ouverte et engageait pour 6 mois une personne chargée de mettre au point le très lourd dossier de création (3).* »

« *La majorité requise a été atteinte de justesse et, conformément à la loi, avec l'appoint des propriétaires introuvables, successions non faites ou adresses inconnues. Un conseil syndical a été élu* »

à la première assemblée générale et j'ai accepté d'en prendre la présidence, assumant la politique pour laquelle j'avais été élu. Je n'y avais évidemment aucun intérêt, ni personnel – je pense que ni moi, ni mes descendants n'exploiteront un jour les 15 ou 20 parcelles totalisant 3 964 m² – ni, encore moins, électoral, il y avait beaucoup de coups à prendre dans cette responsabilité.

« Je continue à penser qu'un pastoralisme responsable pouvait encore trouver place dans notre commune, et je ne vois toujours pas d'autre solution que l'AFP pour y parvenir. J'ai dit à maintes reprises que je ne me résignais pas à voir une partie de la commune – et, en plus, l'une des plus belles – revenir à grande vitesse à l'état de friches, détruisant en quelques années des siècles de patiente mise en valeur. J'espère que les opposants à l'AFP sauront trouver les solutions sauvegarder ce patrimoine.

« Pour terminer, je voudrais dire aux opposants que je respecte bien évidemment leur décision, et j'ajoute, pour le groupe qui a animé l'opposition, que je reconnaiss bien volontiers leur ténacité et leur détermination, même si j'aurais souhaité qu'elle soit mise au service d'une cause meilleure pour la commune. »

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Maire de Saint-Alban, président de l'AFP de la combe du Nant.

(1) Cet envoi a été entièrement financé par moi-même.

(2) Rapports moral et financier repoussés par 121 voix contre 84, Edmond Lauminy et Georges Quézel-Ambrunaz, syndics sortants, non réélus.

(3) Tous les frais de cette création ont été couverts par subvention.

Une leçon à retenir

Après plusieurs années de procédure, le tribunal administratif (TA) de Grenoble a annulé, fin juillet, l'arrêté préfectoral de création de l'association foncière pastorale (AFP) de la combe du Nant. Pour comprendre comment on en est arrivé là, il faut rappeler quelques faits.

Dès le lancement de la procédure, un groupe important de propriétaires concernés par ce projet s'était montré hostile à la création de cette AFP. Ils formaient un premier noyau. Le second noyau, minoritaire, était favorable à la création de l'AFP. Quant au dernier noyau, il était constitué de gens que leurs obligations professionnelles éloignaient momentanément des Villards. Quelques-unes de ces personnes, ne pouvant pas elles-mêmes assister aux réunions, ont donné des procurations aux opposants, convaincues par leurs arguments.

Les opposants au projet se sont ensuite organisés, bien que la mairie leur ait refusé la communication de la liste des propriétaires concernés par la future AFP (ce qui était déjà un refus de dialogue), pour présenter à l'assemblée générale (AG) constitutive un projet alternatif qui consistait à créer une association syndicale libre (ASL) de propriétaires. Ce projet serait passé aisément si la DDAF n'avait pas précisé que les ASL ne sont pas subventionnées. Finalement le projet municipal d'AFP est revenu sur le tapis après un débat houleux et un vote qui a donné les résultats que l'on sait : 78 contre, 58 pour et 38 non-réponses.

C'est grâce à ces non-réponses que l'AFP a été constituée alors qu'une partie de ces non-réponses était due à un manque de recherche des successeurs par la mairie, et c'est d'ailleurs pour cette raison que le TA de Grenoble a annulé l'arrêté de création.

Au vu des résultats du vote de l'AG constitutive, il était clair qu'il existait une opposition manifestement majoritaire. Il était alors encore possible de « revoir la copie » et de surseoir à la création pour organiser des réunions où les désirs des propriétaires auraient été pleinement pris en considération.

Mais les représentants de la mairie n'ont pas voulu céder car ils considéraient qu'ils avaient été élus en 2001 sur un programme qui comportait un important volet agricole. Et pourtant, le message des opposants s'est exprimé très clairement lors des trois AG annuelles que l'AFP a connues par des votes de défiance à la fois sur les actions projetées et sur les budgets présentés. Lors de la dernière, par exemple, le maire lui-même et Edmond Lauminy n'ont pas été réélus syndics et le budget n'a pas été voté ce qui a bien montré la volonté d'une majorité de propriétaires de refuser cette AFP que le TA vient finalement d'annuler.

La grande leçon à retenir de ces événements est que l'on ne peut pas durablement imposer une politique qui n'est pas acceptée par les gens. Gouverner sans eux est, et reste, une attitude périlleuse. On a pu voir ici où cela peut mener.

Pierre Noël

Une réunion publique d'information en trompe-l'œil

Une quarantaine de personnes ont assisté (21 août, à 10 h 30) à la réunion publique d'information organisée par la municipalité de Saint-Colomban pour entendre les élus expliquer les travaux et les orientations de la commune, puis en débattre. Mais très vite l'assistance comprit qu'il ne fallait pas attendre des miracles de ce rendez-vous car, après avoir remercié les présents, le maire qui était entouré de Patrick Louadoudi, Henri Girard et Alain Rostaing, indiquait : « On est là pour répondre aux questions que vous allez nous poser et que vous vous posez. Ensuite nous vous invitons à prendre un apéritif. Je vous laisse la parole ». La « messe » était dite. En « vieux routier » de la vie publique locale, René Mugnier, 30 ans de mandats, savait bien que fatalement la discussion allait se noyer dans une multitude de questions secondaires et que le fond serait absent du débat.

Ce qui n'a pas manqué. Le premier flottement passé, Maurice Frasse attaque les débats en demandant aux élus de « penser à nos villages et à leur entretien ». Il fait mention d'une lettre adressée à la municipalité et concernant divers points à régler à Lachenal qui ont certes leur importance (éclairage public, parking, tout venant sur une servitude, panneau d'affichage, lance à incendie, etc.) mais qui sont assez éloignés des questions de fond liées au développement de la commune. Le type de propos que l'on entend généralement en fin de réunion. En réponse, Patrick Louadoudi précise que certains points sont réglés et que d'autres sont à l'étude...

Colette Bouchet-Flochet demande ensuite pourquoi les W.-C. publics du Chef-Lieu sont fermés, et regrette l'absence de poubelles sur la place de ce hameau durant les animations. M Louadoudi répond que pour les toilettes cela est dû à un oubli (car ils sont souvent fermés à cause de dégradation). Quant aux poubelles, qui avaient été retirées lors des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, elles seront remises en service dans le cadre de la réhabilitation de la traversée du Chef-Lieu. Tiens, il existe un tel projet ? Enfin du sérieux à se mettre sous la dent. Mais las ! c'est tout ce que nous saurons sur ce projet qui est pourtant à l'enquête publique... : silence radio et revenons à nos moutons : « Quand inaugurera-t-on la chapelle de La Pierre ? » Le maire répond « qu'elle n'est pas terminée et qu'un différend est apparu avec la peintre – lequel ? pourquoi ? – mais qu'un accord a été trouvé : les travaux reprendrons le 10 octobre. Pour l'inauguration on verra. »

Mme Combet pose le problème de la collecte des eaux pluviales à La Pierre. M. Louadoudi répond qu'effectivement « il n'y a pas de réseau d'eau pluviale en tant que tel. Il a été fait dans certains hameaux, comme aux Roches, et encore de manière partielle » précisant que « le problème résulte aussi du fait que certains toits ne sont pas équipés de gouttières et qu'il est donc difficile de récupérer ces eaux de manières rationnelles ». René Mugnier ajoute : « La majorité des maisons de Saint-Colomban ne sont pas raccordées au pluvial et quand il y a des permis de construire qui sont octroyés, le propriétaire est prié de récupérer l'eau pluviale sur son terrain ». Mais la question peut être étudiée étant précisé qu'en

aucun cas les eaux pluviales ne peuvent être envoyées dans le réseau servant à recueillir les effluents qui pour l'heure sont tous rejetés dans le Glandon au pont de Nantchenu. Mais bientôt ceux-ci seront acheminés, par un système de pompage, vers la station d'épuration en cours de construction.

Puis le débat rebondit vers les risques d'incendie et l'absence de pompiers aux Villards. Par manque de volontaires le centre de secours villarin, qui était équipé, a été dissout. Et l'utilisation des lances à incendie est délicate, un particulier qui les utiliserait pourrait être tenu pour responsable des dégâts commis.

Maurice Frasse s'étonne ensuite que le bulletin municipal d'information et la présentation des vœux ne paraissent plus. Ce n'est que partie remise : 2008 devrait le voir renaitre de ses cendres. Tenace, il enchaîne sur le problème des portables « qui ne passent toujours pas ». Le maire répond que « ça va se réaliser. Mais on a perdu des mois car c'est le conseil général qui finance et a lancé l'appel d'offre. Or le premier appel d'offre pour trouver un maître d'œuvre a été infructueux. Et c'est quelqu'un de Cognac qui a répondu [...] ». Si on avait accepté que l'émetteur soit placé sur celui de TDF, à Lachal, l'opération serait réalisée. Cependant ça n'arriverait pas toute la vallée. Alors qu'à l'Ormet oui. Le pylône sera posé avant la fin 2007. Après il faudra attendre pour que les opérateurs l'alimentent ».

Vers une nouvelle épreuve de forces ?

Une question de Laure Tramier réveille alors l'auditoire : « Pourquoi le bâtiment G2 de la Perrière n'avance pas ? ». Très simple : « La société PISE l'a acheté au liquidateur judiciaire et c'est eux qui sont propriétaires ». Donc, rien à faire, on ne peut pas intervenir. Mais voilà le débat qui glisse sur l'immobilier et les lits futurs. Les battements de coeurs s'accélèrent, enfin du solide.

Mais qu'apprend-on ?

René Mugnier : « Au conseil municipal on a pris le taureau par les cornes puisque on a eu à faire à des promoteurs (la société PISE) incomptéents et on est au tribunal avec eux actuellement pour récupérer les terrains. On avait pensé dans l'acte de vente à mettre une clause disant que si avant le 4 novembre 2006 ils ne réalisent pas ou peuvent récupérer les terrains. » Le tribunal d'Albertville a rendu son jugement le 13 juillet et la commune a gagné : elle peut « récupérer les terrains moyennant remboursement du prix qui a été versé ». Cependant la société PISE disposait de trente jours pour faire appel. Et à ce jour le maire indique ne pas savoir si c'est le cas. « On est donc dans une phase d'attente » (lire page 19).

Stéphane Pezzani demande alors « M. Maulin a déposé un permis de construire ? » Réponse de René Mugnier : « Oui mais de toute façon il faut qu'on soit propriétaire du terrain pour lui céder. C'est une condition sine qua non ça ».

Stéphane Pezzani insiste : « Vous avez bien une stratégie pour savoir ce que vous allez faire de ces terrains puisque vous allez en redevenir propriétaire [...] ». Qui a l'intention de construire ici et quelle perspective y-a-t-il sur la construction immobilière dans les vallées

? ». René Mugnier précise : « La perspective immobilière sur la vallée elle est très claire. Les promoteurs immobiliers qui sont intéressés par le domaine des Sybelles sentent bien qu'on peut plus rien construire dans les autres stations, donc la station qui les intéressent actuellement c'est Saint-Colomban. Et la stratégie c'est qu'on a discuté avec Maulin toujours à cause de ces histoires de pénalités qui nous tombent sur la tête car il y a eu une attaque virulente cette année pour que les pénalités soient payées. Nous, on a essayé de négocier en disant : quand on aura récupérer les terrains on vous les céde pour construire et les pénalités sont effacées. »

En clair M. Maulin a déposé au début de

Terrains contre pénalités

l'année un permis de construire sur les terrains du Mollaret, qui a été accordé mais qui ne sera signé par le maire que quand il y aura accord sur les pénalités (385 000 euros) que M. Maulin réclame pour lits non construits à Noël 2006... « parce que si on parle de pénalités on va parler du prix du terrain au mètre carré SHON tel qu'il se paye ailleurs » prévient le maire.

Jacques Maurino, conseiller municipal et principal artisan des accords de 2005 sur lesquels s'appuient M. Maulin pour réclamer ces pénalités, intervient alors : « Ça tient pas votre raisonnement. Gaston Maulin est l'actionnaire principal de la Satvac mais il y a d'autres actionnaires, et vous vous dites Gaston Maulin personne privée, prendrait les terrains et construirait et ça compenserait les pénalités. C'est pas possible ça, c'est pas la même entité qui gère les remontées mécaniques et qui va construire [...] ». Ce que vous proposez ça s'appelle de l'abus de bien sociaux ! ».

M Louadoudi souligne que pour l'heure on est en phase de négociation, et le maire que des passerelles peuvent être aménagées entre les parties prenantes puisque le conseiller juridique de la Satvac, M. Boisson, a rédigé des projets de convention dans ce sens.

Seule certitude pour l'heure : la machine est à nouveau grippée, le chat et la souris ont repris du service. Patrick Louadoudi : « On peut comprendre M. Maulin : on arrive à la fin de la saison normale, il fait ses comptes et il revient un peu à la charge. »

Jacques Maurino : « En fait il y a eu un premier protocole. A un moment donné on a dit : on redémarre tout à zéro, et les pénalités passées ont été annulées. D'où un second protocole avec de nouvelles pénalités majorées et c'est celui pour lequel on est en difficulté. Ce protocole prévoit des contreparties. »

René Mugnier : « On a réalisé le système mains libres et l'achat de la dameuse. Par contre sur Cuinat quand on a discuté avec la société des remontées mécaniques pour le doublement du téléski, on nous a dit : non c'est pas la peine, ça marche ; après ça marchait pas il fallait le doubler ; cette année il faut plus le doubler, il faut faire de l'enneigement artificiel. Voilà où on en est. Il n'y a que les lits qui devaient être faits pour fin 2006 qui n'ont pas été réalisés. Ces pénalités nous abîment la santé j'aime autant vous le dire. » « Oui mais, relance Pierre-Yves Bonnard, tu parles de ceux qui ont signé une convention en 1998. Pourquoi

t'en as signée une pire en 2005 avec des pénalités majorées ? » Réponse du maire : « Dabord il y a augmentation du coût de la vie, et puis tu crois que j'aurais signé une convention si la première n'avait pas existé ? On était au tribunal administratif avec Maulin. Comment il fallait faire pour s'en sortir ? »

Pour Jacques Maurino « l'UTN de l'Ouillon était « porté » par Saint-Col et c'est nous qui avons le plus mal négocié avec Maulin. A partir de là les choses étaient mal engagées. » D'autre part « la situation n'est pas la même que dans les autres stations puisque à Saint-Sorlin il y a beaucoup plus de terrains constructibles que chez nous, et là haut ce sont les particuliers qui vendent du terrain, pas la commune. »

Mais pour Patrick Louadoudi il est hors de question de faire comme à Saint-Sorlin où « il n'y a plus de village, plus rien », et pour René Mugnier : « d'après les UTN si on arrive à faire 1 000 lits, pour moi, ce sera tout à fait satisfaisant, et si j'avais été maire de Saint-Sorlin j'aurais pas laissé faire ce qui s'est fait. C'est tout. Chacun sa politique ».

Jacques Maurino estime alors « que si on veut aller vite, mais ça va coûter probablement cher, il faut construire sur pilotis au-dessus du futur parking de Nantchenu et que doubler le téléski serait une erreur car l'on serait alors plus proche d'un jeu de quilles que de ski puisque ce téléski coupe les pistes et rend la pratique de ce sport dangereux ». Ce dont est bien conscient Patrick Louadoudi : « Il faut repenser les remontées mécaniques, leur orientation dans la combe de Bellard. C'est certain ». Il y a du pain sur la planche...

D'autant que Francis Martin-Fardon demande où en est le projet de « casquette » qui permettrait de sécuriser le retour vers l'Ormet. Il s'agit là d'un problème de sécurité à la charge du délégué et « celui-ci ne s'empresse pas de le résoudre vu le coût. Ce qui lui donne aussi un argument pour fermer les pistes du haut en cas de mauvais temps. »

Stéphane Pezzani s'interroge alors : « Comment font les autres stations des Sybelles ? Eux, ils arrivent à signer des conventions, ils arrivent à construire des lits avec Maulin alors que nous, depuis 1998 qu'on a signé avec lui, c'est la 2e convention qu'on signe et on avance pas d'un pouce. Comment ils font ? Ils ont d'autres arguments ? Ils s'y prennent mieux avec Maulin ? » Pour Patrick Louadoudi la réponse tient peut-être au fait que dans l'Arvan, au contraire des Villards, c'est Maulin « qui a payé les remontées mécaniques et je suppose qu'il y a des contreparties pour les lits ».

Et pourquoi n'avoir pas choisi d'emblée Maulin pour construire des lits demande Gilbert Emieux ? « Parce que il ne s'est pas positionné en 2001 au début du mandat, répond le maire qui demande : pourquoi depuis que la convention a été signée en 1998 il n'a pas construit ? Il attendait qu'une chose, c'est construire ailleurs et venir à Saint-Col en dernier pour toucher les pénalités ».

L'heure de l'apéritif sonnant, l'on en revient à quelques considérations plus terre à terre. On évoque le distributeur de

Réunion publique d'information Saint-Colomban

Suite de la page 14

billets de banque au pied des pistes, le point Internet, le cimetière, le ramassage scolaire, la navette de ski, le chemin du Planchamp, le boulanger.

Pour le distributeur, la Poste traîne les pieds ; le point Internet n'est ouvert que le lundi et vendredi car ce sont les jours d'ouverture de la bibliothèque et, peut-être grâce à la Maison du tourisme, pourra-t-on... ; le nouveau cimetière est bientôt terminé, les plantations seront faites début septembre, les concessions seront de trente ans (le règlement est en cours d'élaboration afin de faire cohabiter tombes, tombeaux, et columbarium) ; le ramassage scolaire : après l'achat d'un minibus et le double échec d'un membre du personnel pour obtenir le permis de conduire adéquat, le véhicule a été revendu et le ramassage confié à un transporteur privé (Gonthier) qui assure également la navette du ski qui fonctionne au mieux selon les élus, étant précisé qu'elle est prioritairement mise à la disposition des résidences touristiques et locatives ; le chemin du Planchamp de Lachal ? Ce n'est que la réouverture de l'ancien chemin qui sera « spécialement réservé aux piétons qui veulent aller à pied à la via ferrata » ou aux mamans qui voudront se faire les bras en poussant un landau sur du tout venant et s'emplier les poumons du suave parfum de la future fumière... Patrick Louadoudi : « Pour l'instant la fumière elle est pas faite. Ensuite ce chemin là on pourra le redapter ou le réorienter à partir d'un certain endroit de la vallée... ». Le boulanger ? le maire ne sait s'il part ou reste, avec le temps on verra bien, il finira bien par venir le voir pour lui expliquer.

Une dernière tentative pour revenir à du concret (Maurice Frasse s'inquiétant du montant annuel du remboursement des emprunts en fonction de la population) tournera court, le maire ne se souvenant pas des chiffres. Bizarre... vous avez dit bizarre ? Pour un pro des chiffres... Avant qu'une dernière boutade n'éclate la question, nous apprendrons simplement que la commune a souscrit un emprunt de 3 millions d'euros l'an dernier et un emprunt de 2 millions d'euros cette année.

C'est alors – après que Gilbert Emieux ait fermement constaté qu'il y en avait assez de sans cesse faire référence à « l'héritage du passé », passé auquel le maire a largement contribué durant ces 30 dernières années, et que ce qui nous intéresse aujourd'hui c'est le futur –, c'est alors que Pierre-Yves Bonnivard intervient de nouveau pour ce qui pourrait être une conclusion : « Le boulanger fait ce qu'il veut à Saint-Col mais vous c'est à peu près pareil, vous écoutez pas les gens. Faites attention aux gens, écoutez les. Quand on est là pour vous dire que l'on a l'impression que ce que vous faites c'est pas intéressant, que ça va pas dans le bon sens, essayez de les d'écouter ».

Mais Stéphane Pezzani, accrocheur, pose une dernière question pour s'étonner que la réunion s'achève sans qu'aient été évoquées les questions budgétaires. Pour M. Louadoudi « ça vient trop tard, on aurait pu avoir la question au début »...

En résumé, tout s'étudie et tout se finance ; dormez braves gens et soyez sans crainte, nous allons dans le bon sens. Allons les glaçons fondent.

Gilbert Pautasso

AMÉNAGEMENT

Ambitieux projet de réhabilitation de la traversée du Chef-Lieu

L'aménagement de la traversée du Chef-Lieu de Saint-Colomban (élaboré avec le conseil général et tel qu'il est décrit dans le document qui a été soumis à l'enquête publique) s'étend sur une longueur de 400 mètres environ, de la route d'accès au Martinan jusqu'à la sortie du Chef-Lieu, au niveau du ruisseau de Barral.

Il comprend trois parties, soit dans le sens montant :

- l'entrée aval du Chef-Lieu, depuis la route d'accès en amont du Martinan jusqu'à l'église avec recalibrage de la roure départementale avec une bande de roulement de 5,5 mètres ; trottoir à gauche jusqu'au Chef-Lieu et cheminement piéton prévu dans le cadre de l'aménagement du cimetière depuis la route forestière jusqu'au droit du bâtiment de la cure ; aménagement d'une traversée pour les piétons sur la route départementale (RD).

• la traversée du Chef-Lieu, depuis l'église jusqu'à la dernière construction du hameau avec : aménagement du parvis de l'église et du monuments aux morts ; trottoirs de part et d'autre de la RD ; déplacement du carrefour avec la route de La Pierre en bordure du cimetière actuel avec reprofilage et engazonnement du talus aval ; démolition du bâtiment de l'Office national des forêts (ONF) et création d'un parking (15 places environ) pour véhicules légers de part et d'autres de la RD sur l'espace devant la mairie ; préservation du Tilleul ; aménagement de la place devant la Maison du tourisme réservée aux piétons, aux manifestations avec mobiliers urbains et pour les arrêts pour navette en bordure de la RD ; espaces de jeux en aval de la route de La Pierre et parking (10 places environ) au pied du mur de soutènement de la place de la Maison du tourisme ; trottoir à droite le long du bâti existant dans la traversée du Chef-Lieu ; aménagement de la traversée piéton devant le cimetière

actuel et plateau surelevé sur la RD à l'entrée du Chef-Lieu.

- l'entrée amont du Chef-Lieu avec dévoiement de l'assiette de la RD côté amont avec espace directionnel central et busage du ruisseau ; 14 places de stationnement environ de part et d'autre de la RD ; reprofilage et engazonnement du talus.

L'emprise s'exerce pour une superficie totale de 7 600 mètres carrés environ, essentiellement sur la RD et sur des espaces publics existants, aménagés ou non, appartenant à la commune ou au département. Sont concernées également 38 parcelles non bâties ou dépendances de bâtie appartenant à 34 propriétaires privés, et le bâti à usage de garage utilisé par l'ONF, en face du bâtiment de la mairie.

En vue d'obtenir la maîtrise foncière complète de l'emprise nécessaire à cet aménagement, le conseil municipal a décidé le 11 août 2007 (7 voix pour, 3 contre : Robert Bozon, Jacques Maurino et Hervé Tardy, et 1 abstention : Norbert Combet) de solliciter du préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire engagée à l'encontre de tous les propriétaires des parcelles concernées.

Pourquoi ce projet ?

Cet aménagement a été conçu :

- pour améliorer la circulation dans le Chef-Lieu, le trafic moyen enregistré sur la RD par la DDE en période de pointe étant de 841 véhicules par jour (données 2003 ; en 1990, le trafic moyen était de 760 véhicules par jour durant la semaine du 15 août), et pour améliorer les conditions de sécurité des circulations de tous les véhicules (poids lourds et cars) ;
- pour réaliser un équipement routier intégré au bâti existant en préservant le cachet du Chef-Lieu ;
- pour développer et revitaliser le fonc-

tionnement du Chef-Lieu, réhabiliter l'activité commerciale et re-qualifier les espaces publics, les stationnements et les circulations piétonnes ;

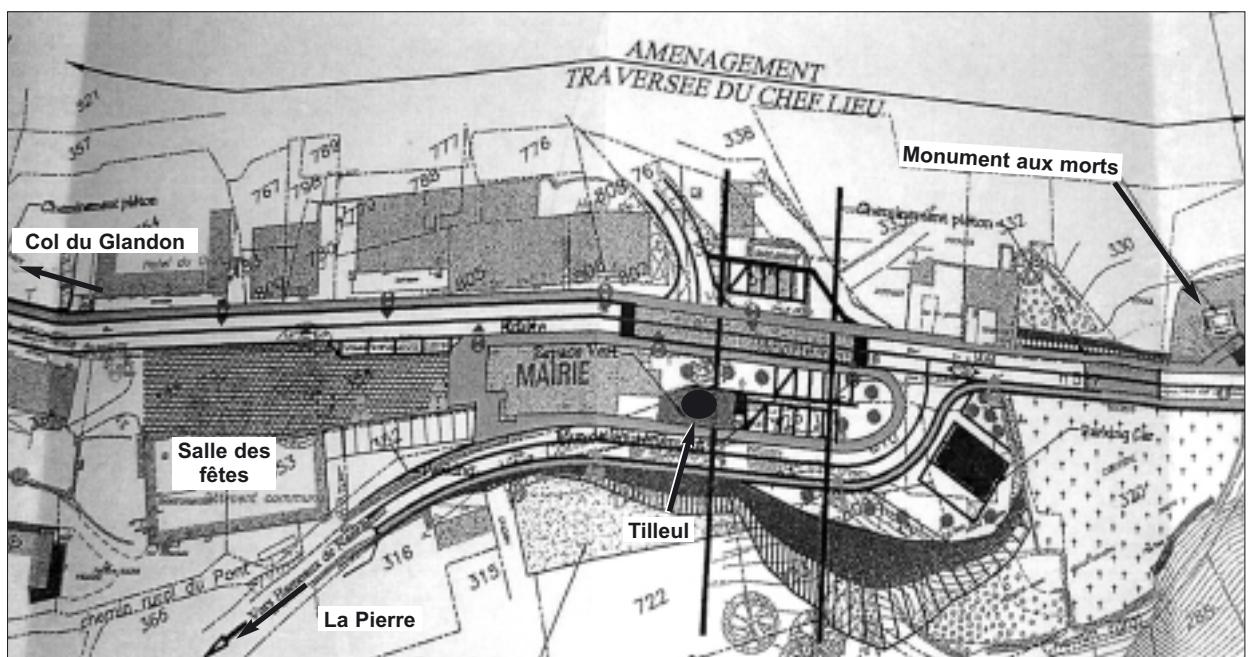
- enfin pour conserver l'image touristique de la commune, des espaces publics et de l'église et augmenter le développement de l'activité économique locale en augmentant les retombées liées au tourisme tout en améliorant le cadre de vie des habitants ;

Alors qu'aucun financement n'est inscrit au budget 2007, les travaux sont « prévus en 2 ou 3 exercices en fonctions des subventions prévues : 2007 : procédures administratives et réglementaires ; 2007/2008 : la traversée du Chef-Lieu sur la partie de la route départementale dans le secteur bâti ; 2008/2009 : les entrées amont et aval ».

Les travaux sont estimés à 1,145 million d'euros dont 90 000 euros d'études préalables et de frais de dossier et 65 000 euros d'acquisitions foncières. Par secteur, ces travaux sont estimés à 120 000 euros pour l'entrée aval, 145 000 euros pour l'entrée amont, et 660 000 euros pour la traversée proprement dite du Chef-Lieu.

Le sort de ce projet, dont l'opportunité diviserait les élus, dépend désormais du résultat de l'enquête publique qui s'est achevée le 14 septembre 2007. Interrogé lors de la dernière réunion du conseil municipal (14 septembre 2007), René Mugnier aurait indiqué que le début des travaux « n'était pas pour tout de suite, peut-être même que pour l'an prochain ».

[Source : notice explicative du projet. Ce document de 6 pages (hors cartes et estimation des travaux) contient quelques erreurs. On peut y lire par exemple que la population sédentaire est estimée à 250 habitants (en 2007) et que le Chef-Lieu regroupe l'ensemble des équipements (mairie, poste, etc.) au nombre desquels le rédacteur compte... les pompiers. Enfin l'école primaire (« qui souffre actuellement d'exiguité ») est toujours située au Martinan.]



■ Le projet de modification du carrefour entre la route départementale et la route de La Pierre.

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre

Tél. 04 79 56 24 68

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-Alban-des-Villards

TÉL. 04 79 59 12 16

Une réunion publique désertée

La traditionnelle réunion publique de la municipalité de Saint-Alban a connu un faible succès d'affluence (13 personnes présentes en comptant les élus...).

Elle était, il est vrai, concurrencée par un magnifique soleil au cœur d'un été pluvieux ainsi que par le concours de pétanque du club des sports, et peut-être desservie par son ordre du jour, centré sur 2 points : la communauté de communes (*lire page 21*) et le projet de zone d'aménagement concertée (ZAC) intercommunale. Une heure pleine fut consacrée à chacun de ces 2 sujets.

Concernant la ZAC, plans d'aménagement et calendrier furent donnés en information au public. Les discussions furent sans doute moins approfondies qu'au cours des réunions de concertation spécifiquement consacrées à ce dossier, cependant chacun put prendre connaissances des zones sur lesquelles porte le projet et formuler remarques et questions.

D'après les élus, l'habitat prévu (2 espaces classés AU 3) serait du type « *logement résidentiel ou logement aidé* », avec le souhait de voir augmenter la population permanente de la vallée. A la question de l'intérêt que peut porter Sainte-Marie-de-Cuines à ce projet, dont la communauté de communes est maître d'ouvrage, Patrick Louadoudi a répondu qu'on pouvait imaginer que cette zone d'habitat pourrait intéresser des gens de Sainte-Marie... Remarquant que les zones constructibles (une sous Lachenal, l'autre au-dessus du Planchamp) sont séparées par les zones artisanales, agricoles, ou classées « vertes », un auditeur s'est interrogé : « *On crée deux nouveaux hameaux ; pourquoi pas un seul ?* ».

Georges Quézel-Ambrunaz a reconnu que la question méritait une étude sérieuse, l'occasion pouvant être offerte de créer un centre de vie pour la vallée.

En ce qui concerne le calendrier,

ZAC

Une concertation dans l'indifférence

Le processus de concertation prévu dans le projet de la ZAC s'est déroulé tout l'été au cours de 4 réunions d'un après-midi chacune animées par le cabinet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Savoie et auxquelles ont participé, à chaque fois, une dizaine de personnes – ce qui est peu compte tenu de l'importance du projet –, la composition de ces groupes de travail (dont étaient « exclus » de fait les élus) n'étant toutefois jamais tout à fait la même. Initialement prévues le mercredi ces réunions ont été déplacées au vendredi après-midi de 14 à 17 heures.

Dans ces réunions chacun pouvait s'exprimer librement sans sujet prédéfini et proposer des idées que l'ensemble des participants devait valider pour être retenues, un consensus qui ne fut jamais difficile à obtenir.

Quelques idées sont revenues souvent dans les débats :

- éviter la constitution de ghettos en faisant cohabiter touristes et résidents ;
- ne pas oublier de prévoir des logements pour les saisonniers ;
- exiger des études de faisabilité et de viabilité avant toute demande d'installation ou d'implantation ;
- conserver l'identité des lieux ;
- utiliser des matériaux locaux d'usage

actuellement le rythme de travail prévu est respecté : les 3 équipes devant proposer un projet d'aménagement ont été retenues, le comité de pilotage est mis en place. Il est constitué des élus membres de la commission d'appel d'offres, de techniciens du cabinet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement et de la DDE ainsi que des présidents d'associations de la vallée. Il a pour rôle le suivi du déroulement du projet, sans aucun pouvoir décisionnel.

Les 3 équipes exposeront publiquement leur projet du 11 au 18 janvier 2008 et l'une d'entre elles sera retenue le 28 janvier. En février 2008, le projet serait mis au point et fin février une délibération des conseils municipaux lancerait la révision simplifiée des plans locaux d'urbanisme. Cette phase d'étude représente un coût de 150 000 euros.

Ce calendrier a suscité de vraies protestations du public : il est jugé trop serré, et certains souhaitent que les décisions déterminantes ne soient pas prises avant les élections municipales de mars 2008. Patrick Louadoudi a indiqué que « *rien n'est figé* » et que le conseil communautaire n'approuvera le dossier que fin mai 2008. Mais il est vrai que le marché aura déjà été passé avec une des 3 équipes d'étude et le projet mis au point...

De la même façon, le regret est formulé – une fois de plus – que les réunions de concertation entre les techniciens et les habitants n'aient pu se tenir le samedi (*lire ci-dessous*).

Enfin, Patrick Louadoudi indique que le projet devra respecter les normes « haute qualité environnementale », aux contraintes assez sévères.

La réunion se termine par une information du maire de Saint-Alban sur les 3 logements OPAC prévus dans l'école du Premier-Villard, où l'énergie solaire assurera l'eau chaude et un complément de chauffage.

Jacqueline Dupenloup

ZAC

Une concertation dans l'indifférence

ancien (bois, pierre, enduit) ;

• refléchir à un agencement cohérent comprenant des logements variés (petits et grands collectifs, habitats intermédiaires, habitats individuels, locations, accession à la propriété, etc.).

Les trois premières réunions ont servi à collecter les idées et la dernière a permis de constituer le document, établi par le CAUE, qui sera présenté à la communauté de communes, maître d'ouvrage du projet, qui doit discuter, adopter et/ou modifier l'ensemble des propositions émises par les participants.

Un document contenant les propositions retenues par la communauté de communes sera ensuite remis aux trois cabinets d'architecture chargés d'élaborer un projet de ZAC pour les guider dans leur réflexion, cabinets dont certains membres ont assisté comme auditeurs à quelques-unes de ces 4 réunions de concertation. Le document final regroupera les propositions retenues autour de 3 thèmes : habitat et énergie, économie, espaces publics. Les groupes de travail ont demandé que leurs membres bénéficient d'une présentation spéciale du projet qui sera finalement retenu par la communauté de communes sur les 3 présents.

Christophe Mayoux

On se prépare à Saint-Alban

L'association Saint-Alban 2008 vient d'être déclarée en sous-préfecture. L'objet inscrit dans ses statuts est de « *réaliser toute action concourant au développement économique, social, culturel et politique de la commune de Saint-Alban-des-Villards* ». Elle est bien entendu ouverte à toute personne désirant participer aux réflexions pour continuer le combat pour la renaissance de notre commune. La cotisation minimale est fixée à 20 euros pour une année d'adhésion.

Dans les mois qui viennent, cette association diffusera le bilan de l'équipe municipale sortante et les propositions de la nouvelle équipe candidate aux élections municipales de mars 2008. Elle en assurera entièrement le financement, aucun document ni aucun envoi ne sera effectué avec les moyens de la mairie.

L'ossature de l'équipe candidate sera pratiquement la même que celle de la majorité municipale actuelle, un seul conseiller ayant désiré se retirer pour des raisons personnelles. Comme en 2001, j'aurai l'honneur de la conduire, avec le même objectif : œuvrer pour le développement de notre commune et le bien-être de ses résidents, qu'ils y habitent en permanence ou qu'ils soient des résidents « secondaires ».

Le mandat écoulé a vu beaucoup de réalisations qui seront détaillées dans le bilan, avec de très gros investissements (sur le budget de la commune et sur celui de la communauté de communes) et d'importantes subventions, ceci en respectant la promesse de la campagne de 2001 : ne pas augmenter la pression fiscale ni l'endettement de la commune.

Le projet pour le mandat 2008-2014

sera présenté en détail aux électeurs : il comportera des mesures pour continuer à améliorer la vie dans la commune, par exemple au niveau de la voirie, du fleurissement, de la circulation, de l'éclairage public, de la vie communale, etc., et la réalisation de gros projets, beaucoup de dossiers étant prêts, après souvent des années de travail pour les établir et rechercher les financements. Citons à titre d'exemple la route de déenclavement du Mollard, la salle communale au café du Merlet, l'adduction d'eau (avec les nouveaux statuts de la communauté de communes, le financement communautaire de ces trois projets devient possible), la réalisation de trois logements locatifs à l'école du Premier-Villard (financement OPAC et communauté de communes), les travaux de gestion des eaux pluviales dans la zone du Premier-Villard, la construction du gîte agro-touristique des Granges (financement communauté de communes), la continuation de la rénovation du patrimoine (chapelle du Premier-Villard, ensuite église), la microcentrale du Bacheux (avec Saint-Etienne de Cuines), l'aménagement de la zone intercommunale Lachenal – Le Bessay – Le Planchamp, etc.

La renaissance de notre commune est commencée, avec en particulier un signe encourageant : pour la première fois depuis plus d'un siècle, la population a augmenté, et des jeunes ménages y sont en voie d'installation.

C'est de bon augure pour la belle école intercommunale.

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Georges Quézel-Ambrunaz est maire de Saint-Alban et président de Saint-Alban 2008.

« Portes ouvertes » en Merlet

Le 12 août 2007, la municipalité de Saint-Alban a ouvert la barrière interdisant habituellement l'accès à la piste forestière qui pénètre dans la combe du Merlet jusqu'au niveau du chalet des Granges. C'était « *journée portes ouvertes* » dans la combe.

Rappelons que la possibilité de circuler sur cette piste, achevée en 2006, a fait l'objet d'un débat en conseil municipal (*Le Petit Villarin* numéro 138, décembre 2006). En définitive, la piste, subventionnée à 50 % comme piste pastorale par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), est interdite sauf pour les véhicules «

des exploitants agricoles de la combe, des propriétaires riverains », de ceux « *effectuant des obligations de service* » ou « *munis d'une autorisation du maire* ». Autorisé aussi, un aller-retour automobile pour une journée, pour l'équipe de l'association communale de chasse agréée de Saint-Alban dont c'est le tour de chasser dans la combe.

Notons que ce type de piste réservée

pratique possible de laisser-passer, par exemple pour les accompagnateurs de moyenne montagne ou les guides) et interdit avec encore plus de rigueur la circulation dans la longue et pastorale vallée du Ribon.

Le 12 août donc, tous ceux qui voulaient circuler en Merlet le pouvaient. A 11 h 30, l'apéritif offert par la municipalité de Saint-Alban et préparé par Marc Vuillermoz, gérant du Triandou, attendait tout le monde en plein air, sur le site choisi pour l'implantation du gîte d'alpage.

Un peu plus tard arriva Chantal Pacton, avec un énorme chaudron et des bidons de lait (250 litres) contenant la traite du troupeau de chèvres et des 13 vaches en alpage au Merlet effectuée le matin même. Ce jour-là, le lait du Merlet ne redescendit pas jusqu'à Saint-Rémy-de-Maurienne : il fut travaillé sur place et les « spectateurs » purent suivre, en plein air et dans la bonne humeur, la fabrication d'une vingtaine de tomme et de sérac. Ce fut pour tous un très agréable après-midi. Préfiguration de ce qui, peut-être, pourra se faire un jour si le (controversé) projet de gîte d'alpage est mené à terme, puisqu'il aurait en effet des locaux consacrés à la transformation sur place du lait.

Jacqueline Dupenloup



Tomme et sérac, au Merlet.

Eboulements et ravin du Cray Blanc au Premier-Villard, une déjà longue histoire, une plaie encore vive...

La création du ravin du Premier-Villard remonte à janvier 1955, au moment même de la catastrophe qui emporta la maison Quézel-Yoyon, au Rivaud, en faisant 3 victimes. Monsieur le Curé Damevin écrit dans le registre de l'état des Âmes : « Le 20 janvier. Les pluies abondantes pendant la première partie de janvier, avec un temps doux, ont provoqué la fonte de la neige qui était tombée en quantité aux environs de Noël. Le sous-sol sablonneux de tout le village s'est fortement imbibé. Mais surtout, les routes étant mal entretenues et les écoulements se faisant mal, un ruisseau dé coulait de Lachenal et envahissait les prés, s'infiltrant ensuite au-dessus du Rivaud, sur le plateau du Planchamp. Une poche d'eau creva au-dessus du village du Rivaud, entraînant boue, rochers, arbres, qui se précipitèrent sur l'écurie de Quézel-Yoyon Marie et Adélaïde et de leur frère Alexandre. Les malheureux furent écrasés sur la voûte, à 7 heures du matin. L'alerte donnée, tous les hommes des Villards se mirent en devoir de rechercher les victimes. Marie et Alexandre furent retirés vers 10 heures, celui-ci dans son lit et celle-là assise devant le poêle. Adélaïde ne fut retirée que vers 2 heures de l'après-midi, trouvée vers la porte de l'écurie. [...] »

Ce terrible accident marqua la fin du village du Rivaud. Mme Vve Vanini et ses trois enfants, dont la maison était en danger, ont dû quitter le village. L'ordre fut donné aussi d'évacuer provisoirement le village de Bon Mollard menacé.

De même le village du Premier-Villard fut menacé, quatre ravins de boue se creusant au-dessous du village. La route fut coupée en plusieurs endroits et surtout au lieu dit place Bellecourt et les détours de la « Vieille usine. »

Le registre des délibérations du conseil municipal de 1955 ne porte pas trace de ces événements tragiques, mais *Le Dauphiné libéré* du vendredi 21 janvier 1955 titre « Catastrophes en Maurienne » et termine ainsi un article intitulé « L'avalanche de boue de Saint-Alban-des-Villards » : « Les autorités sont allées s'incliner devant les corps des trois victimes. En les quittant, elles se rendirent au Premier-Villard, commune de Saint-Alban pour examiner la situation du village menacé par des éboulements de quatre côtés différents. La sécurité y est fragile. L'école a été évacuée par mesure de précaution. » Les écoliers de l'époque se souviennent bien avoir été en classe dans la maison de Camille Cartier-Lange (actuelle maison de Roger – décédé – et Anita Cartier-Lange) : « On était dans la cuisine ! »

Les témoins d'alors se souviennent du fracas de tonnerre des poches d'eau qui crevaient brutalement, arrachant des mètres cubes de terrain... « On avait de l'eau partout au Premier-Villard, ça sortait dans nos caves... ». *Le Dauphiné Libéré* indique que la route des Villards a été coupée plus d'une semaine : un habitant du Premier-Villard se souvient « avoir

dormi un soir à Cuines, car on ne pouvait rejoindre les Villards ni à pied, ni par aucun moyen de locomotion », tandis qu'un autre jour il a « fait passer la moto, sous le Premier-Villard, sur une bande de 80 cm de terrain ».

A partir de 1955, le ravinement continua son œuvre au Premier-Villard, emportant peu à peu les terres les plus fertiles et accessibles du bas du hameau, plantées de pommes de terre ou même jardins potagers au lieu dit La Combette. Les propriétaires virent partir leurs « plus belles terres » et ne furent pas indemnisés.

C'est en 1970 et 1971 que le conseil municipal (Jules Darves-Blanc étant maire) délibère sur un projet soumis par les services de la DDA sur des travaux des services de restauration des terrains en montagne (RTM) concernant le ruisseau du Cray Blanc. Il retient la première partie du devis (drainage, pour 50 000 francs), mais « ne voit pas l'extrême urgence d'effectuer la seconde partie (confection d'un seuil de protection), étant entendu que l'administration des eaux et forêts ne veut nullement participer à cette dépense alors que ces travaux la concerne au premier chef ». Les travaux sont conduits en 1973 (pose de drains, conduites, aqueduc) par l'entreprise Truchet, avec des réajustements en cours d'exécution : « Au cours des travaux de terrassement, il est apparu la nécessité de poursuivre le terrassement des fouilles jusqu'à 4 mètres de profondeur pour atteindre les couches imperméables ».

Malgré ces travaux, en 1977, le maire (Maurice Chabrier) expose au conseil municipal : « L'état des éboulements du Cray Blanc s'aggrave d'année en année et risque de couper le hameau du Premier-Villard en deux ». Le conseil municipal sollicite alors le concours technique de l'état et des services de la DDA pour une nouvelle étude. Des travaux sont menés en 1979 avec une très forte subvention du département – 75% sur un montant de 467 500 francs – (après interventions du conseiller général Sébastien Berthier auprès de l'assemblée départementale et démarches du sénateur Jean Blanc) : tranchée draînante au sommet du ravin à une profondeur de 12 mètres, mise en place de portiques suspendus...

Ces travaux ont sans doute à ce moment-là sauvé le village. Ils sont confortés en 1989 par un dispositif de drainage des eaux de ruissellement et de

sources dévoilées par le tracé de la piste ouverte jusqu'au sommet de la forêt du Nant : canalisations et caniveaux enrobés le long de la route forestière (pour un montant de 114 000 francs HT). Ces travaux de 1989 sont traités comme relevant de l'urgence, après un éboulement en mars 1988 coupant le CD 927 E dans une combe voisine de Cray Blanc, sous l'école.

M. Chabrier, dans plusieurs courriers et interventions, parle du « grave problème de cette zone morainique [amont du Premier-Villard, du village à la forêt du Nant], truffée de sources, d'infiltrations, de poches souterraines, de ruisseaux, grossis par pluies et fontes des neiges et menaçant sans cesse le village ». S'il est satisfait d'avoir obtenu un bon subventionnement des travaux de 1989, il est conscient de la nécessité de poursuivre des actions permettant la mise en sécurité du hameau : « reste [à traiter] l'infiltration le long des pentes du Replat jusqu'à l'argile bleue... » et veut « ouvrir au plus tôt le dossier assainissement sur tout le hameau du Premier-Villard. »

En 1992 et 1993 c'est donc la mise en place du captage des eaux pluviales et

des eaux usées sur tout le hameau du Premier-Villard, envisagé dès 1988 : « les infiltrations d'eau devant être limitées au maximum, il devient nécessaire de programmer l'assainissement du Premier-Villard » (extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 29 octobre 1988).

Depuis, aucun ravinement marquant n'a touché le hameau.

Néanmoins, alerté sur la persistance d'une érosion de surface, la municipalité actuelle a, en 2006, redemandé un diagnostic au RTM. M. Vauthier, technicien du RTM, est venu devant le conseil municipal de Saint-Alban présenter son rapport d'étude, le 8 juillet 2007.

M. Vauthier prévoit à l'évidence de nouveaux « bougés » de terrain autour du ravin, tout en indiquant qu'il serait bien en peine de déterminer leur ampleur et leur date. « Le mur de gabions » (sous le sommet) « partira, c'est sûr. Cela peut se passer demain ou dans 15 ans, nous ne pouvons le dire, mais il bougera... » Il explique que nos terres sont constituées de plusieurs mètres de couches perméables auxquelles succède en profondeur une couche d'argile imperméable sur laquelle les eaux s'accumulent en poches, qui peuvent se vider en arrachant les couches supérieures. Ces eaux viennent évidemment de l'amont, mais

ont parfois des cheminements souterrains assez imprévisibles.

Une de ses premières préconisations concerne particulièrement les riverains du ravin. Il conseille impérativement d'y cesser toute décharge : plastique, objets divers, gravats, mais aussi branches, déchets végétaux (tonte de pelouse, mauvaises herbes...). Ceci entraîne en effet une surcharge sur des terrains fragilisés et remet en cause la revégétalisation spontanée de certains secteurs.

Il rappelle aussi la nécessité du captage des eaux de ruissellement de tous les toits du hameau.

Il revient ensuite longuement sur la nécessité de mieux capter les eaux qui s'infiltraient au-dessus du Premier-Villard, sur tout le secteur du plateau du Replat au village, en indiquant que cela devrait améliorer sensiblement la situation du ravin, même si tout ne sera pas résolu. Il propose une série de travaux (création de fossés étanchés, drainage des zones humides...), pouvant être réalisés en plusieurs étapes.

Il indique par ailleurs des interventions nécessaires sur le secteur haut du ravin : nettoyage des cuvettes et regards, récépage des acacias trop hauts et dont une chute éventuelle entraînerait un nouveau glissement de terre. Au sujet des acacias, il indique qu'il conviendrait d'intervenir par roulement (sur 2 ou 3 années), afin de maintenir un volume de feuillage suffisant pour contribuer à assurer une captation d'eau par ces arbres.

Là où c'est possible, il préconise des banquettes de terre en escalier, qui peuvent être retenues de différentes façons par des éléments de bois et sur lesquelles on peut planter de la végétation (arbousiers...). Il serait important de végétaliser ainsi le bas du ravin.

Enfin, il indique que la possibilité existe d'intervenir sur des zones vives, très verticales voire en surplomb, en utilisant des procédés de génie biologique.

Il termine en évoquant la nécessité d'un plan pluriannuel d'étalement des travaux qu'il a décrits, qui sont à l'évidence d'ampleur.

Interrogé sur l'ordre de priorité qu'il conseillerait, il revient sur la nécessité de captage des eaux dans le secteur du Replat. Il se montre assez modéré quant à l'impact du pastoralisme ovin dans la zone, répondant avec humour qu'il « n'est pas favorable à l'abattage de tous les troupeaux de moutons », mais qu'il convient impérativement de veiller à ce que les passages de moutons ne boucinent pas les cuvettes de drainage, le piétinement des troupeaux pouvant par ailleurs être nocif dans certaines zones.

C'est donc, on le voit, une lutte de longue haleine que la sauvegarde de ce hameau du Premier-Villard. Bien sûr, les riverains qui entendent toujours avec une pointe d'inquiétude l'eau tambouriner sur les toits lors des longues journées pluvieuses ne peuvent qu'appeler leurs élus à poursuivre la bataille !

Jacqueline Dupenloup



■ Arrachement sous le Premier-Villard
(22 janvier 1955).

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2007

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (27 septembre 2007), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absents : Jacques Maurino, Hervé Tardy, Eric Pommier et Alain Rostaing (procurations respectivement données à Robert Bozon, Norbert Combet, Xavier Mugnier et René Mugnier). Delphine Ferroud est également absente pour le point numéro 1 de l'ordre du jour.

En préambule, le conseil a adopté le compte rendu de la réunion du conseil du 15 juin 2007 par 7 voix pour, 1 voix contre (Hervé Tardy qui n'est pas d'accord avec l'emprunt) et 2 abstentions (Robert Bozon et Norbert Combet).

1 – Communauté de communes

Le conseil adopte (6 voix pour, 3 voix contre – Hervé Tardy, Jacques Maurino et Robert Bozon – et 1 abstention : Norbert Combet) les nouveaux statuts de la communauté de communes étendue à la commune de Saint-Marie-de-Cuines. Les communes étant désormais représentées par 3 délégués chacune au conseil de la communauté de communes, le conseil municipal élit René Mugnier (7 voix), Henri Girard et Patrick Louadoudi (6 voix).

2 – Travaux

Le conseil attribue le marché des travaux d'adduction d'eau à La Pierre – Nantchenou à EHTP de Tullins pour 145 936 euros (unanimité) et celui des premiers travaux de la traversée du Chef-Lieu (place essentielle et décision de principe en attente du résultat de l'enquête publique) à l'entreprise Gerland (7 voix pour et 4 contre : Norbert Combet, Hervé Tardy, Robert Bozon, Jacques Maurino).

3 – Immobilier

Le conseil prend connaissance d'une lettre de l'avocat de M. Maulin qui réclame le paiement des pénalités de retard pour lits non construits (385 000 euros) conformément au protocole d'accord de décembre 2005. A ce sujet, le conseil est informé que dans le différend qui oppose la commune et la société PISE, jugé le 13 juillet 2007 en faveur de la commune par le tribunal d'Albertville, la société PISE a décidé de faire appel de ce jugement. La commune a demandé une procédure d'urgence afin que cet appel soit jugé dans un délai raisonnable (*lire page 19*). Par ailleurs, il semblerait possible, d'après le cabinet BDA consulté à cet effet, d'inscrire au plan local d'urbanisme (PLU) le front de neige en constructible sans révision du PLU.

4 – Affaires diverses

Le conseil :

- approuve la convention pas-

sée avec la DDE pour bénéficier d'une assistance technique dans l'instruction des permis de construire et le suivi de la procédure à partir du 1^{er} octobre 2007 ;

- approuve la motion commune intitulée Hors recul des services publics présentée par l'Association des maires ruraux de Savoie qui entend fédérer les communes rurales pour lutter contre le recul généralisé des services publics ;

- est informé que la commune de Saint-Alban a décidé de retirer son recours au tribunal administratif concernant la communauté de communes ;

- repousse (par 9 voix contre et 2 abstentions : Hervé Tardy et Jacques Maurino) la modification de l'article 8 des statuts fixant la répartition de la participation des communes versée annuellement au syndicat intercommunal qui gère la halte-garderie cantonale et qui entraînerait une répartition différente des dépenses entre les communes ;

- accepte la demande de raccordement (eau et assainissement) de Mme Monique Bret-Vitzo (Martinan) ;

- décide de confier à la Drire la maîtrise d'œuvre du dépôt d'explosifs et repousse à l'unanimité la proposition de la Satvac de confier cette maîtrise à un organisme privé pour un coût de 4 207 euros ;

- souhaite des informations complémentaires de la société Prisme qui demande 3 583 euros pour le remplacement des panneaux situés au départ de la via ferrata de Lachal ;

Après la réunion, suite à une question le maire fait le point sur la boulangerie (*lire ci-contre*) ; Michel Tronel demande que la commune intervienne pour faire rétablir la diffusion de TV8 Mont-Blanc ; Maurice Frasse et Alfred Bozon interviennent, respectivement, au sujet des passerelles dans les combes de la Croix, des Roches et des Balmettes et au sujet de la téléphonie mobile ; Francis Martin-Fardon interpelle les élus au sujet du projet de réaménagement de la traversée du Chef-Lieu actuellement à l'enquête publique (*lire page 15*). A ce sujet Patrick Louadoudi indique qu'en période estivale des barrières amovibles seront mises en place dans la traversée du Chef-Lieu, du côté des hôtels, et que seulement 2 ou 3 places de stationnement seront conservées près de la poste. Suite à une question de Norbert Combet concernant la volonté de la direction de la Maison du tourisme d'acquérir un véhicule de service, Patrick Louadoudi répond : « Non pour le véhicule de fonction tout comme les primes pour les employés ».

A Alfred Bozon qui demande s'il était nécessaire d'intégrer la question de l'eau dans les compétences de la communauté de communes, Patrick Louadoudi répond que oui, et René Mugnier indique que l'harmonisation des tarifs peut se faire par le bas.

COMMERCE

Se disant lassé du développement qui tarde, M. Brésil pourrait quitter Saint-Colomban

C'est par la presse que les Villarins ont appris « qu'en janvier leur boulanger et sa famille s'installeraient définitivement à Saint-Julien Montdenis »(1). Si le procédé a choqué, on ne peut pas dire que la nouvelle ait surpris. Depuis des mois elle circulait au rythme des tournées...

Lors de la réunion publique d'information des élus de Saint-Colomban (21 août), interrogés, ceux-ci ont affirmé ne pas être officiellement au courant, le maire ajoutant même : « Je trouve un peu cavalier qu'il ne soit pas venu me voir en disant : j'ai l'intention de faire ceci ou cela. La dernière fois qu'il m'a appelé c'est pour du matériel. »

Depuis une rencontre a eu lieu et des garanties auraient été données... avant qu'un nouvel article ne confirme le premier (2). Alors ?

Pour Christophe Brésil, la municipalité n'a pas à être avertie de ses intentions car l'ouverture d'un autre point de vente n'est pas interdit par le bail signé avec la municipalité le 14 janvier 2005. Un bail reconductible, chaque année par accord tacite, mais qui peut être dénoncé à tout moment par l'une des deux parties avec un préavis de 3 mois.

Selon M. Brésil, le commerce est fragile d'abord parce que « l'épicerie n'est pas rentable. Elle mange le bénéfice de l'activité boulangerie et pâtisserie qui, elle, est rentable ». Mais aussi et surtout parce que la construction de 750 lits – programmée et, selon lui, promise à son arrivée – se fait toujours attendre. « Quand on ouvre un commerce, précise M. Brésil, la banque vous demande un chiffre d'affaires prévisionnel. » Et aujourd'hui les chiffres avancés au moment de l'ouverture sont loin d'être atteints. La première année de fonctionnement (2005), avec un enneigement idéal tout l'hiver et un été clément, fut prometteuse. La suivante, avec le passage du Tour de France, parvint encore à masquer la rentabilité précaire de l'établissement. Mais cette année, un enneigement catastrophique et un été peu «estival» sur le plan climatique ont conduit M. et Mme Brésil à réagir d'autant que les charges, sociales et fiscales, dont ils étaient exonérés depuis deux ans, commencent à être dues. D'où l'opportunité saisie d'ouvrir une boulangerie à Saint-Julien Montdenis, M. Brésil affirmant « Sans ce projet, j'aurais peut-être pensé à quitter la vallée dès cet été ! » Autre difficulté : la gestion des variations saisonnières de recettes. « Quand le col est ouvert la clientèle de passage peut représenter jusqu'à 75 % du chiffre d'affaires de la partie boulangerie et pâtisserie. Mais quand le col est fermé, il n'y a plus personne et la baisse d'exploitation est alors conséquente ». Hors saison « certains après-midi, il y a zéro client ! » Sur ce point, on ne peut-être qu'étonné que M. Brésil découvre de telles variations de recettes quand on sait que M. Brésil père était comptable de l'établissement au moment où M. Brésil fils l'a repris...

A partir du 1^{er} septembre, M. et Mme Brésil ont donc ouvert un second point de vente (boulangerie et pâtisserie) à Saint-Julien Montdenis « louant un local et achetant le matériel nécessaire »(1).

Cependant, en attendant que ce local soit équipé, le pain est fait à Saint-Colomban et descendu chaque matin par Mme Brésil qui tient ce second commerce. Les trois enfants du couple ont quitté l'école des Villards.

Cela a naturellement des conséquences pour les Villarins. La boulangerie n'est désormais ouverte que le matin de 7 h 30 à 12 h 30 et fermée le mercredi. « Nous avons embauché une venduse à mi-temps, Emilie Sornet, avec un contrat à durée déterminé dans un premier temps mais qui pourra évoluer en contrat à durée indéterminé (CDI). De même, nous cherchons à recruter un ouvrier-boulanger en CDI » affirme Christophe Brésil. Outre cette ouverture à mi-temps, l'autre modification d'importance est la suppression – sans préavis – des tournées, celle du samedi matin ayant déjà été supprimée cet été, sans explication... Pourquoi ? « Les tournées ne sont pas rentables du tout, explique M. Brésil ; sur les Villards je fais 45 euros de chiffre d'affaires du

Premier-Villard à Valmaure. Celle, aussi supprimée, sur Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Etienne-de-Cuines et Hermillon, ne rapportait elle que 70 euros. Je préfère dorénavant me consacrer à la production en boulangerie et pâtisserie d'autant que certains clients ne sont pas aimables. Il faut bien qu'ils soient conscients que les tournées ne sont pas un dû mais un service commercial qui doit être rentable. Certains me demandent de leur apporter le pain à domicile pour ne pas prendre leur auto, mais la tournée représente des frais conséquents. » D'autant « que les hameaux villarins sont éloignés et que la clientèle des tournées est âgée. Dans certains hameaux, il n'y aura bien-tôt plus de client pour les tournées. » Certes, M. Brésil reconnaît que les personnes âgées vont pâtrir de cette suppression mais pense qu'ils finiront bien par s'organiser avec la famille ou les voisins pour avoir leur pain « comme elles savent le faire pour d'autres produits »...

Cet été de nombreux Villarins se sont également étonnés de devoir réservoir le pain. « Mais à Saint-Sorlin, ça se passe comme cela » répond Christophe Brésil. « Si on ne réserve pas, pour le pain, c'est au premier servi » et avec la clientèle de passage l'été, qui prend parfois une dizaine de pains, le risque pour le Villarin de ne pas en avoir est grand.

Sur ces deux modifications (ouverture à mi-temps et suppression des tournées qui ont toujours existé depuis que ce commerce a ouvert en juillet 1982) on attend la réaction de la municipalité. Lors de la réunion publique d'information, Patrick Louadoudi a réaffirmé le caractère « service public » de ce commerce en déclarant : « On est soucieux depuis 2001 de la préservation de ce service public. Il faut savoir que la collectivité n'a pas augmenté le loyer [NDLR : 120 euros par mois] et a fait l'échange de matériels défectueux. Nous avons aussi remis aux normes une partie de l'électricité du laboratoire [...] et réhabilité la devanture. On est soucieux de ce commerce ».

Le fonctionnement actuel de ce commerce ne correspondant manifestement pas à cet esprit de service public, il se pourrait donc que la municipalité soit amenée à dénoncer le bail même si, fin septembre, M. Christophe Brésil se disait encore motivé par le commerce villarin : « J'ai participé à la réparation de l'outil de travail avec 7 200 euros de dépenses à ma charge pour le groupe compresseur, le moteur de la façonneuse, etc. » alors que, selon lui, le bail ne l'oblige qu'à « l'entretien, pas à la réparation, des machines qui appartiennent à la commune ». Le four devra faire l'objet d'un entretien (9 000 euros) et la chambre de pousse n'a jamais fonctionné. « J'ai de bons contacts avec M. le maire, et le jour où nous partons, il sera l'un des premiers avertis. », ajoute Christophe Brésil qui précise : « La municipalité et les Villarins doivent se poser la question de savoir à quoi est dû le départ des boulangers de la vallée ». Selon lui, « en premier lieu, la vallée manque de commerces. Ce sont les commerces qui attirent les commerces, grâce au lèche-vitrine et à l'accueil. S'il n'y a qu'un seul commerce, ce n'est pas une destination de promenade comme un groupe de commerces ». De plus « la vallée pâtit d'une ambiance de jalousie et de rivalité ».

Pour M. Brésil « l'avenir du commerce villarin passe par sa transformation en simple dépôt de pain avec des produits de base comme le sucre, la farine, l'huile, les œufs, etc. ». Une organisation qui ressemble étrangement à celle que tente de mettre en place actuellement M. Brésil. Mais les Villarins, qui financent en partie ce commerce, peuvent-ils s'en contenter ? Et faudra-t-il un jour en arriver, comme cela existe déjà à Randens (village près d'Aiguebelle), à installer un distributeur automatique de pain semblable à ceux qu'on connaît pour les boissons et les friandises ?

On serait alors bien loin d'un service public.

(1) *Le Dauphiné libéré* (20 juillet 2007).

(2) *Le Dauphiné libéré* (12 septembre 2007).

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
7 JUILLET 2007

Absent : Emile Quézel-Yoyon (procuration à Armand Cartier-Lange).

1 – Ravin du Cray Blanc

Après visites sur le terrain et analyse de l'évolution du ravin du Cray Blanc et des différents écoulements des eaux pluviales, M. Christian Vauthier, chef technicien forestier au service de restauration des terrains en montagne (RTM), présente au conseil un rapport portant sur le ravin du Cray Blanc et sur la piste forestière du Replat, et préconise des travaux (*lire page 17*). Après cet exposé, le conseil mandate le maire pour rechercher les subventions les plus élevées possibles afin de réaliser ces travaux.

2 – Acquisitions foncières

• Régularisation de la piste du Replat. Des ajouts et des rectifications ont été soumises au conseil à la suite de la préparation des actes administratifs concernant les acquisitions et les échanges négociés à l'amiable et entérinés lors de précédentes réunions du conseil municipal (26 mai 2007, 24 mars 2007, 31 juillet 2006, 2 décembre 2006). Ces modifications concernent Mme Elisabeth Degaine, Mme Annie Chaboud-Crousaz, M. Jacques et Mme Yvonne Cartier-Lange, Mme Gilberte Girard, M. André

Cartier-Batteson, M. Robert Cartier-Lange, M. Guy Chaboud-Crousaz, Mme Pierrette Frasse-Sombet, Mme Jacqueline Dupenloup, et Mme Danielle Donda.

• Chalets d'alpage. M. Ulysse Darves-Blanc souhaite acquérir sur les parcelles section A numéro 563, au Balais, et section A numéro 208, au Collet, deux parcelles de 200 m² entourant ses chalets. Le conseil municipal accepte (2 abstentions Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) cette vente au prix de 0,20 € le mètre carré, les frais de division parcellaire et d'actes étant à la charge de l'acquéreur. L'examen de la demande de M. Ulysse Darves-Blanc concernant l'acquisition de parcelles situées section A, en communal cultif, est reportée dans l'attente de la régularisation complète des communaux cultifs de la section A.

3 – Communauté de communes

Le conseil est informé de la situation et notamment des deux réunions de négociation qui ont eu lieu entre le président et les trois maires. Sur proposition de la commune de Saint-Alban, un nouveau projet de statuts a été rédigé qui présente des avancées certaines par rapport au projet précédent (*lire page 21*).

4 – Divers

• Subvention. L'association Saint-Alban en fleurs présente son bilan 2006, équilibré en dépenses et recettes à 2849,95 €, avec un excédent de 321,95

€. Pour le budget 2007, une demande de subvention de 2 545 euros (identique à celle de 2006) est présentée pour équilibrer un budget de 2 866 euros.

• Transports publics. Le conseil général de la Savoie propose la signature d'une convention pour fixer les points d'arrêt des lignes régulières et scolaires sur le territoire de la commune. L'annexe listant les points d'arrêt appelle les remarques suivantes : mairie en direction de Saint-Colomban : l'arrêt est situé sur la D 927 E ; Premier-Villard : tous les arrêts sont situés sur la D 927 E. Le conseil municipal demande l'ajout d'un arrêt au hameau du Planchamp et sous ces réserves, adopte cette convention.

• Halte-garderie. Le conseil syndical qui gère la halte-garderie du canton, réuni le 5 juin 2007, a décidé de modifier l'article 8 des statuts fixant la répartition de la participation des communes versée annuellement au syndicat. La contribution est calculée sur la base de 70 % sur le potentiel fiscal des communes et 30 % sur le nombre d'heures de fréquentation. Considérant l'avis défavorable donné par délibération du 26 mai 2007, le conseil municipal décide de ne pas approuver la modification de l'article 8 des statuts.

• Gîte d'alpage. Une convention avait été signée en 2005 avec EDF (alimentation électrique) pour la construction d'une pico-centrale de 20 KW alimentée par le réseau d'eau potable, avec une subvention de 70 % calculée sur la base d'une dépense de 56 660 euros. L'alimentation de la centrale entraîne un surcoût par rapport au réseau dévolu uniquement à l'eau potable. Sur proposition de la commune, EDF a accepté de prendre en compte ce surcoût pour un montant de 45 340 euros. La subvention possible passe ainsi de 39 660 euros à 71 400 euros. Le conseil municipal accepte ce montage financier proposé par EDF (2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

• Plan général d'alignement du Premier-Villard (PAG). Le cabinet de géomètres Mesur'Alpes ayant établi le dossier du PGA, il est nécessaire de le soumettre à l'enquête publique. Le conseil municipal approuve le dossier d'enquête et décide d'acquérir les emprises parcellaires concernées par ce plan.

• Cadastre. La mise en service du cadastre numérisé va entraîner la délivrance de photocopies couleur parallèlement aux copies noir et blanc. Le conseil municipal décide d'aligner les tarifs sur ceux pratiqués à la bibliothèque intercommunale, soit 0,15 € la copie noir et blanc et 0,45 € la copie couleur pour le format A4. Le

tarif est doublé pour le format A3. A cet effet, le conseil municipal décide la création d'une régie de recettes.

● SÉANCE DU
11 AOUT 2007

1 – Plan local d'urbanisme

Le conseil approuve le lancement de la procédure de révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) et mandate le maire pour consulter et choisir les bureaux d'études pour l'établissement des formalités de révision. Cette révision du PLU, au voisinage de l'école du Premier-Villard, est nécessaire pour les raisons suivantes : quelques parcelles sont partagées en deux par une limite non justifiée de zone ; le petit plateau entre l'école et la départementale D 927 E, actuellement en zone N, doit être classé en zone constructible dans le cadre de la rénovation de l'école (construction de garages).

2 – Monuments historiques

Le conservateur départemental des antiquités et objets d'art de la Savoie, accompagné de deux personnes, a visité (le 9 juillet 2007) la chapelle du Premier-Villard et l'église pour procéder à un recensement complémentaire de leur mobilier. Il propose de soumettre l'ensemble des objets mobiliers recensés à la prochaine commission départementale des objets mobiliers qui examinera leur possibilité d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques ou à l'inventaire départemental. Ces dispositions permettraient à la commune de bénéficier des aides du conseil général et éventuellement de l'Etat. Le conseil approuve cette démarche.

3 – Chapelle du Premier-Villard

Le conseil municipal accepte deux devis concernant la restauration du tableau « Saint-Sébastien et Saint-Roch » attribué à la famille Dufour. Restauration du tableau : Isabelle Moreaux-Jouanet (restauratrice du Dufour de la chapelle des Voûtes) : 3 700 euros HT, et restauration du cadre : atelier Roquette (Philippe Boulet) : 4 080 euros HT. Le conseil sollicitera des subventions pour la restauration de cette œuvre.

4 – Pico-centrale des Granges

Deux bureaux d'études ont été consultés pour établir les dossiers à présenter pour l'autorisation préfectorale pour la pico-centrale d'alimentation du gîte d'alpage des Granges : CED Entreprises (6 000 euros HT) et Euryèce (7 600 euros HT). Le conseil retient (7 voix pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) CED Entreprises (Theys, Isère).

5 – Sources du Merlet

Deux bureaux d'études ont été consultés pour des travaux de

protection des sources du Merlet. Un seul a répondu : Euryèce, filiale du Cabinet Merlin qui a établi le schéma d'alimentation en eau potable de la commune, pour un montant de 15 221 euros HT. La prestation proposée est complète et permet de mener à son terme la procédure réglementaire de mise en place des périmètres de protection. Cette étude est subventionnable par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et par le conseil général de la Savoie. Le conseil retient (7 voix pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) le cabinet Euryèce (Saint-Paul-Trois-Châteaux).

6 – Affaires foncières

Le conseil approuve les transactions suivantes :

- avec Mme Denise Heyraud (régularisation de la piste du Replat) : parcelles section C numéros 104, 328, 332, 684, 221, 540, 90, 94, 229, 231, 322, 327, 338, 538, 340 (vente de l'entreprise), et section E numéro 26 (vente de la totalité) ;

- avec les Consorts Pellegrin (piste du Replat) : parcelles section C numéros 371 et 267 (vente de la totalité) ;

- avec M. Jacques Cartier-Lange : acquisition d'une partie de parcelle appartenant au domaine public sur laquelle est construit un escalier. Accord de principe au prix fixé pour les acquisitions du plan général d'alignement, les frais étant supportés par l'acquéreur, sous réserve du déclassement nécessaire (soit communal, soit départemental) ;

- avec M. Jean-Jacques Rebuffel : acquisition du lot n° 2 au lotissement de la Doata, d'une superficie de 688 m², au prix de 40 euros le m².

- avec M. Ulysse Darves-Blanc : acquisition de 3 000 m² autour de son chalet de la Vieille Route, pris sur la parcelle communale section A numéro 195, au prix de 0,20 € le m². Les frais de la division parcellaire et de l'acquisition seront supportés par l'acquéreur (cette dernière transaction est approuvée par 7 voix pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

7 – Chaufferie au bois

Le conseil accepte (7 voix pour, 1 contre : Armand Cartier-Lange, et 1 abstention : Emile Quézel-Yoyon) un avenant au marché menuiseries des garages et de la chaufferie au bois d'un montant de 198 euros HT (sur un marché initial 2 376 euros HT) ; les cotes relevées sur le chantier étaient supérieures aux cotes figurant sur les plans d'exécution.

8 – Communauté de communes

Lire la suite page 20

IMMOBILIER

SAINT-COLOMBAN

Condamnée en première instance, la société PISE a fait appel

Le 1^{er} décembre 2006 la commune de Saint-Colomban a assigné devant le tribunal de grande instance d'Albertville la société Promotion immobilière du Sud-Est (PISE) afin de prononcer la « résolution » des actes de vente des 26 mai et 27 octobre 2005 par lesquels elle céda à la société PISE des terrains à bâtir, demandant en outre 4 500 euros pour « résistance abusive et injustifiée » et 385 000 euros en dommages et intérêts.

Le premier acte de vente concernait des terrains aux lieux-dits Mollaret et La Pierre cédés moyennant le prix de 106 227 euros auquel devait s'ajouter une redevance de 15 250 euros. Le second concernait des terrains aux lieux-dits Le Plan et La Perrière vendus moyennant un prix de 38 633 euros et une redevance de 7 622 euros. Au Mollaret, un permis de construire avait été délivré le 4 novembre 2004, remplacé par une nouvelle autorisation du 11 avril 2006, et à La Perrière le permis de construire datait du 28 janvier 2005. Les deux contrats stipulaient : « Si les travaux de construction ne sont pas commencés avant le 4 novembre 2006, la commune pourra reprendre le terrain vendu et remboursera à l'acquéreur le montant du prix de vente ». Pour la transaction de La Perrière, cette clause, qui devait être publiée au bureau des hypothèques pour une durée expirant le 30 novembre 2006, a quand même été prise en compte par les juges.

Dans le jugement rendu le 13 juillet 2007, le tribunal a prononcé la résolution des actes de ventes, indiquant que la commune rembourserait à la société PISE les sommes reçues pour ces transactions (prix de vente et montant des redevances) estimant « qu'en contrepartie de l'acquisition des terrains, celle-ci [la société PISE] s'obligeait à satisfaire trois obligations : le paiement du prix, celui des redevances, et l'exécution des constructions. » Le tribunal a également condamné la société PISE à verser à la commune 2 000 euros au titre du nouveau code de procédure civile. Il a néanmoins rejeté les autres demandes et notamment la demande indemnitaire de 385 000 euros demandée par la commune de Saint-Colomban au titre du protocole conclu avec la Satvac le 2 décembre 2005(*). Aux motifs essentiels de « l'absence d'échéance claire pour l'achèvement des constructions » et que la société PISE n'était pas partie prenante au protocole transactionnel liant la commune et la Satvac.

La société PISE a fait appel de ce jugement.

(*) Qui prévoit une pénalité de 550 euros par lit non construit à Noël 2006 (700 étaient prévus).



Comptes rendus des conseils Saint-Alban

Suite de la page 19

Le conseil communautaire du vendredi 10 août 2007 a adopté par 9 voix pour (Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines) et 2 abstentions (Saint-Alban) les statuts de la communauté élargie à Sainte-Marie-de-Cuines. Les statuts adoptés résultent d'une négociation entre la communauté et les trois communes et présentent des avancées importantes par rapport aux statuts votés le 13 avril 2007. La municipalité de Saint-Alban avait pris l'engagement de consulter à nouveau les électeurs de la commune sur ce projet d'adhésion de Sainte-Marie. Le conseil municipal décide donc (7 voix pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) d'organiser dans les plus brefs délais cette consultation (*lire page 21*).

9 – Affaires diverses

Le conseil :

- alloue une subvention de 500 euros à l'association Patrimoine et culture, et une subvention de 100 euros à l'association Régal Matous. Cette association s'est créée à Saint-Jean-de-Maurienne pour tenter de trouver une solution à la prolifération des chats errants, en particulier dans les villages. Elle propose de capturer les chats et de les faire euthanasier ou stériliser par un vétérinaire selon les résultats d'un examen de santé. La commune de Saint-Alban est très touchée par la prolifération des chats.
- attribue une subvention de 150 euros à M. Yves Larrouère pour installation d'un chauffe-eau solaire et une subvention de 500 euros à M. Daniel Favario pour l'enfouissement de la ligne électrique d'alimentation de son habitation (sous réserve de la vérification du montant exact du devis) ;
- après de nouvelles attaques du loup et le récent massacre de Monsapey, affirme à nouveau que la présence du loup est incompatible avec les pratiques pastorales qui sont indispensables à la survie des villages de montagne, le pastoralisme y jouant un rôle économique et environnemental important ;
- établit un tarif dégressif pour le gîte d'étape : 14 euros de 1 à 6 nuits, 12 euros de 7 à 13 nuits et 10 euros au-delà ;
- approuve la motion commune intitulée Hors recul des services publics présentée par l'Association des maires ruraux de Savoie qui entend fédérer les communes rurales pour lutter contre le recul généralisé des services publics.

● SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2007

Absents : Michel Donda (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz) et Christian Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

1 – Eau et assainissement

Pour l'exercice allant du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008, les tarifs de l'exercice 2006/2007 sont maintenus. Il est à noter que si les statuts de la communauté de communes sont adoptés, c'est le conseil communautaire qui fixera à l'avenir ces tarifs.

2 – Communauté de communes

Les électeurs de Saint-Alban ont été consultés par correspondance sur la question suivante : « *Approuvez vous l'adhésion de Sainte-Marie-de-Cuines à la communauté de communes de la vallée du Glandon sur la base des statuts joints* ».

Les résultats sont les suivants : inscrits : 163 ; réponses : 114 (70%) ; blancs : 6 (5,3%) ; oui : 53 (46,5%) ; non : 55 (48,2%). Les pourcentages sont donnés par rapport aux réponses reçues, les bulletins blancs étant ainsi comptabilisés.

Compte tenu de ces résultats (*lire page 21*), le maire propose au conseil municipal d'adopter le projet de statuts et donc l'entrée de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines dans la communauté de communes. Le conseil décide par 7 voix pour, 1 contre (Nicolas Revol) et 1 abstention (Armand Cartier-Lange) et 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon).

7 – Affaires diverses

• Eau potable. La dernière analyse, réalisée après l'orage du mercredi 29 août, révèle une présence de bactéries d'origine animale, les concentrations ne nécessitant pas pour le moment de mesures spéciales.

• Incidents dans la combe du Merlet. Au conseil municipal du 11 août, Mme Noël Noëlle a interpellé le maire au sujet d'incidents dans la combe, lui demandant de veiller au maintien de l'ordre.

Le maire a donc contacté la gendarmerie (visite et téléphonie) qui lui a indiqué qu'une enquête était en cours après dépôt de plaintes. Le maire, comme l'ensemble du conseil, déplore cet état de fait et souhaite vivement que la paix s'installe.

• Garages et chaufferie au bois. Un point est fait sur l'état d'avancement du chantier qui a pris du retard au cours des dernières semaines (si la date de fin septembre n'est pas tenue, des pénalités de retard sont envisagées) et sur quelques problèmes de réalisations, les plus préoccupants étant l'absence d'arrêts de neige et également de porte à commande manuelle au garage.

Un courrier recommandé a été envoyé au maître d'œuvre pour lui demander de remédier aux défauts constatés.

par 8 voix pour et 1 abstention (Armand Cartier-Lange).

4 – Chaufferie au bois

L'acquéreur de la parcelle n°2 du lotissement de la Doata, Monsieur Rebuffel, étant retraité de EDF et bénéficiant de ce fait d'un tarif préférentiel de l'électricité, demande une dérogation à l'obligation de raccordement à la chaufferie figurant dans le règlement du lotissement. Le conseil municipal accepte cette demande par 7 voix pour, 1 contre (Nicolas Revol) et 1 abstention (Michel Donda).

5 – Ecole du Premier-Villard

Le dossier de permis de construire pour trois logements locatifs à loyer conventionné est sur le point d'être déposé. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté de communes. En conséquence, la maîtrise d'ouvrage de la rénovation est transférée à la communauté de communes.

6 – Gîte d'alpage

C'est la communauté de communes qui est maître d'ouvrage. Pour des raisons de calendrier, le permis de construire, actuellement à l'instruction, a été déposé par la commune de Saint-Alban. Le conseil municipal décide de transférer le dossier de permis de construire à la communauté de communes [7 voix pour, 1 contre (Armand Cartier-Lange) et 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon)].

7 – Affaires diverses

• Eau potable. La dernière analyse, réalisée après l'orage du mercredi 29 août, révèle une présence de bactéries d'origine animale, les concentrations ne nécessitant pas pour le moment de mesures spéciales.

• Incidents dans la combe du Merlet. Au conseil municipal du 11 août, Mme Noël Noëlle a interpellé le maire au sujet d'incidents dans la combe, lui demandant de veiller au maintien de l'ordre.

Le maire a donc contacté la gendarmerie (visite et téléphonie) qui lui a indiqué qu'une enquête était en cours après dépôt de plaintes. Le maire, comme l'ensemble du conseil, déplore cet état de fait et souhaite vivement que la paix s'installe.

• Garages et chaufferie au bois. Un point est fait sur l'état d'avancement du chantier qui a pris du retard au cours des dernières semaines (si la date de fin septembre n'est pas tenue, des pénalités de retard sont envisagées) et sur quelques problèmes de réalisations, les plus préoccupants étant l'absence d'arrêts de neige et également de porte à commande manuelle au garage.

Un courrier recommandé a été envoyé au maître d'œuvre pour lui demander de remédier aux défauts constatés.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 13 JUILLET 2007

Absents : Marie-Claude Charpentier (procuration à Michel Vinit), François Combet (procuration à Patrick Louadoudi), Henri Girard (procuration à René Mugnier) et Daniel Quézel-Ambrunaz.

En début de séance, le maire de Saint-Alban intervient pour indiquer que la commune de Saint-Alban ne reconnaît pas ce conseil auquel participe des représentants de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, qu'aucun délégué de Saint-Alban n'a été nommé et que ses représentants se placent dans le public. Ces représentants quitteront la salle après que la parole leur ait été refusée.

1 – Nominations

Suite à l'entrée des représentants de Sainte-Marie-de-Cuines dans le conseil communautaire, le conseil élit :

- un nouveau bureau avec Patrick Louadoudi (seul candidat) comme président, Michel Vinit et René Mugnier (seuls candidats) comme vice-présidents. Un poste de vice-président est disponible pour la commune de Saint-Alban. Ce dernier n'étant pas élu, les délégations sont reportées à la prochaine réunion.

• René Mugnier et Michel Vinit (titulaires), François Combet et Henri Girard (suppléants) à la commission d'appel d'offres, René Mugnier et Michel Vinit à la commission des finances, Henri Girard à la commission des travaux, Xavier Mugnier et Alain Rostaing à la commission agriculture et environnement et à la commission tourisme et développement, et Marie-Claude Charpentier à la commission social et scolarité. Toutes ces commissions sont présidées par Patrick Louadoudi.

• Patrick Louadoudi comme représentant titulaire de la communauté de communes (et René Mugnier comme suppléant) au syndicat du pays de Maurienne et à la direction territoriale d'aménagement des Alpes du Nord. Henri Girard sera le représentant titulaire au syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères (Sirtom, P. Louadoudi suppléant).

2 – Halte-garderie

Le conseil entérine le choix de la commission d'appel d'offres (16 mai 2007) pour le projet de réaménagement des anciens locaux de la Maison du tourisme et de la salle du club enfants, soit le cabinet SARL ADG pour

la mission de maîtrise d'œuvre (taux de rémunération : 12 % du montant HT des travaux).

3 – Divers

- Concernant la demande de subvention présentée par le Club des sports des Villards, le conseil demande les comptes de cette association pour définir le montant de la subvention.

- Le conseil prend connaissance d'une lettre de M. Ulysse Darves-Blanc présentant un devis pour l'ouverture d'un chemin, du sommet de la piste des Granges au chalet du Balais, pour un montant de 450 euros HT. Le conseil demande de discuter de cette affaire quand les délégués de Saint-Alban seront présents.

● SÉANCE DU 10 AOUT 2007

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (27 septembre 2007), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absents : Marie-Claude Charpentier (procuration à Michel Vinit), Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz) et Alain Rostaing (procuration à René Mugnier). Considérant que la composition de ce conseil n'est pas conforme aux statuts, Michel Donda, présent, refuse de siéger.

1 – Communauté de communes

Le conseil adopte (9 voix pour et deux abstentions : Daniel Quézel-Ambrunaz et Georges Quézel-Ambrunaz) les nouveaux statuts de la communauté de communes (*lire page 21*).

2 – Divers

Le conseil :

- accepte un avenant présenté par l'entreprise Martoia (travaux à la salle des fêtes) pour un montant de 2 856,55 € ;
- repousse à la prochaine réunion toute décision concernant un projet de partenariat entre la communauté de communes et Chambéry cyclisme compétition qui pourrait s'établir à 5 000 euros par an pour une durée de 3 ans (2007-2010).

Le conseil de la communauté de communes, dans sa nouvelle configuration (3 délégués par commune), devait se réunir le 1^{er} octobre 2007 dans la composition suivante : Michel Donda, Daniel Quézel-Ambrunaz, et Georges Quézel-Ambrunaz (représentants de la commune de Saint-Alban), Henri Girard, Patrick Louadoudi et René Mugnier (pour la commune de Saint-Colomban), François Combet, Daniel Perinet et Michel Vinit (pour la commune de Sainte-Marie-de-Cuines).

Laurent MARTIN-COCHER



- chauffage - sanitaire
- tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE

Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS

J.-L.
TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maison

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

BOUCHERIE DU MONT CUCHE

Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Après trois ans de batailles, l'extension est faite malgré un « non » toujours majoritaire parmi les électeurs de Saint-Alban

Pour le 31 août 2007, les électeurs de Saint-Alban avaient à nouveau à répondre (« oui, non ou blanc ») à la question suivante : « *Approuvez-vous l'adhésion de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines à la communauté de communes de la vallée du Glandon sur la bases des statuts joints ?* ».

Ils ont donc reçu un courrier contenant le matériel de vote, mais aussi le texte intégral des statuts proposés ainsi qu'une annexe indiquant que cette consultation d'initiative communale allait être dépouillée par huissier de justice. La même enveloppe contenait une prise de position du maire de Saint-Alban, qui incitait, « *compte-tenu des compétences très élargies de la future communauté et des avancées importantes obtenues dans les négociations, à approuver la création de cette nouvelle communauté, premier pas sans doute vers une extension ultérieure, et d'abord vers nos voisins naturels, Saint-Etienne de Cuines.* ». Cette prise de position était celle du

maire et non du conseil municipal de Saint-Alban, qui devait se prononcer lui le lundi 3 septembre à 20 h 30.

Où en était-on, donc, en août, dans ce peu lisible feuilleton de la communauté de communes ?

Le 22 mars 2007, un arrêté préfectoral naît aux forceps : le préfet de la Savoie stipule que « *la commune de Sainte-Marie-de-Cuines est autorisée à adhérer à la communauté de communes de la vallée du Glandon.* ». Cet arrêté est pris malgré un vote négatif du conseil municipal de Saint-Alban (qui a interrogé par 2 fois ses électeurs) et un blocage en conseil communautaire en novembre 2006 (7 délégués approuvant l'adhésion, 7 la rejettant).

Le 13 avril 2007, une étrange réunion d'un conseil communautaire à la légitimité contestable (7 représentants de Saint-Alban, 7 de Saint-Colomban, 6 de Sainte-Marie) approuve, entre autres, des statuts fixant respectivement à 5, 4 et 2 le nombre de délégués communau-

taires de Saint-Colomban, Sainte-Marie et Saint-Alban.

Saint-Alban attaquant en tribunal administratif l'arrêté préfectoral et les délibérations du 13 avril, de nouvelles négociations s'engagent entre les 3 communes. Un nouveau projet de statuts est élaboré (*lire ci-dessous*). C'est lorsque la rédaction en est définitive que le conseil communautaire dans sa composition 5/4/2 les approuve (abstention de Saint-Alban qui ne reconnaît pas cette composition) et que Saint-Alban déclenche la nouvelle procédure de consultation décrite ci-dessus.

Et c'est ainsi que le 3 septembre dernier, le conseil municipal de Saint-Alban s'est prononcé après avoir eu communication des résultats de cette consultation, marquée par une forte participation : 114 électeurs ont répondu sur 163 inscrits (70 % de participation), et qui a donné 55 non, 53 oui, et 6 bulletins blancs. Un « non » qui représente donc 50,93 % des exprimés. Une majorité certes faible,

mais qui traduit la persistance de fortes inquiétudes sur la possibilité pour la commune de maintenir son identité et une démocratie de proximité, ainsi que sur les motivations qui ont conduit à l'extension de la communauté de communes de la vallée du Glandon.

Le conseil municipal de Saint-Alban a néanmoins voté une délibération approuvant par 7 voix pour, 1 contre (Nicolas Revol) et 1 abstention (Armand Cartier-Lange) ces nouveaux statuts. Il a ainsi pris le risque de ne plus représenter un vote toujours dominant dans la population, malgré le faible écart de voix entre les 2 réponses.

Certains pensent que, devant le faible écart, les élus pouvaient se déterminer en leur âme et conscience, la décision leur revenant et la consultation étant indicative. D'autres soulignent que, même faible, une majorité relative est néanmoins une majorité et que les élus devaient la respecter ; à partir du moment où ils avaient eu l'initiative d'interroger les électeurs, ils devaient tenir compte de leurs réponses.

Au cours de la réunion du conseil municipal du 3 septembre 2007, le maire de Saint-Alban s'est expliqué en avançant 3 raisons pour approuver ces statuts et finalement l'extension de la communauté de communes :

« • Le résultat des négociations entre les partenaires a permis de parvenir à un projet de statuts en net progrès par rapport aux statuts que nous avions refusés en 2006 : nombre de délégués fixé à trois par commune, compétence eau et assainissement, création de voirie (en particulier pour le désenclavement des hameaux), possibilité de prise en compte d'équipements culturels sur demande des conseils municipaux, bureau composé du président et des trois maires. D'autres points intéressants la gouvernance de la communauté figurent dans la charte de gouvernance ou seront inclus dans le règlement intérieur.

• la volonté de l'Etat de susciter des communautés de taille raisonnable a créé une forte pression de l'administration pour étendre la communauté actuelle, dans un premier temps à Sainte-Marie et ultérieurement si possible à d'autres communes du canton (Saint-Etienne-de-Cuines et éventuellement Saint-Rémy). Compte tenu du poids démographique de Saint-Alban au sein des trois communes, cette extension nous sera de toutes façons imposée.

• le fait d'être parvenu à un accord sur les statuts ne garantit évidemment pas le bon fonctionnement de la communauté, qui est lié à une entente convenable entre les partenaires. »

En tout état de cause, avec 55 pour, 53 contre, Saint-Alban se trouve un peu dans la situation qu'a connue le conseil communautaire en novembre 2006 (7 pour, 7 contre).

N'aurait-il pas été normal de demander que la décision d'élargissement soit repoussée au-delà des élections municipales, maintenant si proches ? Cela aurait sans doute permis une expression de l'ensemble des électeurs des 3 communes : ils se seraient ainsi prononcés sur des programmes électoraux qui auraient difficilement pu éviter la question. Cela aurait sans doute évité, face à l'ensemble de la procédure démarquée en 2006, un fort goût d'amertume... Jacqueline Dupenloup

Tourisme, économie, logement, enseignement, eau... la communauté de communes se dote de compétences élargies

Le préambule des nouveaux statuts rappelle que la communauté de communes s'est donnée des compétences bien plus larges que la vocation essentiellement touristique décrite précédemment : aménagement de l'espace, développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, voirie, logement, activités sociales, sportives, culturelles et d'enseignement, eau, assainissement et personnel.

Dans le corps des statuts, on note ensuite plusieurs ajouts. Au titre des compétences obligatoires, en matière industrielle, artisanale et commerciale, si la ZAC et la zone à vocation hôtelière de Sainte-Marie sont à nouveau citées comme d'intérêt communautaire, une nouveauté apparaît : le conseil communautaire aura pouvoir de décréter ultérieurement d'intérêt communautaire d'autres zones d'activité économique.

Au titre des compétences optionnelles, s'ajoutent :

- « *la création, l'entretien et la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement des 3 communes* », « *une période de 6 ans* » étant « *dévolue au transfert des réseaux et à l'harmonisation des tarifs au sein des 3 communes* » ;

- « *la création et l'entretien des voies d'intérêt communautaires* », soit « *toute voie de liaison entre les communes et toute voie de désenclavement des hameaux* », parc auquel le conseil communautaire « *peut ajouter toute voie en fonction de son intérêt pour la communauté* », sans notion d'altitude ;

- en ce qui concerne les écoles primaires et maternelles, on retrouve 2 phrases semblables dans les anciens et nouveaux statuts. La communauté de communes est compétente « *en matière de construction, d'entretien et de gestion des écoles primaires et maternelles. L'école des Villards est d'intérêt communautaire.* » Une nouvelle notion apparaît : « *A la demande des conseils municipaux respectifs, les équipements scolaires d'une commune peuvent intégrer l'intérêt communautaire, après avis du conseil communautaire.* »

en matière de politique culturelle, un délai de 6 ans est fixé pour réaliser transferts de compétences et transferts budgétaires correspondants. « *A la demande des conseils municipaux respectifs, les équipements culturels d'une commune peuvent intégrer l'intérêt communautaire après avis du conseil communautaire.* »

La représentation des communes au sein du conseil communautaire est fixée à 3 pour Saint-Alban, 3 pour Sainte-Mari-de-Cuines et 3 pour Saint-Colomban. Le bureau de la communauté de communes est composé du président et des 3 maires. Le conseil communautaire fixe le nombre de vice-présidents. Une « *charte de gouvernance* », non encore publiée, indiquera que la communauté de communes « *gère le personnel technique et administratif [...]* ». Le personnel des 3 communes pourra choisir son appartenance à la communauté de communes ou à sa commune d'origine. Chaque commune bénéficiera d'une mise à disposition de un ou plusieurs employés, avec possibilité de regroupement selon les nécessités. Enfin, une enveloppe budgétaire fixée par le conseil communautaire sera attribuée à chaque commune pour la gestion des « *affaires courantes* ».

Toutes ces informations ont été reprises par le maire de Saint-Alban (en présence de l'actuel président de la communauté de communes, Patrick Louadoudi) lors de la réunion publique d'information des élus de saint-Alban (18 août). Plusieurs points furent ensuite débattus.

- Le préambule des statuts indique que l'élargissement de la communauté des communes « *s'inscrit dans un processus plus large de recomposition de l'intercommunalité.* » Jusqu'où cet élargissement peut-il aller ? L'extension à Saint-Etienne-de-Cuines semble aller de soi, Saint-Alban en particulier ayant avec cette commune limitrophe plusieurs réalisations ou projets communs : microcentrale dans la combe du Bacheux que se partagent les 2 com-

munes, chaufferies au bois... Si le faible taux de taxe professionnelle en vigueur dans cette commune est un obstacle objectif à son entrée dans la communauté de communes, les élus rappellent qu'il est possible d'étaler sur 10 ans la hausse inévitable. Patrick Louadoudi évoque un projet plus large : une communauté de communes « *rive gauche de l'Arc* », incluant Saint-Rémy-de-Maurienne.

- Seule des Villards est décrite précisément comme « *d'intérêt communautaire* ». Ce point est relevé par une auditrice qui souhaite que l'école reste de la compétence des 2 communes villarinch : meilleure gestion de proximité, maîtrise par la vallée du fonds budgétaire qu'elle souhaite consacrer à la scolarité de ses enfants. Elle craint également que le fait d'inclure l'école de la vallée dans une communauté de communes élargie ne soit une petite porte ouverte vers sa disparition éventuelle si les effectifs venaient à se fragiliser...

- Le partage des travaux entre les communes sera-t-il toujours facile ? Georges Quézel-Ambrunaz indique qu'il demandera, si l'employé de la commune choisit de rejoindre le cadre de la communauté de communes, la possibilité de le déléguer à Saint-Alban.

- L'extension de la communauté de communes va se faire à la veille des élections. Une nouvelle municipalité pourra-t-elle se désengager ? Les élus indiquent que seule la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, qui rassemble plus du quart de la population de la future communauté de communes, le pourra de son plein gré.

- Une auditrice souligne l'intérêt, dans ce contexte, des consultations menées par les élus de Saint-Alban auprès de la population de cette commune avant que le conseil municipal n'arrête sa position.

- Enfin, en lien avec le débat sur la ZAC Lachenal – Bessay – Planchamp, le risque d'alourdir la gestion de certains dossiers en les soumettant à la gestion communautaire a été évoqué.

Jacqueline Dupenloup

NAISSANCES

• Le 18 mai 2007 à Grenoble, de **Nathan**, fils de Christophe **Girard** et Chrystelle **Pocas**, petit-fils de Charles (+) et Jeannine **Girard** (Martinan), et arrière-petit-fils de Roger (+) et Marguerite (+) **Poncet** (Le Chef-Lieu) et d'Ernest (+) et Constance (+) **Girard** (Martinan).

• Le 11 juin 2007 à Lyon, de **Emma**, fille de Mihaï et Anne **Daraban**, petite-fille de Michel et Simone **Plattard**, et arrière-petite-fille de Renée **Gauthier** née **Davoli** (Martinan).

• Le 30 juin 2007 à Aix-en-Provence, de **Anastasia**, fille de Fabien **Lacorre** et Alexia **Gauterin**, petite-fille de Claude **Gauterin**, et arrière-petite-fille de Gérard **Gauterin** et Alexandrine **Gauterin** née **Martin-Rosset** (Martinan).

• Le 2 juillet à Aubusson, de **Axel**, fils de Marie et Arnaud **Aubry**, petit-fils de Annie et Robert **Favre-Bonté** (La Pierre) et arrière-petit-fils de Edouard (+) et Lucienne **Favre-Bonté** (Lachal).

• Le 6 juillet 2007 à Cavaillon, de **Bastien**, fils de Valérie **Martin-Rosset** et Gaël **Moysan**, et petit-fils de Renée et Yves **Martin-Rosset** (Le Bessay).

• Le 28 juillet à Antony (92), de **Inès**, fille de Aurélie **Marty** et Ahmed **Loussaief**, petite-fille de Georges et Francine **Marty**, et arrière-petite-fille de Annie et Maurice **Leborgne** (Le Premier-Villard).

DISTINCTIONS

• **MERITE NATIONAL.** Le 5 juillet dernier, le sénateur Dufaut et Monsieur Couston, ancien directeur des services techniques de la ville d'Avignon, ont remis à M. Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz (le Frêne) la médaille de l'ordre national du Mérite. Entré le 1^{er} mai 1962 à la mairie d'Avignon, M. Quézel-Ambrunaz a « toujours occupé des fonction syndicales, toujours présent et disponible. » A cette occasion chacun a loué « son humanité, sa gentillesse et son bon sens » – (Le Dauphiné libéré, 8 juillet 2007).

• **DÉPART À LA RETRAITE.** Succès de l'amitié, succès de la convivialité, succès enfin du rassemblement bucolique organisé le dimanche 11 août, au hameau du Frêne par Janine Chaboud-Crousaz, fille de Marinette Emieux et de Marcel Martin-Garin, pour son départ en retraite après 43 ans passés au service de l'Education nationale. C'est dans une joyeuse ambiance, haute en couleurs, que Janine a offert à tous ses amis un apéritif délicieux à faire pâlir un grand Chef.

• Le 15 août 2007 à Saint-Jean-de-Maurienne, **Johanne**, fille de Pascal **Gauthier** et Valentine **Favre-Bonté**, et petite-fille de Yves et Francette **Gauthier** (née **Favre-Mot**) (Lachenal), et de Jean-Baptiste **Favre-Bonté** (Martinan) et Monique **Bret-Vitoz** (Millery).

• Le 29 août 2007 à Toulouse, de **Ana-Lou**, fille de Pierre **Jamen** et Johanna **Coste**, et arrière-petite-fille de René (+) et Augusta **Jamen** (Lachal).

• Le 8 septembre 2007 au Vigan (Gard), de **Tom**, fils de Lionel **Béral** et Sylvie **Poloc**, petit-fils de Maurice et Danielle **Béral**, et arrière-petit-fils de Léon (+) et Solange **Frasse** (Lachenal).

• Le 12 septembre 2007 à Chambéry, de **Chloé**, fille de Nathalie **Quézel-Yoyon** et Josian **Lessort**, petite-fille de Christiane et Emile **Quézel-Yoyon** (Le Frêne), et arrière-petite-fille de Marie-Mélanie **Quézel-Yoyon** née **Bonjean** (+) et Joseph **Quézel-Yoyon** (+) (Le Frêne).

MARIAGES

• Le 29 juillet 2006 à La Chambre, de **Magali Vénéra** et Markus **Meder**. Magali est la fille de Jean **Vénéra** et Madeleine **Vinit**, et l'arrière-petite-fille de Camille (+) et Elisa **Vénéra** (Martinan).

• Le 9 juin 2007 à Tullins-Fure (Isère) de **Flavie Souchon** et Baptiste **Chaboud-Crousaz**. Flavie est la fille de Véronique et Jean-Pierre **Souchon**. Baptiste est le

fils de Catherine et Jean-Michel **Chaboud-Crousaz**, et le petit-fils de Maria Adelaïde **Chaboud-Crousaz** (+) (née **Cartier**) et Eugène **Chaboud-Crousaz** (+) (Le Premier-Villard).

• Le 23 juin 2007 à Boussoulet (Haute-Loire), de Frédéric **Favre-Teylaz** et Isabelle **Palle**. Frédéric est le fils de Simone et Jacques **Favre-Teylaz** (Le Châtelet).

• Le 4 août 2007 à Gilly-sur-Isère, de Céline **Darves** et Adrien **Lucin**. Céline est la fille de Jacqueline et Christian **Darves**, et la petite-fille de Jeanne et Joanny **Darves** (L'Eglise).

• Le 25 août 2007 à Saint-Colomban, de Stéphanie **Ledain** et Marc **Frasson-Botton**. Stéphanie est la fille de Eric et Marie-Thérèse **Ledain** (Martinan) et la petite-fille de Emmanuel (+) et Clémence (+) **Favre-Alliance** (Martinan). Marc est le fils de Christian **Frasson-Botton** (Lachenal) et Tamara **Barrera**, et le petit-fils de Camille (+) et Henriette **Frasson-Botton** (Le Bessay).



Unaniment conquises par cette atmosphère festive, avec le soleil pour témoin, plus de 30 personnes ont apprécié ce précieux moment de détente authentique. Oubliant le temps qui passait, les convives conversaient agréablement tandis que les petits, débordant de vie, rythmaient la fête avec leurs fantaisies sportives. Mais un seul mot d'ordre en se séparant : saisir la première occasion pour reproduire cette pause fort sympathique. – (Christiane Quézel-Yoyon.)

• **MEDAILLE D'OR.** Au printemps dernier, Gilbert Emieux (Lachenal) a reçu un diplôme suite à l'obtention, le 19 novembre 2006, de la médaille d'or du 7^e concours des miels des deux Savoie organisé par le syndicat des apiculteurs de Savoie et Haute-Savoie, dans la catégorie : miel de montagne foncé. Régulièrement analysé, ce miel de Lachenal contenait entre autres parfums 23 % de myosotis et 7 % de rhododendrons ce qui démontre que les abeilles n'hésitent pas à butiner en altitude. En 2002, la production de Gilbert Emieux

avait déjà été récompensée dans ce même concours en obtenant la médaille de bronze. – (C. Mayoux.)

NOMINATIONS

• Fin juillet, M. Rémi Thuau, 56 ans, qui arrive du Lot-et-Garonne, a été nommé préfet de Savoie.

• Après 27 mois et demi passés à Saint-Jean-de-Maurienne, Mme Sylvaine Astic a rejoint début septembre la région Champagne-Ardennes comme directrice de cabinet du préfet de Région. Elle a été remplacée par M. Bernard Bourges. Pour les Villarins, Mme Astic restera la sous-préfète qui a « accompagné », et finalement toléré, les décisions « étranges » prises par un conseil communautaire de composition aléatoire et parfois improbable pour imposer l'entrée de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines dans la communauté de communes. Lors de la cérémonie organisée pour son départ dans la cour de la sous-préfecture en présence d'élus locaux, M. Bouvard, député de Savoie, a déclaré que « le plus difficile est d'accompagner les projets de développement local tout en ne dérogeant pas aux lois de la République ». En effet, c'est le plus difficile...

RECTIFICATION

• Contrairement à ce que nous avons indiqué dans numéro 140 du *Petit Villarin* (juin 2007), ce n'est pas Amandine Favre-Bonté qui aidait à la gestion de la résidence de La Perrière mais Amandine Sornet.

PETITE ANNONCE

• Particulier vends, à La Perrière, un appartement duplex F4 de 56 m² avec balcon, garage et dépendance. Contacter le 06-19-19-38-09

DÉCÈS

• De Mme Simone **Sallier** née **Baup** (Les Roches), le 2 juillet 2007 à Challes-les-Eaux (76 ans).

• De Mme Gilberte **Mussi** née **Favre-Croix** (Lachanal), le 9 juillet 2007 à Lyon (77 ans).

• De Mme Rose **Bozon** née **Jeantin** (Lachal), le 27 juillet 2007 à Maxilly-sur-Léman (94 ans).

• De Mme Philomène **Favre-Alliance** née **Pepey** (Martinan), le 30 juillet 2007 à Saint-Jean-de-Maurienne (80 ans).

• De Mme Léa **Favre des Cotes** (Le Premier-Villard), le 30 juillet 2007 à Saint-Jean-de-Maurienne (82 ans).

• De Mme Rose **Vadon** née **Cuinat** (Le Châtelet), le 5 août 2007 à La Tronche (88 ans).

• De M. Roger **Lhermitte** (Le Premier-Villard), le 8 août 2007 à Avignon (74 ans).

• De Mme Léa **Dufour** née **Perret** (Saint-Avre), le 9 août 2007 à Saint-Jean-de-Maurienne (94 ans).

• De Mme Geneviève **Paret-Dauphin** (Le Chef-Lieu) le 12 septembre 2007 à Saint-Egrève (94 ans).

• De M. Aimé **Girard** (La Pierre), le 19 juillet 2007 à Saint-Jean-de-Maurienne (87 ans).

[Trente ans après son départ à la retraite des Ponts et Chaussées (comme on disait alors...), le 1^{er} octobre 1977, voilà que disparaît celui qui – avec Armand Cartier-Lange, son collègue de Saint-Alban – a méthodiquement entretenu la route des Villards, ses abords et ses cunettes. Pendant 28 ans, avec sa pelle, son pic et sa brouette, du haut de Cuines au sommet du col du Glandon. Au début, il rejoignait à pied son lieu de travail ; plus tard, vint la mobylette. A son départ à la retraite nous avions écrit : « Il manquera désormais quelqu'un en bordure de la 527 ». Aujourd'hui va nous manquer le bon vivant, malicieux et pince-sans-rire, qui n'était jamais à court d'une plaisanterie ou d'un bon mot.]

**PRÉCISION**

• Dans l'avis de décès de Mme Marie Rebières (*Le Petit Villarin*, juin 2007) nous avons omis de préciser que Mme Rebières était née Emieux (Lachal).

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale
Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

**LE PETIT VILLARIN**

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. **Siège** : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. **Directeur de la publication** : Emmanuel Tronel-Peyroz. **Comité de rédaction** : Roger Darves, Jacqueline Dupenloup, Jeannine Martin-Garin (+), Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. **Abonnements et diffusion** : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. **Comptabilité et administration** : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. **Maquette** : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. **Imprimerie** : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. **Abonnement annuel** : 8,50 €.